

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Chapitre 1 - La jeunesse: une chance pour la Bretagne	6
1 Une démographie régionale dynamique, mais source potentielle de déséquilibres.....	6
1.1 Une diminution relative des 15-29 ans et des mouvements migratoires importants	6
1.2 Une concentration des jeunes dans les aires urbaines et des contrastes importants entre les territoires.....	8
1.3 Un phénomène appelé à se poursuivre	9
1.4 Scolarité, études, formation et entrée dans la vie active : des différences également très marquées entre les territoires	9
1.5 Un enjeu majeur pour la cohésion territoriale et sociale : favoriser l'égalité des chances entre tous les jeunes, quel que soit leur territoire de résidence.....	10
2 Jeunes et valeurs : des évolutions importantes par rapport aux générations antérieures.....	10
2.1 La jeunesse bretonne : des valeurs plutôt conventionnelles en apparence.....	10
2.2 ... mais avec des clivages importants par rapport aux générations antérieures.....	11
2.3 Une assez grande défiance par rapport aux institutions	12
2.4 ... mais à l'inverse, ils font confiance à la science et valorisent la démocratie associative de proximité ...	13
3 Jeunes et Numérique : de fortes inégalités dans les usages	13
4 Jeunes et langue bretonne : une situation préoccupante mais des raisons d'espérer.....	14
5 De l'adolescence à la vie adulte : des trajectoires de plus en plus souvent discontinues.....	15
6 Une jeunesse bretonne de mieux en mieux formée : des jeunes bretons de plus en plus diplômés.	15
7 ... mais des résultats encore perfectibles dans l'enseignement supérieur eu égard au nombre de bacheliers dans la Région	16
8 ... et un clivage très net entre les filles et les garçons.....	17
9 Des inégalités sociales devant l'accès à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur qui restent prégnantes	17
10 Un accès à l'emploi difficile et des parcours souvent chaotiques	18
11 Le diplôme : une protection contre le chômage ?, une notion dévalorisée ?.....	18
12 La santé des jeunes en Bretagne : une situation plutôt satisfaisante	19
12.1 Une jeunesse modérément optimiste.....	19
12.2 Des conduites addictives toujours présentes	20
12.3 Les jeunes et les risques liés à la sexualité : une information plutôt satisfaisante.....	20
12.4 L'accès aux soins : un taux de couverture complémentaire maladie qui diminue avec l'âge	21
13 L'accès des jeunes au logement	22
13.1 Freins et solutions d'accès au logement	22
13.2 Des problématiques propres aux apprentis, étudiants et jeunes travailleurs.....	23
Chapitre 2 - Une politique avec et pour les jeunes	24
1 Conseil régional et politique jeunesse : des acquis importants	25
1.1 Les jeunes sont les principaux bénéficiaires de l'action régionale qui leur consacre une part importante de son budget	25
1.2 ... dans le cadre de ses compétences « obligatoires »	25
1.3 ... mais également sur une base volontaire	26
2 Une politique Jeunesse élaborée en lien avec l'Etat et les autres acteurs territoriaux (collectivités territoriales, monde associatif, ...).....	26
2.1 Franchir une nouvelle étape avec la politique Jeunesse	26
2.2 ... en lien avec l'ensemble des acteurs territoriaux.....	27
2.3 Un rôle d'ensemblier pour le Conseil régional ?	27
3 Quel projet pour la jeunesse ?	28

Chapitre 3 - Des engagements pour les jeunes en Bretagne33

1	Améliorer les conditions de vie des jeunes	33
1.1	Améliorer l'accès et la qualité de l'information mise à la disposition des jeunes.....	33
1.1.1	Renforcer l'Information Jeunesse	33
1.1.2	Créer un portail internet dédié aux jeunes et à leur entourage.....	33
1.2	Faciliter l'accès au logement des jeunes	34
1.2.1	Développer l'offre et en améliorer la qualité.....	35
1.2.2	Favoriser la mobilisation de l'offre existante de logements.....	36
1.2.3	Favoriser la solvabilité des jeunes pour faciliter leur accès au logement.....	37
1.3	Contribuer à l'amélioration de la santé des jeunes	39
1.3.1	Renforcer l'observation et l'analyse des problématiques de santé et l'animation territoriale de santé	39
1.3.2	Favoriser la présence sur les territoires de lieux d'écoute généraliste sur la santé à destination des jeunes	40
1.3.3	Poursuivre les actions de prévention des conduites addictives, du suicide et du mal être psychologique des jeunes.....	42
1.3.4	Favoriser l'accès à une alimentation de qualité	42
1.4	Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes.....	43
1.4.1	Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes dans le cadre de la formation initiale pour l'ensemble des apprenants	43
1.4.2	Développer la mobilité internationale des jeunes en s'appuyant sur les régions partenaires et les structures d' « éducation non formelles »	45
1.5	Favoriser le départ en vacances des jeunes en difficulté	46
1.6	Faciliter les déplacements des jeunes et leur mobilité infra régionale	47
1.6.1	Mieux faire connaître la gamme tarifaire existante auprès du public « Jeunes ».....	47
1.6.2	Développer l'intermodalité des modes de transport et des tarifications.....	47
1.6.3	Rendre les tarifications jeunes encore plus attractives sur l'ensemble du réseau de transport régional.....	48
2	Créer les conditions de la réussite pour tous dans le système éducatif et faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle	50
2.1	Créer les conditions de la réussite pour tous dans le système éducatif.....	50
2.1.1	Développer les usages numériques dans l'enseignement et la formation	50
2.1.2	Expérimenter un service public d'orientation tout au long de la vie	50
2.1.3	Limiter les sorties sans qualification et sans diplôme du système scolaire : du décrochage scolaire à la persévérance scolaire	52
2.1.4	Favoriser l'accès à la formation et une plus grande fluidité des parcours.....	53
2.1.5	Promouvoir l'accueil et la scolarisation en milieu ordinaire des jeunes en situation de handicap	54
2.1.6	Adopter un schéma de l'enseignement supérieur en conformité avec les objectifs du processus de Bologne.....	55
2.1.7	Développer l'enseignement et la formation bilingues	56
2.2	Faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle... ..	56
2.2.1	... dans le cadre de ses partenariats.....	56
2.2.2	... dans le cadre de sa responsabilité d'employeur.....	57
3	Développer les facultés d'initiative, la citoyenneté et l'engagement des jeunes.....	58
3.1	Faciliter l'accès au(x) savoir(s) et l'intégration socio professionnelle par le numérique	58
3.2	Encourager, susciter et accompagner les démarches favorisant la participation et l'engagement des jeunes dans des projets culturels.....	59
3.3	Favoriser la pratique du sport chez les jeunes	60
3.3.1	Favoriser la pratique du sport de haut niveau et de bon niveau en milieu scolaire.....	60
3.3.2	Développer les pratiques sportives pour tous	61
3.4	Valoriser et accompagner la créativité, l'innovation et l'engagement des jeunes.....	61
3.4.1	Créer un fond de dotation pour des projets innovants jeunes.....	61
3.4.2	Développer un partenariat avec l'Etat sur le dispositif « Défi-Jeunes »	62
3.5	Soutenir l'engagement des jeunes	62
3.6	Contribuer à la création d'un environnement favorable au développement de l'enseignement et de la recherche sur les questions de jeunesse	63
3.7	Faire partager l'identité maritime de la Bretagne.....	64
4	Un contrat vivant avec les jeunes de Bretagne.....	64
4.1	Une association des jeunes aux processus de décision.....	65
4.1.1	Une association à l'élaboration de la politique « jeunesse »	65
4.1.2	Une meilleure représentation des jeunes dans le secteur associatif et les institutions	65
4.1.3	Une association à la mise en œuvre des engagements.....	65
4.2	Une observation constante des évolutions.....	65
4.3	Concilier les temporalités de l'action publique et les attentes des jeunes	65
4.4	Un suivi et une évaluation régulière des actions menées	66

Conclusion 67

Glossaire 69

Introduction

« La jeunesse n'est qu'un mot »

Tel est le titre d'un article de référence de Pierre Bourdieu¹.

Quand commence et finit la jeunesse ? Il y a mille réponses, issues d'intuitions empiriques... que porte chacun d'entre nous.

Cet état impossible à définir vraiment sert à singulariser des individus, à les catégoriser. En réalité, on ne sait pas exactement ce qu'est la jeunesse, mais on sait qu'il y a des jeunes.

La jeunesse incarne et contient en elle une forme de désordre. Elle entretient une relation à la provocation voire à la subversion. Mais surtout, elle est une force magnifique, un réservoir d'énergie, une ressource inestimable qui porte l'espoir d'un futur, fondé sur la justice sociale et sur l'aspiration à toujours plus de liberté. Elle incarne le renouvellement et la transformation d'une société.

Il n'y a pas qu'une jeunesse mais plusieurs jeunesse et elles ont une particularité commune: elles sont la plaque sensible des mutations sociales et les jeunes sont les premiers à en expérimenter les effets.

Et pourtant, elle est l'angle mort de la politique sociale, d'une politique qui a toujours oscillé entre l'universel et le spécifique mais qui ne s'est jamais véritablement emparé du sens que l'on donne à une action publique envers les jeunes.

« Demain le monde sera toi »

Quand on parle des jeunes, René Char, poète, nous rappelle que « *les mots savent de nous ce que nous ignorons d'eux* ».

« *Il faut que jeunesse se passe* », c'est ainsi qu'au siècle dernier on parlait de la jeunesse. Une étape assez courte dans la vie qualifiée même parfois du « plus bel âge de la vie », sans problème si ce n'est ceux que peuvent rencontrer naturellement les adolescents.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. Que désigne-t-on par la « jeunesse » ? Généralement, ce terme désigne la période qui sépare la fin de la scolarité obligatoire de l'accès à l'indépendance financière et résidentielle. On sait quand elle commence, plus difficilement quand elle finit. Aux alentours de 29 ans aujourd'hui, au moment de la stabilisation dans l'emploi.

Quant à l'autonomie, terme si souvent employé actuellement, elle passe, au delà de l'indépendance financière et logistique par trois dimensions : l'accès à la responsabilité (rapport à l'utilité sociale), à l'identité (construction de soi) et à la liberté (capacité de choix). Avec de plus en plus, un « je » qui se construit aujourd'hui avec les pairs².

Les jeunes, on le sait sont, trop souvent, la variable d'ajustement des sociétés en crise. Ils sont surtout les plus exposés aux soubresauts d'une société. Mais ils le sont différemment selon leur situation.

En France, les inégalités se creusent et les jeunes sont de moins en moins égaux face aux problèmes et aux mutations de notre société. Avec un chômage des jeunes actifs de moins de 25 ans de 24% , une course effrénée aux diplômes, un maintien dans la dépendance parentale de plus en plus fort, une précarité accrue, la situation actuelle des jeunes français n'est pas facile. Les inégalités qui traversent chaque génération sont beaucoup plus fortes que les inégalités entre les générations. La reproduction sociale a peu diminué. Au contraire, le déterminisme est de plus en plus fort. Et le contexte français, où la famille est le principal soutien des jeunes, a accentué ces inégalités.

C'est pourquoi, il faut cesser d'entretenir une inadéquation qui consiste à reconnaître à la jeunesse de nombreuses qualités mais à ne pas lui accorder concrètement la place qu'elle devrait avoir dans notre société.

L'allongement de la vie s'est traduit par la création d'un troisième âge voire d'un quatrième âge et par l'allongement de la formation initiale et donc de la jeunesse. Cette situation était porteuse d'une belle promesse, l'accès d'un plus grand nombre au savoir et une qualification plus grande pour le marché de l'emploi.

¹ Sociologue, entretien avec Anne-Marie Métaillé, paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978, pp. 520-530

² Christophe Moreau, LARES/Université Européenne de Bretagne

Tout au contraire, le fonctionnement de notre système scolaire français a engendré inégalités, élitisme, déclassement, perte de confiance. Il ne favorise pas l'autonomie et suscite un malaise chez les jeunes qui ne facilite pas leur intégration dans la vie active. Les jeunes ont un peu le sentiment d'être abandonnés et perçoivent le choix d'orientation comme quelque chose de dramatique, de stressant. Ils ont l'impression qu'il se fonde non sur leur désir mais sur leur échec. Tout ceci se traduit par une jeunesse française en mal être, en manque de perspective. Les jeunes ont du mal à se projeter dans un avenir qu'ils qualifient d'incertain. Alors qu'ils ont des parcours -choisis ou subis- qui se caractérisent par une forme de discontinuité, on continue à vouloir les emmener sur des chemins linéaires peu adaptés finalement à la réalité du fonctionnement de notre société et mal adaptés à leur souhait ou à leur choix de vie. Ces décalages permanents engendrent une fragilité chez les jeunes qui se traduit surtout chez les plus démunis, chez les moins qualifiés par des situations que l'action publique a parfois du mal à régler. Cette « misère grise » dont parle Philippe Merrieu, professeur des universités en sciences de l'éducation, doit être au coeur de nos préoccupations d'action publique et renvoie à la phrase d'Aristote « on ne peut traiter de façon égale des situations inégales »

Mais s'il est essentiel d'avoir conscience de cette réalité, il est tout aussi nécessaire de percevoir combien les jeunes se mobilisent, agissent, s'engagent et s'investissent dans notre société avec cette idée que le développement personnel tout au long de la vie est important et peut être facteur d'épanouissement et de relations aux autres. C'est une énergie extraordinaire pour une société. Il faut savoir le reconnaître, le valoriser et considérer que les jeunes sont une ressource inestimable pour un pays. Il faut soutenir durablement leur créativité, leur générosité et dire haut et fort que les jeunes ne sont pas un problème mais un atout pour construire la société de demain.

*

* *

Un projet de politique jeunesse doit s'inscrire dans l'universalité - s'intéresser à tous les jeunes - tout en reconnaissant des spécificités territoriales, culturelles, sociales. Il doit porter des valeurs et décliner des actions.

La question est de savoir si l'on est prêt à leur donner une place dans notre société et comment, c'est à dire en les reconnaissant et en acceptant de leur céder une place dans certains processus décisionnels. Cette situation est renforcée par le fait que les politiques publiques d'une manière générale ne se sont jamais véritablement emparées de cette réalité. Leur éclatement entre une multiplicité d'acteurs nationaux et locaux atteste que l'enjeu d'une politique publique de la jeunesse n'a jamais été véritablement pris en compte.

Face à ce paysage en demi teinte, nous avons une responsabilité en Bretagne. Elle est de considérer que nous devons être en capacité d'actionner des leviers d'action publique qui seront de nature à améliorer la situation des jeunes et à valoriser leurs initiatives. Sans nous substituer à l'Etat - où à un manque d'Etat -, nous devons, à la fois au sein de nos compétences obligatoires mais aussi en allant au delà de nos obligations, en lien avec les collectivités locales et le monde associatif, oeuvrer pour que la vie des jeunes bretons s'améliore. Cela doit se traduire par une forte volonté politique, l'avenir de notre région passant par l'avenir de sa jeunesse. Il nous faut donner à nos jeunes bretons la place qui leur revient dans le développement de la Bretagne. Nous ne le ferons pas seuls mais avec des partenaires, des professionnels, des élus, des associations et bien sûr avec les jeunes.

Considérons d'abord qu'ils sont une ressource inestimable pour la région. Ils représentent, par ailleurs, un poids démographique non négligeable.

Ils contribuent à donner une image de notre région très positive. Ils se signalent par leur réussite aux examens, particulièrement au baccalauréat, par leur créativité, leur esprit d'initiative notamment dans le domaine culturel mais pas seulement. Ils voyagent beaucoup. C'est la Bretagne qui s'inscrit le plus fortement dans les programmes de mobilité internationale. Les jeunes bretons donnent une image de la Bretagne qui bouge, qui vit. Leur engagement via le bénévolat par exemple atteste d'une vraie générosité à l'égard des autres et de la société en général.

C'est bien par eux et avec eux que nous devons penser la Bretagne de demain. Car, notre région porte en elle les conditions favorables à leur épanouissement. Terre d'identité, de solidarité, elle se caractérise par

un « vivre ensemble » qui est un atout fort pour eux. Ils y sont très sensibles et leur fort engagement associatif en est une caractéristique tout à fait singulière.

Notre engagement politique à l'égard des jeunes est d'autant plus grand que nous devons répondre à la multiplicité des situations vécues par la jeunesse. La considérer aussi non pas comme un état naturel figé mais comme un processus qui s'inscrit dans la dynamique des âges de la vie. La considérer comme porteuse d'innovation et donc d'une créativité qui dérange parfois, qui, loin des sentiers battus, va tester, expérimenter des démarches qui doivent nous inspirer dans nos politiques publiques. C'est pourquoi, une politique de la jeunesse ne doit jamais se satisfaire des orientations et propositions qu'elle va faire. Il faut sans cesse remettre en question ses certitudes pour poser un regard dynamique et surtout en phase avec les évolutions d'une société dont ils vont être les premiers touchés mais aussi les premiers acteurs.

Tel est l'esprit de ce document, qui a été conçu dans une complète transversalité des politiques publiques. Il n'a pas vocation à répondre à toutes les situations, encore moins à avoir la prétention de régler tous les problèmes dont souffrent les jeunes bretons. Il n'est pas figé et doit pouvoir s'enrichir en permanence de nouvelles contributions.

Une politique jeunesse doit s'adapter, réagir, proposer, expérimenter en permanence. C'est l'esprit de cette charte dont les fondamentaux sont posés mais qui devra évoluer au fil de notre action, en fonction du contexte national et régional et des enjeux nouveaux.

La charte intègre différentes temporalités. Elle porte à la fois une vision stratégique, prospective et donc à long terme de ce que nous pensons devoir faire pour les jeunes bretons de demain mais elle traduit aussi en propositions à court terme certains de nos choix politiques. Ces temporalités du présent et du futur touchent une population qui est très diverse dans ses perceptions et ses attentes et très sensible aux réponses immédiates.

Cette charte s'adresse directement aux jeunes eux-mêmes, à leurs parents, à l'Etat, aux partenaires, notamment associatifs, qui oeuvrent pour les jeunes dans différents domaines et aux collectivités qui interviennent également sur ce champ.

La réussite d'une action publique régionale passe en effet par la capacité de repérer et d'analyser les diverses situations sociales et territoriales de notre région afin d'intervenir en lien avec les collectivités infra-territoriales et l'ensemble des acteurs.

Enfin, la Bretagne contient des ressources universitaires et professionnelles rares dans ce domaine. Des universitaires bretons travaillent déjà avec leurs homologues d'autres pays européens. Nous avons l'opportunité d'accompagner la création d'une chaire jeunesse, ce qui ferait de notre région un laboratoire de l'observation et de la définition des politiques publiques de la jeunesse à l'échelle européenne et internationale. Cela constituera une première en France.

*

**

La question des politiques « jeunesse » est avant tout une question de société qui englobe la question d'un nouveau contrat entre les générations de ce pays basé sur la reconnaissance et la solidarité.

C'est l'esprit de la charte qui est ici présentée.

Chapitre 1 - La jeunesse: une chance pour la Bretagne

Source de dynamisme, de créativité, d'enthousiasme, la jeunesse est le fondement et l'avenir de la Bretagne. Mieux formés que les générations antérieures, par nature ouverts au changement et à l'innovation, les jeunes bretons ont en effet un rôle central à jouer, non seulement dans la construction de leur propre devenir, mais aussi dans l'évolution de l'ensemble de notre société, plus particulièrement sans doute dans les domaines du développement durable, des nouvelles technologies, de la cohésion sociale, des nouvelles formes d'engagement citoyen...

Il n'y a pas une jeunesse, mais des jeunesses... Plurielles, "stratifiées", elles sont tout aussi diverses que la société des adultes, et tout autant, voire plus, traversées par des inégalités sociales et territoriales.

Construire une politique pour la jeunesse, et avec elle, implique de mieux connaître ses principales caractéristiques, de comprendre ses aspirations et ses attentes, avec un regard et une écoute à la fois positifs mais également objectifs.

Difficile, mais nécessaire exercice que ce "diagnostic" de la jeunesse, avec toutes ses limites. Il révèle un tableau en demi-teinte, avec des atouts essentiels comme l'enseignement et la formation, l'appétence des jeunes pour les études, leur générosité et leur engagement mais "pointe" aussi la confiance et la place insuffisante faite aux jeunes, génératrices d'interrogations de leur part, et de frein à l'expression de leur potentiel.

C'est tout le sens de cette première partie de la charte, réalisée avec le concours du CESER, qui a auditionné de nombreuses personnalités reconnues pour la qualité de leurs travaux dans le domaine de la jeunesse³.

Les éléments de diagnostic qui suivent concernant la jeunesse portent sur la démographie, notamment son évolution et la concentration des jeunes sur les territoires urbains, les valeurs de la jeunesse, telles que l'on peut les percevoir, leur rapport aux technologies de l'information et de la communication, avec les changements considérables qui marquent ces deux dernières décennies. Les trajectoires des jeunes, leur prise d'autonomie à l'égard de la famille, et les thèmes centraux que constituent la formation, l'enseignement et surtout l'accès à l'emploi sont également abordés, de même que l'accès au logement et à la santé.

Dans sa définition de la jeunesse, la Région a fait le choix, comme l'INSEE, de retenir la tranche d'âge des 15-29 ans. Comme le relève le CESER, cette « *nouvelle perspective des âges ...reflète mieux la jeunesse comme un processus, un parcours, une trajectoire...* »

Tout en relativisant ces seuils d'âge qui encadrent la période qui court de l'entrée au lycée à l'accès à un premier emploi à durée indéterminée, en passant par toute la variété des trajectoires, l'apprentissage, les parcours d'insertion professionnelle, les études supérieures, la mobilité internationale..., mais aussi celle de l'autonomie résidentielle et de la vie en couple, c'est sans doute la définition la plus complète et la plus représentative de la jeunesse d'aujourd'hui.

1 Une démographie régionale dynamique, mais source potentielle de déséquilibres

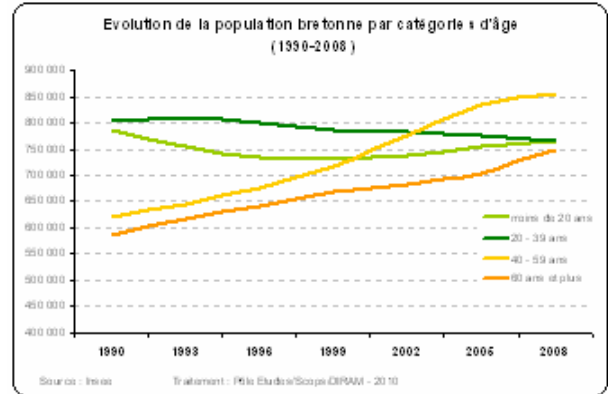
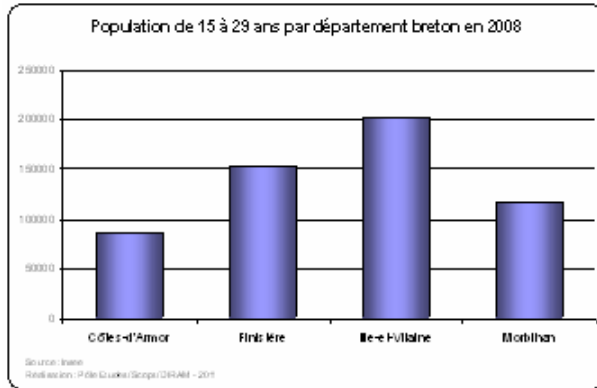
1.1 Une diminution relative des 15-29 ans et des mouvements migratoires importants

Au 1^{er} janvier 2008, 557 724 jeunes de 15 à 29 ans sont recensés par l'INSEE en Bretagne. Ils représentent 18% de la population (20% en 1999 et 22,4% en 1990), contre 19% au niveau national. La population des moins de 20 ans augmente quant à elle depuis 2000.

³ « Une approche des univers sociaux et culturels des jeunes en Bretagne et de leurs modes d'engagement dans la vie collective », CESER Bretagne, Janvier et Juin 2011

On note de grandes disparités selon les territoires. Avec 202 046 jeunes de 15-29 ans en 2008, soit 21% de la population totale du département, et 36,2% de la population régionale des 15-29 ans, l'Ille et Vilaine apparaît incontestablement comme le département le plus « jeune » de Bretagne.

Confrontée comme l'ensemble du pays à un vieillissement de sa population, la Bretagne n'en reste pas moins très dynamique au plan démographique, grâce à un solde migratoire qui représente les 3/4 de la croissance démographique régionale.



La réduction de la part des jeunes dans l'ensemble de la population est la conséquence conjuguée de la baisse de la natalité à la fin du siècle dernier et surtout des nombreux départs de jeunes entre 21 et 29 ans.

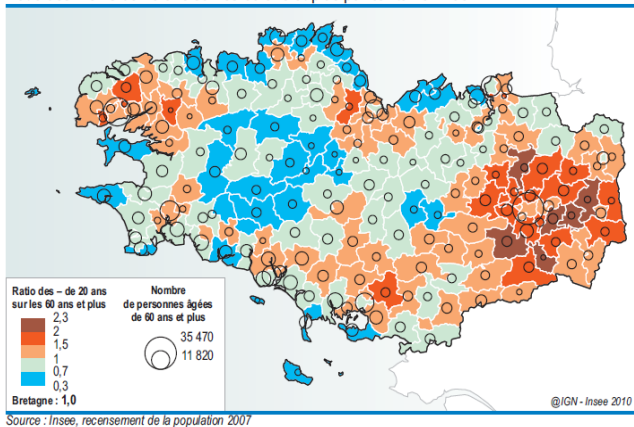
76 000 jeunes ont en effet quitté la Région au cours des cinq années qui ont précédé le dernier recensement, soit environ 15 000 par an. Selon l'INSEE, les 2/3 de ces jeunes sont partis pour exercer une activité professionnelle, et 1/3 pour poursuivre leurs études.

Pour être bien interprété, ce phénomène doit être assorti de deux observations essentielles.

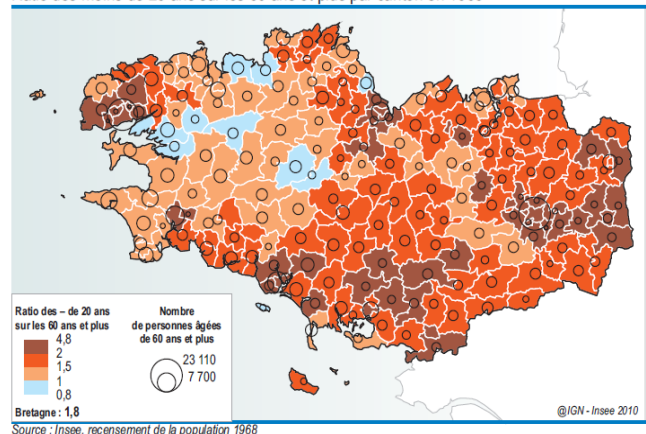
La première est liée à la démographie générale de la Région, qui se porte bien. De nombreuses arrivées d'actifs de 30 à 55 ans compensent, en effet, largement les départs de jeunes et chacun sait que la Région gagne entre 25 à 30 000 habitants supplémentaires par an. Fait remarquable, ces nouveaux arrivants sont davantage diplômés, et 75% d'entre eux sont nés hors de la Bretagne.

La seconde concerne la capacité de l'économie bretonne à offrir des débouchés aux diplômés. Contrairement à une idée répandue, les emplois créés en Bretagne sont majoritairement des emplois qualifiés ou très qualifiés. Selon l'INSEE, 155 000 emplois nouveaux ont été créés entre 1999 et 2007, dont 42 000 concernent des cadres et 62 000 des professions intermédiaires. Mais les jeunes n'en bénéficient que partiellement comme on le verra ci-dessous.

Ratio des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus par canton en 2007



Ratio des moins de 20 ans sur les 60 ans et plus par canton en 1968



Les cartes ci-dessus illustrent le constat réalisé par le CESER, selon lequel les jeunes de 15 à 29 ans en Bretagne, constituent « une minorité démographique, territorialement polarisée et aux trajectoires discontinues dans une société rapidement vieillissante ».

1.2 Une concentration des jeunes dans les aires urbaines et des contrastes importants entre les territoires

Les jeunes se concentrent dans les aires urbaines disposant de pôles de formation et d'emplois attractifs, avec une progression très nette dans la partie orientale de la Bretagne, à l'est d'une ligne Auray Saint-Malo. Les mouvements migratoires extra-régionaux ne font qu'accroître ce phénomène. Ainsi, non seulement le pays de Rennes concentre à lui seul 20% des nouveaux arrivants mais ces nouveaux arrivants sont plus jeunes que la population bretonne : environ 35 ans. A l'inverse, à l'Ouest de la Bretagne (excepté l'Ouest du Finistère, autour de Brest), tout particulièrement en Centre Bretagne et sur le littoral, (ce dernier étant très fortement marqué par l'économie résidentielle), l'âge moyen des arrivants est plus élevé que la moyenne régionale.

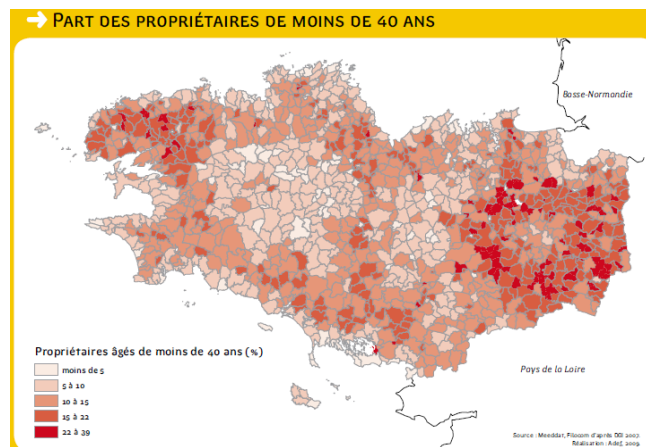
Des clivages très importants apparaissent ainsi entre pays en fonction de leur population des 15-29 ans par rapport à la population totale. Deux pays se distinguent nettement avec des pourcentages de 26% à Rennes et 20,1% à Brest. Un autre groupe de pays se situe autour de la moyenne régionale ou proche de celle-ci (Vitré, Vannes, Lorient, Ploërmel, Fougères, St Brieuc...). A l'inverse, un ensemble de Pays s'en écarte de manière significative avec des pourcentages compris entre 13 et 15% de 15 29 ans dans leur population (Centre Ouest Bretagne, Trégor-Goëlo, Dinan, Auray, Cornouaille)

Les choix d'installation des jeunes font apparaître une fracture entre une zone plus âgée constituée du Centre et du Nord de la région (pays de Morlaix, du Trégor-Goëlo, de Guingamp, du Centre-Ouest Bretagne, du Centre Bretagne et de Pontivy) et le « croissant » Est/Sud-ouest plus attractif pour les jeunes.

Les grandes aires urbaines attirent les populations jeunes. Les jeunes arrivants entre 20 et 29 ans préfèrent s'installer dans les villes-centres. Dans la région rennaise par exemple, 60% de ces jeunes s'installent dans la ville-centre. Cela peut s'expliquer par la part importante d'étudiants parmi cette tranche d'âge. Dans les espaces ruraux, on observe que les nouveaux arrivants, quel que soit leur âge, s'installent dans les communes, villes centre, comme Pontivy et Ploërmel, mieux dotées en activités et services.

On constate donc, d'une manière générale, que le fait urbain a un effet polarisant en terme d'attractivité démographique, particulièrement fort chez les jeunes.

On note également un phénomène préoccupant de ségrégation socio-spatiale, qui touche tout particulièrement les jeunes ménages, qui disposent en général de revenus inférieurs à la moyenne. Ce phénomène est dû au renchérissement du foncier dans les villes-centres et les communes périphériques des métropoles régionales. Les jeunes ménages qui cherchent à s'installer sont donc contraints à la distance et s'installent en deuxième couronne périurbaine voire au-delà. Sur le littoral, la tendance est la même, les jeunes ménages, à la solvabilité plus faible que leurs aînés, étant repoussés dans les communes rétro littorales.

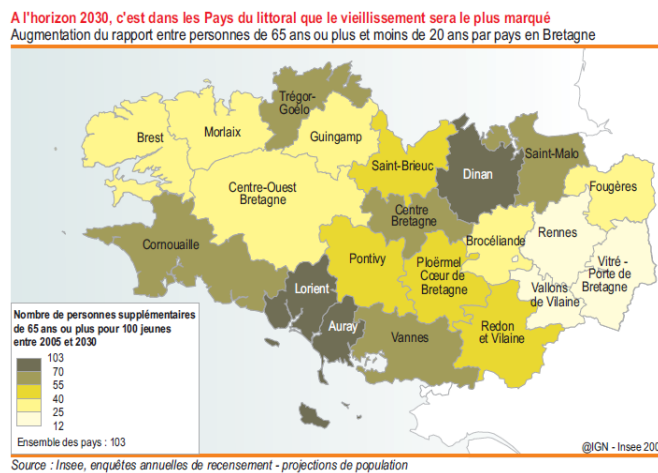


Plus on s'éloigne de la ville-centre, plus les revenus des ménages sont modestes. Au-delà des territoires périurbains se dessinent des « espaces intermédiaires » à dominante rurale. Ils abritent des ménages aux revenus plus limités qu'en zone périurbaine, dont 1/4 ont moins de 30 ans. Ces jeunes ménages, appartenant à la tranche d'âges des 25-39 ans, sont souvent de jeunes parents qui, face aux prix élevés des grandes agglomérations, sont repoussés dans les communes rurales périphériques.

1.3 Un phénomène appelé à se poursuivre

Les projections démographiques de l'Insee placent la Bretagne parmi les régions françaises les plus dynamiques jusqu'en 2040. La population bretonne augmenterait ainsi de 24%, nettement plus qu'en France métropolitaine (14%), pour atteindre environ 3 900 000 habitants, selon le scénario central.

Selon ces projections, l'Ille-et-Vilaine se distinguerait des autres départements bretons en maintenant un solde naturel positif associé à un apport migratoire moyen. En effet, si la part des 60 ans se ferait toujours plus forte en Bretagne, avec un habitant sur trois en 2040, l'Ille-et-Vilaine deviendrait un des départements français les plus « jeunes ».



La population de tous les pays bretons devrait vieillir d'ici 2040, mais le vieillissement serait beaucoup plus marqué sur le littoral Sud, du pays de Vannes à la Cornouaille, mais aussi sur le littoral nord, dans le Trégor-Goëlo, Dinan et Saint-Malo voire en Centre-Bretagne. La population serait plus jeune qu'ailleurs dans les pays de Brest et surtout de Rennes.

La Bretagne gagnerait en moyenne annuelle 2 700 personnes du fait du solde naturel, et 17 900 par le solde migratoire. Du seul fait des migrations, la Bretagne perdrait 2 600 jeunes de 20 à 29 ans par an, mais gagnerait 4 600 jeunes de moins de 20 ans.

On peut également noter que, parmi les 30-49 ans qui viennent s'installer en Bretagne, il y a une réelle tendance au « retour au pays » des Bretons, avec l'arrivée du premier enfant pour les jeunes ménages (en provenance d'Île-de-France majoritairement), ou pour y passer la retraite, pour les ménages de plus de 60 ans. Le cadre de vie en Bretagne est donc perçu comme agréable et attractif pour les jeunes ménages qui cherchent à s'installer. Restent que les 3/4 des actifs qui s'installent en Bretagne ne sont pas nés dans la région (Insee 2007)

1.4 Scolarité, études, formation et entrée dans la vie active : des différences également très marquées entre les territoires

Pour les 15-29 ans, en Bretagne, en 2007, 39% sont élèves, étudiants ou stagiaires (filles 41%, garçons 36%), 57% sont actifs, en emploi ou en chômage, (filles 54%, garçons 61%)

Des contrastes très importants apparaissent entre les territoires. La part des élèves, stagiaires, et étudiants dans la population totale des 15-29 ans passe de 47% à Rennes à 29% à Ploërmel pour une moyenne tous pays confondus de 39%. Sans surprise, les villes universitaires (Rennes, Brest, Lorient) et les

sites secondaires (Lannion, Quimper, Vannes, St Briec) ont des pourcentages d'apprenants autour de 40%, (à l'exception de Rennes). Un autre groupe important de Pays a un pourcentage de jeunes en formation compris entre 29 et 35% (Ploërmel, Vitré, Fougères, Redon, Dinan, Morlaix, Brocéliande, Vallons de Vilaine, Centre Bretagne, Pontivy, Saint-Malo, Auray).

Cette question mériterait d'être expertisée. L'offre de formation locale dans ces territoires constitue sans doute une première explication. La présence d'un tissu industriel dense dans certains de ces territoires (Vitré, Ploërmel, Pontivy, Loudéac...), susceptible de "fixer" des populations jeunes est également vraisemblable.

Il faut également s'interroger sur une mobilité réduite des jeunes des secteurs géographiques concernés, mobilité entendue au-delà de son acception physique (transports, déplacements), mais aussi "culturelle".

1.5 Un enjeu majeur pour la cohésion territoriale et sociale : favoriser l'égalité des chances entre tous les jeunes, quel que soit leur territoire de résidence

Si les modes de vie, les valeurs et les loisirs ont tendance à converger entre jeunes urbains et jeunes ruraux, ces derniers ne bénéficient pas d'une offre socioculturelle aussi diversifiée et d'équipements de loisirs aussi facilement accessibles. Ils ont en outre le sentiment d'être moins considérés que la jeunesse des espaces urbains⁴. En effet, les espaces ruraux de faible densité, et la ruralité en général, sont rarement montrés tels qu'ils sont vécus par les jeunes qui y grandissent.

D'une manière générale, les jeunes qui vivent dans les espaces ruraux de faible densité sont moins formés et leur scolarité est plus courte car l'acquisition rapide d'un métier reste un modèle encore très influent, notamment auprès des jeunes hommes. L'intégration sociale s'y fait davantage par l'entrée dans la vie active que par la poursuite d'études. La poursuite d'études signifie par ailleurs quasi obligatoirement le départ pour une plus grande ville.

Si la principale contrainte de l'espace rural de faible densité est l'éloignement, c'est avant tout le chômage qui le caractérise, davantage que l'isolement géographique et social⁵. En effet, le taux de chômage peut y être plus élevé et, plus particulièrement, les processus de déclassification sociale y sont souvent plus difficiles à dépasser.

Mais l'espace rural n'est pas uniquement perçu comme un espace de contraintes. La qualité des relations entre les habitants et du cadre de vie en fait pour les jeunes un espace favorable pour concrétiser un projet familial. Les échanges (l'interconnaissance) restent encore aujourd'hui une source d'insertion dans des réseaux socioprofessionnels. Le recours à la famille pour faciliter l'entrée dans la vie adulte est plus fréquent et la période de transition extrafamiliale - entre la vie chez les parents et l'émancipation - est moins longue et touche moins les jeunes ruraux. Il n'en reste pas moins que les jeunes en milieu rural sont plus isolés que les jeunes urbains, qu'ils disposent, en général, de moins d'informations et que par ailleurs ils ont souvent des réseaux géographiquement plus restreints et moins diversifiés.

2 Jeunes et valeurs : des évolutions importantes par rapport aux générations antérieures

2.1 La jeunesse bretonne : des valeurs plutôt conventionnelles en apparence...

Deux enquêtes réalisées à trois ans d'intervalles par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) en 2008 et en 2010 donnent des résultats identiques : les jeunes sont d'abord très largement attachés à la famille, aux amis et au travail. Les centres d'intérêt les plus fréquemment cités ensuite sont les loisirs (44% d'entre eux), les études (31%), la fête (30%), les voyages (29%) et la culture (23%). La politique (au sens de l'engagement partisan) et la religion sont marginales dans leurs priorités (5% et 2%).

⁴ Bronner L., « Les jeunes ruraux ont le sentiment que leurs « galères » n'intéressent personne », *Le Monde*, 01/02/2007.

⁵ Galland O., Lambert Y., *Les jeunes ruraux*, Paris, INRA, L'Harmattan, 1993

Quant à leurs domaines d'engagement, les jeunes disent s'orienter vers l'environnement, la solidarité et, dans une moindre mesure, l'humanitaire.

L'accès à l'emploi et l'intérêt pour le travail sont des thèmes qui reviennent systématiquement dans les enquêtes d'opinion concernant les jeunes. L'enquête du CRIJ (2010) montre aussi des envies de faire, des réactions positives et une volonté « entrepreneuriale » qui ne demande qu'à s'exprimer.

La peur du chômage et du déclassement est au moins aussi importante que le chômage lui-même et il faut faire la part des choses entre la très difficile insertion des non diplômés et faiblement diplômés et des parcours souvent chaotiques des diplômés qui finissent par s'insérer dans l'emploi durable.

Les pratiques festives sont également très présentes dans les souhaits des jeunes bretons et les collectivités ont des responsabilités et des leviers d'action à cet égard (utilisation de l'espace public et des lieux d'accueil existants, création d'évènements avec les jeunes...).

La majeure partie des jeunes est en phase avec le "monde" des adultes.

Christophe Moreau, chercheur associé au LARES (Rennes 2), distingue « trois figures types » de la jeunesse, les « villageois créatifs » qui regroupent 70% des jeunes (un peu plus en milieu rural) réceptifs aux politiques publiques, les voyageurs en souffrance en quête d'affirmation et de reconnaissance (15% des jeunes environ), et les « occupants berniques », qui fusionnent avec leur environnement (zones urbaines sensibles, milieux ruraux) et s'enferment au niveau local. (15% des jeunes également).

Ces différentes « figures types » ne sont pas stables dans le temps - c'est sans doute heureux- et il existe une zone de recouvrement et une certaine porosité entre elles.

Les « villageois créatifs » sont des jeunes qui savent entreprendre, négocier, en interaction avec le monde adulte, et qui « veulent servir à quelque chose ».

Les deux autres catégories de jeunes, et notamment les « occupants berniques », très peu mobiles, suscitent une observation du CESER sur « *l'adaptation des politiques publiques dans leur capacité à prendre en compte la diversité des univers culturels et sociaux des jeunes* ».

Attachement à la famille, intérêt pour l'emploi, réceptivité aux politiques publiques apparaissent ainsi comme des traits dominants pour une majorité de jeunes bretons.

2.2 ... mais avec des clivages importants par rapport aux générations antérieures

Pour le CESER, se fondant sur une étude réalisée en 2007 par SCP communication pour l'Observatoire de la Fondation de France, « *les jeunes sont attachés à de nouvelles valeurs : ils apparaissent comme des « individualistes solidaires* ».

A la devise républicaine, « *Liberté, Egalité, Fraternité* », les jeunes disent aujourd'hui le triptyque « *Egalité, Respect, Solidarité* ».

Le respect est ici considéré comme celui de l'individu et de sa différence. La solidarité est évoquée autour des notions d'entraide, de secours et d'altruisme.

Quant à l'égalité, elle est plus perçue que comme l'égalité réelle que l'égalité formelle...la liberté apparaît à beaucoup comme un « concept abstrait » dont la portée est très limitée par les contraintes d'une société vécue comme "bloquée".

Quant au concept de fraternité, soit il fait l'objet d'une incompréhension soit il est rattaché à la sphère familiale, à la fratrie... Pour ces raisons, il n'est plus reconnu par les jeunes comme une valeur première.

Olivier Galland⁶ considère « *que le pessimisme de la jeunesse française a des prolongements dans les domaines culturel et politique et renvoie plus largement à un affaiblissement inquiétant de l'intégration sociale...* ».

Pour celui-ci, la dernière décennie a vu le « *développement et la massification d'une culture adolescente qui marque une forme de repliement sur le groupe de pairs... (classe d'âge jeune [partageant] les mêmes goûts et les mêmes valeurs) et qui participe... [à l'affaiblissement] de l'adhésion à des valeurs collectives* ».

Il considère que si la « *coupure intergénérationnelle... se prolonge et s'amplifie* », elle pourrait avoir davantage de conséquences que « *le conflit intergénérationnel des années 1960 qui manifestait au fond le désir des jeunes de devenir acteurs à part entière de la vie sociale* ».

Il en conclut que « *le chemin fait par la génération actuelle est inverse : il manifeste le retrait à l'égard de la participation sociale, l'éloignement des valeurs communes, sauf une qui entretient la distance, le droit pour chacun de choisir ses propres valeurs* ».

Sans doute, faut-il relativiser ces propos, et surtout ne pas les généraliser à l'ensemble de la jeunesse, ni à l'ensemble du territoire, alors que l'on sait que la cohésion sociale et le « vivre ensemble » sont davantage préservés dans notre région.

En effet, comme l'indique le CESER, « *[Les jeunes] sont présents et ne sont pas indifférents à la société. [...]. Les jeunes s'engagent progressivement dans l'espace public au rythme de leur transition vers l'âge adulte et de leurs situations de vie.* ».

Enfin, l'intérêt manifesté par les jeunes pour l'emploi doit être apprécié en prenant en considération les nouveaux comportements au travail.

Le rapport du CESER, faisant la synthèse de différents travaux, indique que les jeunes nés entre 1980 et 1995 (les 16 - 30 ans), parfois qualifiés de « Génération Y⁷ », étonnent et déstabilisent parfois leurs aînés.

« *Habitués à l'immédiateté, ils ne supporteraient plus de s'ennuyer au travail ou d'attendre un résultat à moyen et long terme* ». Attachés à la bonne ambiance au travail, « *ils n'accepteraient plus les modes traditionnels d'exercice de l'autorité hiérarchique, lui préférant le travail en réseau dans une logique du donnant-donnant* ».

Le CESER en déduit que face au renouvellement des générations dans les milieux professionnels et associatifs « *les responsables plus âgés devront mettre en cause certaines de leurs représentations antérieures et accepter de partager le leadership avec les jeunes recrues* ».

Il ajoute que « face aux défis économiques et sociaux à relever, les jeunes par leurs nouveaux talents, peuvent être autant pionniers que passeurs ou entraîneurs d'une « culture Y » transgénérationnelle ».

2.3 Une assez grande défiance par rapport aux institutions ...

De façon constante, en Bretagne, comme ailleurs, apparaissent des signaux de prise de distance par rapport aux institutions.

Une majorité de jeunes fait peu ou pas confiance aux institutions de manière générale pour faire évoluer la société.

Ils font davantage confiance aux entreprises (près d'un jeune sur deux), mais une majorité d'entre eux « *exprime peu de confiance, ou pas du tout à leur égard... lorsqu'il y a défiance, sont dénoncés le pouvoir de l'argent, les délocalisations et le chômage* ».

⁶ Les jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ? - Armand Colin 2009

⁷ Le terme génération Y désigne la génération sociologique des personnes nées entre 1980 et 1996. Il tire son nom de la génération précédente, nommée génération X, ainsi que de la phonétique anglaise de l'expression "Why", signifiant « pourquoi ».

Enfin, les 3/4 des jeunes sont en situation de défiance par rapport aux médias (peu de confiance ou pas du tout). "Ils dénoncent... les influences économiques ou politiques sur les médias [et] ils doutent de [leur] neutralité"

2.4 ... mais à l'inverse, ils font confiance à la science et valorisent la démocratie associative de proximité

Les jeunes « accordent leur confiance à la science comme source de progrès et de qualité de vie [et] aux associations comme « concrétiseurs d'action » sur le terrain et leviers de changement en vue d'une société meilleure, notamment celles intervenant dans les secteurs du social et de la solidarité ».

Ils privilégient « l'engagement individuel et recherchent des résultats immédiats... [et] veulent être co-producteurs d'une démocratie plus directe et partagée » sur le mode « *ce que je vis, mes représentants ne le vivent pas, je suis donc mieux à même de trouver les solutions qui conviennent* ».

L'étude de SCP communication conclut que « *cette demande [des jeunes] implique de la part du politique une démarche d'écoute et de prise en compte de l'opinion. En effet, l'écoute seule ne suffit plus, on s'inscrit dans le stade supérieur du citoyen qui crée avec le politique et même d'autres acteurs de la société française, une nouvelle société* ».

On peut en conclure avec le CESER que « *cette génération fortement individualisée et défiante vis à vis de la démocratie représentative ne renonce donc pas à agir dans la vie collective, elle exprime le désir d'un nouveau contrat social entre le politique et le citoyen* » et plébiscite la démocratie participative de proximité.

Ces constats, largement répandus dans la littérature récente publiée concernant les valeurs de la jeunesse renforcent la conviction que l'écoute des jeunes est essentielle mais qu'elle ne doit pas être passive. Il importe de faire la démonstration que les jeunes sont entendus, pour que la confiance revienne dans la relation qu'ils entretiennent avec les institutions.

3 Jeunes et Numérique : de fortes inégalités dans les usages

Les 15-29 ans sont des « natifs de l'ère du numérique » pour lesquels le concept de « nouvelles technologies » n'a pas de sens puisqu'ils les ont toujours pratiquées. Pour le CESER, citant les travaux d'Olivier Donnat, « *l'utilisation du Web et les autres pratiques culturelles sont le plus souvent cumulatives. Les pratiques numériques ne sont pas à considérer comme une culture "virtuelle" mais plutôt, le plus souvent comme une culture augmentée* ».

La diversité des pratiques numériques est le reflet de celle des jeunes. Elles peuvent être considérées comme une diversité de dispositifs sociotechniques: ordinateurs, mobiles, consoles de jeux vidéos, lecteurs MP3...[qui] permettent la communication interpersonnelle et instantanée, usage qui est central et massif chez les jeunes: sites Web, blogs, "chat", réseaux sociaux, jeux vidéos, monde virtuel...

Selon le même auteur, « *le développement du numérique et de l'Internet a transformé le paysage des pratiques en amateur, en favorisant l'émergence de nouvelles formes d'expression mais aussi de nouveaux modes de diffusion des contenus culturels autoproduits dans le cadre du temps libre* » (vidéo, photo, écriture, musiques, arts graphiques...). La « *libération des données publiques* » ouvre également un champ de créativité au grand public, dont les jeunes s'emparent avec une grande réactivité pour créer de « *nouveaux services publics* ».

La « sociabilité virtuelle » créée et développée chez les jeunes (mais aussi les moins jeunes...) par les échanges numériques maintient et renforce le lien avec le groupe d'appartenance, sans se substituer à la relation face à face, « *qui reste, chez la très grande majorité des jeunes, considérée comme la relation authentique* ».

Si la fréquence de l'utilisation du Web varie considérablement en fonction de l'âge des internautes (avec une tendance à la résorption des écarts entre générations), des différences d'usage significatives sont aussi

constatées entre les jeunes en fonction du milieu social. Pour Sylvie Octobre⁸, les jeunes issus des milieux populaires feraient un usage moins fréquent et surtout moins varié de l'ordinateur et du Web « *faute de trouver à leur domicile les interlocuteurs compétents aptes à une transmission des savoirs et des savoir-faire* ».

Une enquête réalisée en 2009, par le GIS M@rsouin, laboratoire de recherche de Rennes 2, auprès de 1350 jeunes inscrits dans les quatre universités de Bretagne en premier cycle sur la maîtrise des technologies de l'information et de la communication et ses usages donne des résultats parfois inattendus. Les étudiants sont mieux équipés en technologies numériques que l'ensemble de la population et les utilisent plus fréquemment, mais les usages sont très hétérogènes. Les hommes utilisent davantage le Net que les femmes et seulement 69% des étudiants considèrent qu'ils ont de bonnes aptitudes à se servir d'Internet. Leurs usages dans la relation avec l'université restent limités (fréquence de recherche hebdomadaire sur le Net : 40% des étudiants, relation hebdomadaire par courriel avec les enseignants : 6%) et ordinateur et Internet apparaissent beaucoup plus comme « une plateforme d'accès multimédia aux loisirs, à la communication et à des contenus distrayants que comme un outil de travail indispensable aux étudiants ».

La fréquence d'utilisation du Net entre étudiants n'est pas significativement marquée par rapport à l'ensemble de la population. On constate qu' « *une part importante d'étudiants utilise peu ou mal les outils bureautiques* ».

Pour l'utilisation du Net dans la vie privée, M@rsouin a établi une typologie des usages en six groupes. Le premier concerne un étudiant sur sept, petit utilisateur du Net (fréquence limitée, faible usage des logiciels) avec une surreprésentation des femmes. Un second groupe (19%) utilise le Net pour se divertir. Il comprend 50% d'étudiants de première année (41% du panel). 27% des étudiants se servent du Net pour faire des recherches et communiquer. Ce troisième groupe inclut une part importante de femmes (les ¾) et des étudiants de troisième année. 9% des étudiants font des transactions sur le Net et un pourcentage identique l'utilise pour étendre leur réseau social. Enfin, 19% utilisent ordinateur et Net pour l'ensemble des usages.

Ces constats, en décalage avec l'image que l'on se fait habituellement de l'utilisation des nouvelles technologies par les étudiants interrogent sur l'autonomie des jeunes par rapport à celles-ci à l'issue de leurs études secondaires.

Au regard de ce constat concernant les étudiants, il est à craindre que les jeunes les plus défavorisés ne trouveront pas facilement dans Internet le lieu leur permettant de se guider et de s'informer naturellement en trouvant des réponses à leurs questions.

4 Jeunes et langue bretonne : une situation préoccupante mais des raisons d'espérer

Les données relatives à la pratique de la langue bretonne par les jeunes sont très difficiles à rassembler. La dernière enquête réalisée par l'INSEE à l'occasion du RGP de 1999 (« Etude de l'histoire familiale ») n'a pas abordé la pratique de la langue bretonne par les moins de 18 ans. Les seules données disponibles sont celles relatives au nombre et à la proportion de moins de 18 ans scolarisés dans l'enseignement bilingue.

A la rentrée 2010, 13 445 élèves étaient scolarisés en filières bilingues dans les 5 départements de la Bretagne historique. La croissance des effectifs en nombre absolu était de +410 élèves par rapport à la rentrée 2009, soit +3,15%. 41,7 % des élèves sont scolarisés dans la filière bilingue publique (soit 5 606 élèves), 33,6 % dans la filière bilingue catholique (soit 4 521 élèves) et 24,7% dans la filière Diwan (soit 3 318 élèves).

Ces jeunes de moins de 18 ans scolarisés dans l'enseignement bilingue représentent en 2010 1,56% des jeunes Bretons. Si une progression a été constatée (ils représentaient 1,31 % en 2006) ce taux reste très largement insuffisant pour espérer garantir une transmission satisfaisante de la langue bretonne. La Bretagne marque en ce domaine le pas si on la compare à d'autres territoires comme l'Alsace ou le Pays basque (données uniquement disponibles pour le 1^{er} degré).

⁸ citée dans le rapport du CESER

La transmission familiale, quant à elle, a été en recul constant au siècle dernier (année 1920 : la moitié des brittophones parlent en breton à leurs enfants ; 1999 : seulement 3%). Le comportement des jeunes parents qui ont effectué une scolarité bilingue pourrait être utilement étudié mais il semble que la transmission familiale du breton soit, pour la première fois depuis cent ans, dans une dynamique de croissance.

Il faut en effet noter que, depuis quelques années, la génération des jeunes, qui ont effectué leur scolarité - ou leurs études - en bilingue s'insère dans la vie active, s'affiche dans la vie culturelle et prend part - très activement - à la vie sociale, en particulier dans le milieu associatif. Nous vivons l'affirmation d'une génération de jeunes brittophones comme il n'y en avait pas eu depuis les années 70. Ce phénomène est porté par le développement des écoles bilingues et est donc appelé à prendre de l'ampleur dans les années à venir.

5 De l'adolescence à la vie adulte : des trajectoires de plus en plus souvent discontinues

Les discontinuités des parcours individuels reflètent les difficultés vécues par une grande partie des jeunes. Elles s'apparentent aussi parfois à des ruptures "volontaires", liées à des orientations mal acceptées, à la recherche de leur voie... Des jeunes sortent ainsi du système scolaire sur des périodes plus ou moins longues. A ce moment de leur vie, ils construisent d'autres types de savoirs, expérimentent d'autres formes d'apprentissage.

C'est un véritable enjeu pour les pouvoirs publics, d'être en capacité de répondre à ces situations liées à des trajectoires non linéaires.

Le rapport du CESER, citant et commentant un article de l'INSEE (Octant janvier 2010), note que la jeunesse peut être « *considérée comme un passage à la vie adulte, ponctué d'étapes d'autonomisation jalonnant des trajectoires souvent fragmentées* ». « *Les jeunes passent de l'adolescence à la vie adulte, ils quittent le domicile parental, terminent leurs études, trouvent un travail, se mettent en couple, fondent une famille... Dans cet ordre ou un autre ; le cheminement n'est pas linéaire* ».

A 22 ans, environ 2/3 des jeunes vivent hors du domicile parental. Le « statut » du jeune joue un rôle essentiel dans la décohabitation. Les actifs « précoces », employés et ouvriers et a fortiori les chômeurs restent plus tard au domicile familial (75% d'entre eux habitent encore chez leurs parents à 21 ans), alors que les apprenants, notamment les étudiants, sont évidemment beaucoup plus mobiles.

6 Une jeunesse bretonne de mieux en mieux formée : des jeunes bretons de plus en plus diplômés ...

« *Les jeunes Bretons profitent d'une scolarisation excédant les normes de la scolarité obligatoire. Que l'on évoque la scolarisation des deux ans ou celle des 16-19 ans, la Bretagne est la première région française* ».⁹

A l'instar de l'évolution économique de la Bretagne qui a transformé la Région entre 1950 et 1980-1990, la mutation scolaire a eu lieu dans l'immédiat après guerre.

« Les taux de scolarisation après 16 ans décollent fortement [dans les années 1960] et en 1962, ceux-ci atteignent 55% des 11-17 ans en Bretagne (49% pour France entière). Par la suite, la Région obtiendra des résultats identiques à celles du sud de la France, et proches de celles de l'Île de France.

Cependant, des clivages importants de taux de scolarisation demeurent entre territoires.

Selon les résultats du recensement de 2006, les taux d'apprenants par pays, pour les 15-29 ans sont inférieurs, voire très inférieurs à la moyenne régionale, notamment dans l'est de la Région, de Saint-Malo à Redon, et dans le Centre Bretagne (Ploërmel, Pontivy, Loudéac).

⁹ B. Pouliquen, Construire l'excellence scolaire, 2010

D'après une enquête réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé de Bretagne (ORSB) en 2007, deux tiers des jeunes « disent aimer l'école », mais avec un écart significatif entre les filles et les garçons (70% et 56%). De manière paradoxale, cette perception de l'école est moins bonne qu'au niveau national (84%).

Le taux d'accès d'une classe d'âge aux baccalauréats atteint désormais pratiquement les ¾ d'une classe d'âge dans notre Région qui figure toujours dans les premières places du classement national avec les académies de Grenoble et de Versailles.

Les sorties du système scolaire sans diplôme sont en régression, 8% des jeunes en 2007 par rapport à 10% en 1999, ce constat reste préoccupant mais la Bretagne obtient là aussi l'un des résultats les moins insatisfaisants au plan national.

Plus d'un tiers des élèves (35%) ont des résultats qui les soucient (Enquête ORSB 2007) et ceci concerne davantage les élèves de l'enseignement technologique et professionnel.

Les effectifs de l'apprentissage ont connu une évolution significative avec environ 18 500 jeunes concernés en 2010, ceci malgré la crise économique (16 000 en 2004).

Le niveau de formation tend également à s'élever avec une diversification des formations et la constitution de filières complètes du CAP aux formations supérieures. Les niveaux IV (baccalauréat professionnel et diplômes équivalents) et les formations post-baccalauréat connaissent des progressions importantes tandis qu'une nette diminution des apprentis de niveau V (CAP, BEP), de l'ordre de 1500, est constatée sur la période 2004 - 2010.

En 2005, 20,4% des bretons, toutes tranches d'âge confondues sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui place la Bretagne au 7^{ème} rang des régions métropolitaines.

Pour les 16-30 ans en 2006 (source INSEE), la Bretagne est mieux placée que l'ensemble national pour le premier cycle (20% de diplômés en Bretagne, contre 18%), conséquence de la forte propension des Bretons pour les études supérieures courtes.

A l'inverse les titulaires d'un diplôme universitaire de 2^{ème} et 3^{ème} cycle sont moins nombreux (13% contre 15%).

Pour les 25-29 ans, le pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 41% en 2005 avec une progression de cinq points depuis 1999, identique à celle des régions les plus dynamiques (Rhône Alpes, Midi Pyrénées) et proche de celle de l'Île de France (progression de 5,5 points)

7 ... mais des résultats encore perfectibles dans l'enseignement supérieur eu égard au nombre de bacheliers dans la Région ...

Pour l'enseignement supérieur, la situation de la Bretagne n'est paradoxalement pas à la hauteur de sa réussite dans l'enseignement secondaire.

Nos résultats dans ce domaine peuvent s'expliquer, en partie, par un taux plus faible que la moyenne nationale, de bacheliers généraux rapporté à l'ensemble des baccalauréats. Le différentiel est de trois points avec la moyenne française et de sept points avec l'Île de France.

En 2009, en Bretagne, un néo-bachelier sur deux était titulaire d'un baccalauréat général (51,1%) alors que ce pourcentage est de 53,9% pour l'ensemble du territoire national, de 58,2% pour la Région Île de France, de 56,5% pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de 54,1% pour Midi-Pyrénées.

Mécaniquement, il y a en Bretagne davantage de titulaires de baccalauréats technologiques et professionnels, lesquels accèdent plus difficilement aux études supérieures pour les premiers et très peu pour les seconds.

Dans son enquête sur la génération 2001, le CEREQ (*Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications*) observait une « éviction partielle [des formations en STS et en IUT] des publics [auxquels] ils sont destinés » (bacheliers technologiques et professionnels).

Cette observation est toujours d'actualité. Pour l'année universitaire 2008-2009, les bacheliers généraux représentaient dans la Région 70% des entrées en IUT, les bacheliers technologiques 28% et les bacheliers professionnels moins de 2%. Quant au taux global d'accès des bacheliers professionnels aux études supérieures, il reste très faible et se situe à 21% pour cette même année universitaire. Ces jeunes sont essentiellement présents en sections de techniciens supérieurs (STS), soit en formation à temps plein, soit en apprentissage.

Les difficultés auxquelles les titulaires de baccalauréats professionnels sont confrontés pour s'inscrire dans un parcours d'enseignement supérieur ne pourront être érudées au moment où les premières générations de « bacs pro 3 ans » vont arriver massivement à la fin de leur cursus dans l'enseignement secondaire (plus de 6 000 jeunes concernés chaque année).

Concernant les bacheliers technologiques, le CEREQ mentionne aussi des difficultés d'orientation par défaut vers les STS, voire vers l'Université.

8 ... et un clivage très net entre les filles et les garçons

Les jeunes filles obtiennent, de manière générale, des résultats nettement supérieurs à ceux des garçons (*source : recensement de 2006*)

Le nombre de sorties sans diplôme est nettement moins élevé pour les filles (7% au lieu de 10% pour les garçons). Elles sont moins fréquemment titulaires (dernier diplôme obtenu pour les 16-30 ans) d'un CAP, BEP, baccalauréat technologique ou professionnel.

Toutefois, il existe des écarts considérables en faveur des filles pour les diplômés universitaires, tant pour le 1^{er} cycle (27% contre 17% dans la tranche d'âge concernée) que pour les second et 3^{ème} cycle (15% au lieu de 10%) ;

9 Des inégalités sociales devant l'accès à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur qui restent prégnantes

L'accès au baccalauréat général en fonction de l'origine sociale reste très inégalitaire. En 2008 (France entière), 76% des enfants de cadres supérieurs et professions libérales ont obtenu un baccalauréat général, contre 34% des enfants d'ouvriers et 48% des enfants d'employés.

A l'inverse, les deux tiers des jeunes issus de milieu ouvrier ont obtenu un baccalauréat technologique ou professionnel, et un peu plus de 50% pour ceux dont les parents sont employés.

La part des bacheliers de la série S dont les parents sont cadres s'est renforcée au cours des années 2000...avec quatre jeunes sur dix alors que la catégorie socioprofessionnelle des parents ne représente que 15% de l'ensemble des actifs.

Plus globalement, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent près d'un tiers des étudiants en Université à la rentrée 2008-2009, un sur deux en classe préparatoire, et près d'un sur deux également en école d'ingénieurs non universitaires.

Les enfants d'ouvriers et d'employés sont surtout présents en STS (plus d'un tiers des effectifs), en IUT (un peu moins d'un tiers) et dans les écoles paramédicales et sociales.

Depuis le début des années 1980, Eric Maurin¹⁰ note cependant une évolution positive : « *les politiques de démocratisation scolaire n'ont certes pas fait disparaître toutes les formes d'inégalités dans notre société, mais elles ont indiscutablement contribué à réduire les écarts entre enfants de différents milieux sociaux, notamment au moment de l'entrée sur le marché du travail. Les enfants d'ouvriers restent beaucoup plus exposés au chômage et à la marginalisation sociale que les enfants de cadres, mais dans des proportions nettement moins fortes qu'il y a vingt ou trente ans* »

¹⁰ La peur du déclassement - La République des Idées, Octobre 2009

10 Un accès à l'emploi difficile et des parcours souvent chaotiques

L'accès à l'emploi est souvent chaotique et débute dans la majeure partie des situations par des successions de contrats à durée déterminée (CDD) alternant avec des périodes de chômage. La part des CDD dans l'emploi total a été multiplié par deux au cours des trente dernières années, passant de 6% à 12% de l'ensemble des emplois.

Les jeunes, qui occupent la plupart des CDD, constituent de fait une variable d'ajustement pour les entreprises. Recrutés sur des emplois précaires en période de croissance, ils sont licenciés d'autant plus facilement lorsque la conjoncture se retourne. La crise de 2008 n'a pas échappé à cette règle. La courbe du chômage des jeunes connaît ainsi des variations très fortes en fonction des cycles économiques, bien plus importantes que celle des « adultes insérés ».

Dans "La peur du déclassement", Eric Maurin résume cette situation: « *les récessions sur le marché du travail sont d'abord et avant tout supportées par les nouveaux venus sur le marché du travail, tandis qu'elles épargnent presque totalement le coeur du salariat* ».

Le premier contrat à durée indéterminée (CDI) est acquis aux environs de 28-29 ans. Entre la fin de scolarité (il n'y a plus que 5% d'étudiants à 25 ans) et le premier CDI, une partie importante de la jeunesse est en situation de précarité, qui rend difficile leur accès au logement sans le concours des parents et qui retarde l'installation en couple et l'arrivée du premier enfant .

11 Le diplôme : une protection contre le chômage ?, une notion dévalorisée ?

Sur les 40 400 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans recensés en Bretagne fin décembre 2010, 3400 sont sans diplôme (8,4%), 16 200 ont un CAP ou un BEP (40,1%), 11 700 ont le baccalauréat (27,7%), 5 400 ont un « bac+2 » (13,5%) et 4000 sont au niveau L (licence) ou plus (10%). Si l'on prend en considération les moins de 30 ans, la physionomie générale se modifie légèrement.

Les chômeurs de formation infra bac représentent près de 50% des demandeurs d'emploi, les bacheliers environ 25%, et l'on voit apparaître davantage de chômage auprès des diplômés de l'enseignement supérieur (25% de l'ensemble).

L'enseignement que l'on peut retirer de ces données est éclairant pour l'action publique : alors que les jeunes de formation infra baccalauréat au chômage représentent près de 50% des jeunes demandeurs d'emploi, ils ne représentent que 20% de la population jeune de la Région.

Ces données sont corroborées par une enquête publiée en 2008 par l'Académie de Rennes, démontrant « *que plus le niveau de formation des jeunes est élevé, plus le taux d'emploi sept mois après la sortie du système éducatif est élevé* ».

Tous secteurs confondus, sans distinction filles garçons, les détenteurs du BTS sont insérés dans l'emploi pour 69% d'entre eux, 72% pour les baccalauréats professionnels, 60% pour les baccalauréats technologiques, et seulement 44% et 32% pour les titulaires du BEP et du CAP. Les informations issues des Missions Locales en Bretagne aboutissent à des constats identiques. Le taux de sorties positif vers l'emploi, la formation ou le retour en scolarité, dans l'année qui suit l'inscription est en relation directe avec le niveau de formation des jeunes. Il s'établit à 42% des jeunes concernés pour le niveau III et plus (licence, bac+2), 45% pour le niveau IV (baccalauréat), 38% pour le niveau V, (CAP, BEP), 33% pour le niveau V bis, (1^{ère} année de BEP ou de CAP sans diplôme) et seulement 29% pour le niveau VI (non diplômé, sortie en fin de 3^{ème}).

Dans une étude réalisée sur la « génération 2004 », le CEREQ, qui met en regard les trajectoires académiques et le taux de chômage, démontre que les « sans diplôme » qui représentent 17% de la « génération 2004 » sont demandeurs d'emploi pour 32% d'entre eux 3 ans après la sortie de l'école. Pour les « très diplômés » (licence, masters, écoles de commerce...) ce taux est compris entre 5 et 7%, à l'exception des « bacs+4 » où il est de 10%.

Les premiers enseignements issus des travaux du CEREQ sur la « génération 2007 », publiés en avril 2011, confirment ces tendances de fond.

Globalement, le taux d'emploi de cette génération, trois ans après la sortie du système scolaire s'est légèrement dégradé par rapport à la « génération 2004 », mais les taux de chômage observés en fonction du diplôme obtenu restent considérables. 40% des jeunes sortis de l'école sans diplôme en 2007 sont ainsi toujours au chômage en 2010. Ce taux est de 24% pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, de 15% pour les bacheliers technologiques ou professionnels et de 19% pour les bacheliers généraux.

Comme pour les générations précédentes suivies par le CEREQ, la rupture est nette entre les diplômés de l'enseignement supérieur avec 9% de chômeurs en moyenne et les jeunes de niveau bac et infra bac.

Tous les constats vont dans le même sens. L'absence de diplôme, ou une sortie sans qualification du système scolaire est très pénalisant pour l'insertion professionnelle. A contrario, si le diplôme protège toujours du chômage, dans une certaine mesure, il n'assure pas une entrée rapide dans la vie active ni ne garantit l'accès à l'emploi en adéquation avec le niveau d'études.

Les travaux réalisés par l'INSEE à partir des résultats du recensement de 2006 sur la profession exercée par les 16-30 ans selon le diplôme le plus élevé obtenu montrent qu'il y a parfois un décrochage entre l'emploi tenu et la qualification acquise.

Cela laisse présager une certaine forme de dévalorisation du diplôme. Mais il faut bien voir qu'il s'agit de débuts de carrière, et même sans doute de nombreux cas du premier emploi ou de l'un des premiers emplois tenus. Cette situation reflète aussi, sans doute, le caractère chaotique des débuts de parcours professionnels et ne présume pas nécessairement des perspectives d'évolution des jeunes concernés. Il faut noter que ces jeunes subissent aussi la « concurrence » à l'embauche de cadres déjà expérimentés provenant d'autres régions, du fait de l'attractivité de la Bretagne.

12 La santé des jeunes en Bretagne : une situation plutôt satisfaisante

Les enquêtes réalisées régulièrement par l'ORSB (2001 et 2007) et les avis de spécialistes de la jeunesse en Bretagne (Patricia Loncle, Christophe Moreau) convergent pour affirmer qu'une grande majorité des jeunes est en bonne santé.

Ce constat positif doit cependant être tempéré par des difficultés d'ordre psychologique plus fréquentes en Bretagne que dans l'ensemble du territoire national, et des comportements spécifiques à l'égard des conduites addictives, à l'identique des populations adultes.

12.1 Une jeunesse modérément optimiste

Un jeune scolaire sur deux se déclare optimiste (enquête ORSB 2007) par rapport à l'avenir avec des réponses quasi identiques pour les filles et les garçons (47% et 51%), mais ce sentiment diminue avec l'âge.

Un peu plus d'un jeune sur dix déclare ne pas se sentir heureux (garçons 13%, filles 16%). Près d'un sur quatre a pensé au suicide (filles 29%, garçons 16%) et un sur huit a fait une tentative de suicide, les filles étant plus concernées que les garçons (16% et 6%).

Une enquête réalisée au plan national en partenariat entre la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) et l'Institut CSA fin 2010 début 2011 portant sur 6000 jeunes de 15 à 30 ans donne des résultats sensiblement différents.

77% des jeunes sont optimistes pour leur propre avenir, pourcentage en progression par rapport à 2006 (71%). Mais ils sont pessimistes pour « l'avenir des jeunes en France » (65% par rapport à 67% en 2006), et « pour l'avenir de la France » (66% et 72% en 2006).

Cette opposition entre un optimisme pour soi-même et une faible confiance dans la société est une constante et une tendance de fond chez les jeunes.

Le rapport du CESER sur les univers sociaux et culturels des jeunes cite une enquête réalisée en octobre 2009 par l'observatoire de la confiance de la Poste selon laquelle « 86% des jeunes Français jugent que le monde va mal » et « 73% estiment que l'état du monde ne va pas s'améliorer, voire se dégrader » alors même que « 79% [d'entre eux] pensent pouvoir s'en sortir ».

Dans les comparaisons internationales, la confiance des jeunes Français dans l'avenir se démarque par rapport à la plupart des pays occidentaux.

Dans une enquête citée par le CESER (rapport sur les univers sociaux et culturels des jeunes) réalisée en 2008 auprès de 20 000 jeunes de 16 à 29 ans dans 17 pays, 26% des jeunes Français répondent positivement à la question « *votre avenir personnel est-il prometteur ?* ». Les réponses de jeunes issus des autres pays sont généralement très supérieures aux nôtres : 60% pour le Danemark, 54% pour les Etats-Unis, 37% et 36% pour l'Allemagne et la Grande Bretagne.

12.2 Des conduites addictives toujours présentes

Selon les enquêtes de l'ORSB, le tabagisme quotidien a diminué entre 2001 et 2007, surtout pour les 14-15 ans (12% en 2007, 24% en 2001). C'est un élément très intéressant, l'accoutumance se faisant à un âge précoce (entre 13 et 14 ans), et les habitudes s'installant en l'espace d'un peu plus d'un an, entre 14 et 15 ans. Par contre, le « profil tabagique » des fumeurs s'est durci avec un plus grand nombre de cigarettes fumées par jour.

Concernant les étudiants, la Bretagne est une des régions où l'on fume le plus, avec un jeune sur quatre qui est consommateur régulier.

Si l'image du fumeur s'est dégradée entre 2001 et 2007, les jeunes fumeurs quotidiens, dont la consommation augmente, sont nettement moins favorables à l'information sur les risques et à l'interdiction de fumer dans les lieux publics...

S'agissant du rapport à l'alcool, les données fournies par l'ORSB montrent que la consommation régulière n'a pas varié chez les scolaires entre 2001 et 2007. La consommation augmente avec l'âge et l'usage régulier est plutôt masculin. Les jeunes consomment de manière de plus en plus précoce (27 % des moins de 14 ans boivent de l'alcool de temps en temps, 13% au moins une fois par semaine). Mais « l'expérimentation » de l'ivresse (avoir été ivre au moins une fois au cours des trente derniers jours) s'est accrue entre 2001 et 2007 (59% et 51%). Les consommations excessives d'alcool ont été repérées sur l'ensemble du territoire breton, et ce phénomène semble assez ancien. Il tend toutefois à se développer (phénomène de « binge drinking ») et l'organisation d'apéros géants par l'intermédiaire des réseaux sociaux a amplifié sa médiatisation, interpellant les adultes sur l'image de la jeunesse. Quant à l'ivresse régulière (au moins dix ivresses au cours des douze derniers mois), elle concerne le quart des étudiants et 7% des étudiantes, ce qui situe les comportements en Bretagne dans la moyenne nationale.

Thierry Fillaut, historien, professeur à l'Université de Bretagne Sud, spécialiste reconnu de l'alcoolisme en Bretagne, considère que l'on se focalise sur l'ivresse des jeunes, qui pose de réels problèmes, mais que l'on occulte que désormais très peu d'entre eux boivent quotidiennement, alors que ceci était la norme jusqu'aux années 1960.

En ce qui concerne les produits illicites, c'est l'usage du cannabis qui est le plus souvent (et presque exclusivement) cité par les jeunes. L'expérimentation de la consommation de cannabis, comme la consommation occasionnelle ou régulière, s'est réduite de façon significative entre 2001 et 2007. Près d'un jeune sur deux a fait l'objet d'une proposition de drogue illicite, dans la rue ou lors de soirées. Le cannabis est la drogue la plus fréquemment proposée (94%), mais aussi la cocaïne et le crack (18%), l'ecstasy (15%), et les champignons hallucinogènes (11%).

12.3 Les jeunes et les risques liés à la sexualité : une information plutôt satisfaisante

Alors que les questions de sexualité relèvent encore de l'ordre du tabou, l'information des jeunes sur la sexualité constitue un enjeu important pour les accompagner dans la découverte de la vie affective et sexuelle. Selon l'ORSB, cette information apparaît comme étant de qualité satisfaisante. Quatre jeunes sur

cinq identifient les risques de rapports sexuels non protégés (87% pour les filles, 72% pour les garçons), le pourcentage de jeunes informés croissant avec l'âge. Les interruptions volontaires de grossesse (IVG) seraient un peu plus importantes en Bretagne, comparativement au niveau national, dans toutes les tranches d'âge, entre 15 et 24 ans.

De par la loi, les mineurs ont accès à une contraception anonyme et gratuite dans les centres de planning familial pour la pilule, et, pour la contraception d'urgence (« pilule du lendemain) dans les centres de planning familial, les pharmacies, et auprès des infirmières scolaires. Les centres de planning familial constituent donc un maillon essentiel dans la facilitation de l'accès à la contraception. Depuis une période récente, les établissements scolaires tendent à devenir des lieux d'information et de ressources sur la contraception (possibilité d'installer des distributeurs de préservatifs dans les lycées, délivrance de la contraception d'urgence), et les personnels infirmiers scolaires jouent un rôle majeur, que l'insuffisance des effectifs ne leur permet malheureusement pas toujours de remplir dans des conditions satisfaisantes.

Malgré une très large diffusion de la contraception, le nombre d'IVG ne diminue pas : 2/3 des IVG concernent des femmes qui utilisent une méthode contraceptive : il s'agit en général d' « accidents » de contraception. La majorité des IVG n'intervient pas chez les mineures, mais chez les femmes entre 20 et 30 ans. Le récent rapport de la délégation aux droits des femmes¹¹ indique que les jeunes ont largement recours à la contraception (90% des premiers rapports sont protégés, notamment grâce à l'utilisation d'un préservatif), mais que la contraception est mal maîtrisée dans la durée. Le problème reste encore, malgré les efforts, notamment du milieu associatif, celui de l'accès à la contraception et à l'information. Mais, plus encore, il s'agit plutôt d'une question de médiation de cette information par des adultes, nécessaire pour répondre au besoin d'écoute et d'échange souvent exprimé par les jeunes.

12.4 L'accès aux soins : un taux de couverture complémentaire maladie qui diminue avec l'âge

S'agissant de l'accès aux soins, la majeure partie des étudiants dispose d'une « complémentaire santé » (96% pour les filles, 91% pour les garçons), mais le taux de couverture diminue rapidement avec l'âge pour les garçons.

A 20 ans, deux sur dix d'entre eux (17%) n'ont pas (ou plus) de mutuelle complémentaire. Ceci amène de nombreux jeunes à renoncer ou à différer certains types de soins mal remboursés par le régime général (optique, soins dentaires, notamment).

Pourtant, il existe des dispositifs qui permettent de favoriser l'accès à une complémentaire santé, en finançant les dépenses restant à charge après l'intervention des régimes de base de la sécurité sociale.

Il s'agit tout d'abord de la CMU complémentaire, qui permet de bénéficier gratuitement d'une prise en charge à 100% sans avance de frais (tout médecin conventionné, y compris en secteur 2, doit dans ce cas appliquer le tarif de base de la sécurité sociale).

¹¹ Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur la contraception des mineures, par Madame Bérengère Poletti, députée, mai 2011

Nbre de personnes	Plafond annuel CMU-C	Soit par mois	Plafond annuel ACS	Soit par mois
1	7 611	634	9 590	799
2	11 417	951	14 395	1 199
3	13 700	1 142	17 263	1 439
4	15 984	1 332	20 140	1 678
5	19 028	1 586	23 976	1 998
Par personne en plus	3 044,54	253,71	3 836,12	319,68

Elle est octroyée sous conditions de ressources (cf tableau ci-dessous : barème au 1er janvier 2011). Les jeunes majeurs de moins de 25 ans considérés comme étant à charge de leurs parents peuvent bénéficier de la CMU complémentaire du foyer parental. Toutefois, les jeunes à partir de 16 ans en rupture de liens avec leur famille peuvent bénéficier à titre personnel de la CMU complémentaire. A défaut de remplir les conditions permettant de bénéficier de la CMU complémentaire, une aide pour une complémentaire santé (ACS) est également proposée sous conditions de ressources. Elle est de 100 € jusqu'à l'âge de 25 ans, et de 200 € au-delà (le coût d'une complémentaire santé pour les jeunes est d'environ 100 € / an).

Malgré ces dispositifs, les jeunes ont moins recours aux complémentaires santé que le reste de la population, ce qui les amène parfois à renoncer aux soins, notamment en cas de dépassements d'honoraires. Les raisons de cette moindre couverture sont multiples (cf enquête USEM 2011). Le coût n'est invoqué que par 3% des étudiants (l'enquête USEM indique également que seuls 2,3% des étudiants interrogés déclarent avoir renoncé à consulter un professionnel de santé en raison du coût). Pour certains jeunes, le recours à une complémentaire santé n'est pas perçu comme une nécessité. Les filles disposent plus fréquemment d'une complémentaire santé que les garçons (cf étude ARS sur les jeunes de 20 ans : 83% des garçons contre 95% des filles). Le non recours à une couverture complémentaire santé s'explique donc le plus fréquemment par des choix d'opportunité et reflète l'importance accordée par les jeunes à cette thématique. Le manque d'informations concernant le fonctionnement de l'Assurance maladie (confusion entre régime général et régime complémentaire) et la méconnaissance des dispositifs d'aide financière existants expliquent également le plus faible recours des jeunes aux complémentaires santé.

13 L'accès des jeunes au logement

Comme cela a été mentionné précédemment, les trajectoires des jeunes (et leur autonomie vis-à-vis des parents) sont souvent discontinues et la décohabitation est très fortement corrélée à l'activité.

Comme indiqué précédemment, à 22 ans, environ 2/3 des jeunes vivent hors du domicile parental (50% d'entre eux à 18 ans). Ce pourcentage s'accroît rapidement, et passe à 75% à 24 ans et 93% à 29 ans. La décohabitation est beaucoup plus rapide chez les filles : à 25 ans, seule une sur huit réside au domicile des parents contre un sur quatre pour les garçons.

Pour les actifs, la décohabitation est liée au statut socioprofessionnel. La totalité des cadres et la majeure partie des professions intermédiaires ont un logement autonome. Par contre, environ un quart des employés, et près d'un ouvrier sur deux vit encore avec ses parents. A 29 ans, la quasi-totalité des jeunes réside en logement autonome.

13.1 Freins et solutions d'accès au logement

D'après les résultats de l'étude réalisée par TMO en 2011 à la demande du Conseil régional, la Bretagne compte environ 60 000 places d'hébergement pour les jeunes (hors logement de ville), majoritairement dans les foyers de jeunes travailleurs (60% de l'offre). Si l'offre est globalement satisfaisante au plan quantitatif, les territoires bretons présentent toutefois des disparités parfois importantes en termes de taux de couverture des besoins potentiels des différents types de publics jeunes (lycéens, apprentis, étudiants, actifs). Ainsi, si l'offre globale est satisfaisante, sa typologie et sa mobilisation ne répondent pas à l'ensemble des besoins.

D'après l'enquête réalisée par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) en 2008, c'est le coût des loyers et de l'installation dans le logement qui constitue la plus grande difficulté pour la majeure partie des jeunes qui se sont exprimés. Le manque de logements est signalé par un enquêté sur trois et l'information est considérée comme satisfaisante. Le CRIJ indique aussi que les jeunes, focalisés par « l'unique aspect financier » de la question ne se renseignent pas suffisamment sur les accompagnements en matière de logement (transport et mobilité, hébergement collectif de courte durée) ainsi que sur les formes d'hébergement alternatif (chez l'habitant, échange de services, etc....). Dans son étude réalisée en 2010, le CRIJ mentionne que « le décalage entre le besoin réel d'information sur le logement et le besoin ressenti est important », et qu'il faut attendre l'âge de 22 ou 23 ans « pour voir cette préoccupation apparaître comme prioritaire », alors même que la difficulté de trouver un logement demeure tant sur le plan de l'offre que sur le plan financier.

13.2 Des problématiques propres aux apprentis, étudiants et jeunes travailleurs

Concernant les étudiants, près des deux tiers d'entre eux occupent un logement indépendant de celui de leurs parents. 13% sont logés en cités universitaires, et environ la moitié vit en colocation, en appartement seul, en foyer étudiant ou en studette. Pour une grande partie des étudiants « décohabitants », la résidence de leurs parents est située dans un rayon de 200 km (84%) et pour plus de la moitié (58%) à moins de 100 km. Deux tiers des étudiants indiquent revenir dans leur famille chaque week-end.

Le parc de logements du CROUS a été considérablement amélioré grâce au Contrat de Projet Etat Région 2007 - 2013, en cours de réalisation, et avec les Conseils Généraux et les Communautés d'Agglomération concernées.

Les apprentis sont fréquemment confrontés à des difficultés spécifiques de logement, en raison de la dualité lieu de formation théorique et lieu de travail. L'offre d'hébergement pour les apprentis prend plusieurs formes. Un tiers des CFA a un internat en propre. D'autres ont développé des partenariats avec des Foyers de Jeunes Travailleurs, des auberges de jeunesse et des structures associatives, de manière générale.

De nombreuses améliorations ont été apportées aux structures d'hébergement de CFA depuis 2006. Les efforts réalisés en faveur des jeunes et des travailleurs mobiles¹², avec la création et la rénovation de places supplémentaires en FJT, et l'ouverture de places de logement à caractère temporaire, ont également modifié le paysage de façon significative.

Le réseau des FJT propose une offre de logement temporaire particulièrement adaptée aux jeunes. Il dispose d'une offre d'accueil de 3600 places, 7000 jeunes y séjournent chaque année, avec un flux de résidents de l'ordre de 5000. La population accueillie y est constituée majoritairement de jeunes hommes (les 2/3) pour des âges compris entre 18 et 30 ans. Près de 2/3 des jeunes sont des actifs, (y compris les apprentis) et même 85% si l'on y ajoute les stagiaires de la formation professionnelle. Les 15% restants sont des scolaires et des étudiants.

Le rôle des FJT dans l'accueil des populations en apprentissage et en formation professionnelle est à souligner. Cette population représente environ deux résidents sur cinq en moyenne au niveau régional. Le rapprochement du lieu de travail ou de formation est le principal motif d'entrée (75% d'entre elles). Les FJT, dont le périmètre d'intervention et de financement devrait être encore élargi, participent du processus d'autonomisation des jeunes : alors qu'un entrant sur deux vivait chez ses parents, seul un tiers des sortants y retourne.

¹² « Objectif : logement des jeunes et des travailleurs mobiles » - session du Conseil régional de Bretagne - octobre 2006

Chapitre 2 - Une politique avec et pour les jeunes

Le diagnostic, ainsi que le rapport du CESER, illustrent l'impossibilité de dresser un portrait uniforme de la jeunesse et invitent davantage à appréhender le « kaléidoscope des jeunesses ».

Le panorama que nous avons pu dégager met en évidence des différences intergénérationnelles, comme c'est le cas du rapport à l'engagement et à la démocratie, au numérique, à la formation, à la santé, à l'appréhension du lendemain et de l'avenir plus globalement. Il illustre également des différences intragénérationnelles, liées aux conditions sociales, aux territoires, à l'environnement socio-professionnel, qui ne sont souvent que la reproduction des disparités générales de la société.

Les jeunesses de Bretagne sont ainsi le reflet de la diversité, de l'hétérogénéité et des fractures de la société en général.

Ils sont également des déterminants de ce que notre société sera. Les jeunes sont la première ressource durable de Bretagne. Les forces qui les caractérisent en font une chance pour notre région.

Mais les jeunesses sont également une ressource vulnérable. Il faut leur exprimer notre confiance aujourd'hui pour que les espoirs que nous fondons en elles se muent en forces demain mais aussi pour qu'elles même se sentent en capacité d'apporter cette nécessaire impulsion, cette inévitable questionnement de notre société.

La jeunesse est un âge de mutation et de transformation, qui lui donne une faculté d'adaptation, de résilience, une curiosité naturelle, une ouverture potentielle, une impertinence créatrice, tant de forces sur lesquelles nous pouvons, et devons, prendre appui pour accompagner la Bretagne dans ses transformations nécessaires, qui sont au cœur du projet régional : développement économique, innovation, exemplarité environnementale, cohésion sociale et territoriale, ouverture aux autres... L'exercice de nos responsabilités nous amène ainsi logiquement à nous mobiliser pour que les jeunes en Bretagne soient pleinement acteurs, demain mais aussi aujourd'hui, du projet que nous menons.

Les jeunes sont également déjà au cœur de l'exercice des compétences du Conseil régional, qu'elles soient « obligatoires » (formation professionnelle, lycées, transport, économie, ...) ou « volontaires » (santé, langue bretonne, culture, numérique, sport, enseignement supérieur, environnement, international ...).

Ainsi, les jeunesses sont une motivation et la force vive des transformations que nous souhaitons entreprendre. La présence du Conseil régional dans l'environnement des jeunes nous assure une légitimité d'action.

C'est tout le sens de la mobilisation que la présente charte traduit : que la Bretagne se mobilise et accompagne encore mieux ses jeunesses.

Mais agir pour la jeunesse n'est pas l'apanage du seul Conseil régional. De nombreux acteurs (Etat, collectivités, associations, socio-professionnels, ...) oeuvrent chaque jour pour les jeunes en Bretagne. Notre mobilisation ne vise donc en aucun cas à l'exclusive, tant il est important que toute politique publique veille à situer les jeunes au centre de la réflexion et de l'action. Il s'agit de « fédérer et mettre en lien les acteurs territoriaux concernés », en considérant les jeunes comme notre capital commun envers lequel nous avons une responsabilité collective. Il s'agit aussi de trouver les voies et moyens de développer une approche participative avec la jeunesse, en fait avec les jeunesses. L'exemple du CRJ se révèle très positif mais il ne concerne qu'une « cible », certes majoritaire. Il y a lieu d'intensifier et d'élargir le dialogue avec toutes les jeunesses en s'appuyant, notamment, sur les structures créées et gérées par des jeunes et en approfondissant les pratiques de consultation des groupes « usagers » concernés par les politiques publiques conduites par le Conseil régional.

1 Conseil régional et politique jeunesse : des acquis importants

1.1 Les jeunes sont les principaux bénéficiaires de l'action régionale qui leur consacre une part importante de son budget ...

Le Conseil régional consacre une part notable de son budget à la jeunesse, à la fois par les compétences que le législateur lui a confiées mais aussi par ses interventions librement choisies, parce que considérées comme stratégiques et indispensables à l'éducation des jeunes, à la construction de leur personnalité, à la préparation de leur rôle d'adulte et de citoyen et à leur entrée dans la vie professionnelle.

1.2 ... dans le cadre de ses compétences « obligatoires » ...

En raison des compétences qui lui ont été transférées, le Conseil régional joue un rôle important dans le domaine de la formation initiale concernant la construction et le fonctionnement des lycées publics et privés, qui accueillent environ 140 000 élèves en Bretagne.

L'ensemble du champ de l'apprentissage relève de sa responsabilité, tant en ce qui concerne les conditions de vie et de travail des 18 500 jeunes concernés (locaux d'enseignement, internats) que le choix des formations retenues, en fonction notamment des besoins économiques de la région en lien avec les partenaires sociaux et les branches professionnelles.

Elle exerce des responsabilités essentielles dans la formation professionnelle « différée » des jeunes sortis sans diplôme et sans qualification (ou avec une qualification insuffisante ou inadaptée) du système scolaire.

Près de 5 000 jeunes ont accès, chaque année, aux prestations du Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle (DRIP) et bénéficient d'actions pré qualifiantes, préalable souvent indispensable à l'acquisition d'une formation qualifiante délivrée par la Région, principalement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi, dans le cadre du "Programme Bretagne Formation".

Depuis 2004, la gestion des formations sanitaires et sociales a été transférée au Conseil régional, qui a notamment en charge la définition des besoins en capacités par diplôme, le fonctionnement des établissements et l'attribution des bourses aux 7 000 étudiants et apprenants, du niveau V (aides-soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale...) aux formations supérieures.

Au titre de sa compétence sur les transports ferroviaires, une politique tarifaire ambitieuse a été arrêtée en direction de l'ensemble des publics, dont les jeunes.

Parce qu'elles sont exercées au plus près des publics concernés, ces compétences obligatoires, désormais transférées aux Régions, permettent de mieux prendre en compte les besoins des jeunes.

Présents dans les Conseils d'Administration des Lycées, les Conseils de Surveillance des établissements hospitaliers gestionnaires de structures de formations sanitaires et sociales... et à l'écoute des difficultés de tous ordres ressenties localement, les élus régionaux sont ainsi en capacité de mieux apprécier les besoins et les difficultés. Une présence dans la gouvernance des CFA serait pleinement cohérente avec notre intervention.

A titre d'exemple, le parc immobilier des lycées a été fortement amélioré sur la période récente, y compris les internats.

Les fonctions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien assumées par la Région depuis 2004-2005 ont été pleinement investies par la collectivité. Cette gestion dynamique des compétences transférées, complétées par des actions volontaristes de la Région dans le domaine éducatif (instauration des projets Karta, création du "chèque livre" et du "chèque sport", création d'un espace d'expression des jeunes avec le Conseil régional des Jeunes, développement de la mobilité européenne et internationale ...) ont progressivement permis de faire émerger un cadre de vie et d'études plus favorable à la réussite des lycéens et à la préparation de leur future vie d'adulte.

Des efforts similaires ont été réalisés en faveur des apprentis, des publics en insertion et des étudiants des formations sanitaires et sociales, avec une recherche identique de la qualité de leur formation et de l'amélioration de leur situation matérielle (augmentation significative des indemnités aux apprentis, instauration de primes de premier équipement pour les lycéens professionnels et apprentis, gratuité des formations d'aides-soignants et formations assimilées, alignement du montant des bourses des étudiants des formations sanitaires et sociales sur le droit commun...).

Le plan de lutte contre la crise, adopté par le Conseil régional de Bretagne en mai-juin 2009, a arrêté de nombreuses mesures regroupées dans un « plan jeunes » qui concernait plus particulièrement les apprentis et les jeunes en insertion (accroissement des capacités de formation, création des bourses d'accès à la qualification...).

1.3 ... mais également sur une base volontaire

Dans de nombreux autres domaines où elle n'a de compétence que dans le cadre de la clause de compétence générale, la Région a fait le choix d'agir, parce que le contexte l'exigeait en raison des difficultés rencontrées par les publics concernés.

C'est le cas de la santé où les indicateurs en Bretagne ont amené le Conseil régional à s'investir de façon prioritaire auprès des publics jeunes relevant, au sens large de sa « compétence » (lycéens, apprentis, jeunes en insertion, stagiaires de la formation professionnelle...) dans deux domaines où la situation était et reste préoccupante, la fréquence des conduites addictives et un nombre de suicides anormalement élevé comparativement au niveau national.

De même, l'Assemblée régionale a estimé que les difficultés d'accès au logement des bretons, dans un contexte de forte évolution démographique, requérait une intervention de sa part. Un volet spécifique aux jeunes et aux "travailleurs mobiles" a été mis en place dans ce cadre compte tenu des grandes difficultés que cette population éprouvait à se loger. Environ 150 places de Foyers de Jeunes Travailleurs et structures assimilées ont été créées chaque année depuis 2005 par la Région, qui a également développé un dispositif de logement de très courte durée (sous-location à gestion associative) adapté aux saisonniers.

La Région a également soutenu les activités sportives des jeunes, dans et hors du cadre scolaire (financement d'équipements sportifs, chèque sport...) ainsi que les activités culturelles.

Pour des raisons qui tiennent davantage à la compétitivité de l'économie et à l'attractivité de la Bretagne, la Région intervient également dans le domaine de l'enseignement supérieur.

De nombreuses opérations d'investissement, contractualisées dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 (associant les Conseils régionaux et les Villes concernées), ont ainsi permis d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants (reconstruction et rénovation de résidences et de restaurants universitaires et de locaux d'enseignement).

Cet ensemble d'actions, construit de manière sectorielle et parfois en réponse à des situations de crise, donne toute légitimité à la Région Bretagne à développer une politique encore plus volontariste en direction de la jeunesse.

2 Une politique Jeunesse élaborée en lien avec l'Etat et les autres acteurs territoriaux (collectivités territoriales, monde associatif, ...)

2.1 Franchir une nouvelle étape avec la politique Jeunesse ...

La Région dispose des premiers éléments constitutifs d'une politique jeunesse.

Il faut donner plus de cohérence à ce qui existe, rendre plus visibles, plus lisibles et plus accessibles les actions et les dispositifs progressivement mis en place, les adapter, les revisiter et les compléter pour tenir compte des évolutions en cours.

Mais, il ne peut s'agir de répondre ponctuellement, dans chaque domaine d'intervention, aux dysfonctionnements et aux difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés ou aux aspirations dont ils font part. Il faut une vision d'ensemble, pensée sur le long terme, positive, construite pour les jeunes et avec les jeunes, prenant en considération de manière articulée entre eux, la totalité des leviers d'action de la Région.

2.2 ... en lien avec l'ensemble des acteurs territoriaux

La Région doit intervenir en partenariat avec les autres acteurs de la Jeunesse.

L'Etat conserve de très nombreuses prérogatives dans ce domaine avec l'orientation des jeunes, l'enseignement, la formation initiale en milieu scolaire, l'enseignement supérieur, la santé, le logement et dans une certaine mesure, la culture, le sport, l'information jeunesse ...

Pour autant, les actions de l'Etat souffrent de cloisonnement, d'une faiblesse de coordination.

En dehors de l'éphémère Haut Commissariat à la Jeunesse qui a élaboré des orientations cohérentes et structurées, transversales aux différents ministères concernés, mais peu suivies d'effet, le gouvernement a surtout des préoccupations sectorielles peu coordonnées (Plan santé des jeunes du Ministère de la Santé, expérimentations jeunesse « rescapées » du « plan Hirsh », promotion des emplois de Service Civique confiées à l'Agence Nationale du même nom et créée pour les besoins de la cause, développement des formations en alternance pour le Ministère chargé de l'Emploi...).

Les configurations ministérielles issues des derniers remaniements n'ont donné à l'actuel Ministère chargé de la jeunesse, ni le souffle, ni l'ambition, ni les moyens d'une mise en œuvre du « Livre Vert de la Jeunesse »

Mais il est possible, à l'échelle régionale, d'élaborer un partenariat entre le Conseil régional, les services de l'Etat en Région, les collectivités territoriales, et les services publics relevant de la sphère étatique (CROUS, Caisses d'Allocations Familiales, Caisse des Dépôts, Agence Régionale de la Santé, ...) d'autre part. Une politique publique pour la jeunesse, cohérente à l'échelle régionale, peut ainsi se construire.

Pour ce qui concerne le Conseil régional et les services de l'Etat en région, des coopérations fructueuses ont pu être nouées dans de nombreux domaines concernant la jeunesse portant, par exemple, sur l'éducation, la formation initiale, la formation professionnelle continue (Stratégie Régionale Emploi Formation et désormais Contrat Régional de Plan de Développement des Formations) l'enseignement supérieur (Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013), la prévention dans le domaine de la santé (participation aux appels à projets de l'Agence Régionale de la Santé).

Des partenariats moins formalisés se sont également concrétisés, par exemple avec les services de la DRJSCS sur la mobilité européenne des jeunes (Programme Européen Jeunesse en Action) et l'Information Jeunesse, ou encore avec les services du Rectorat et ceux de la Direction Inter-régionale de la Mer sur les jeunes et la mer (enquête dans les lycées et collèges, pôle « métiers de la mer » aux Olympiades...).

Si les services de l'Etat en région sont des acteurs incontournables, les autres collectivités territoriales, Départements, Communautés d'agglomérations et communes le sont tout autant.

Au-delà des acteurs institutionnels, de très nombreuses associations oeuvrent dans le domaine de la jeunesse, majoritairement avec le soutien financier des acteurs publics. Il est important de poursuivre les partenariats dans une vision globale des interventions de chacun, pour assurer la cohérence et l'efficacité de ce grand réseau d'acteurs de la jeunesse.

2.3 Un rôle d'ensemblier pour le Conseil régional ?

Le « B15 Jeunesse », créé au second semestre 2010, est une déclinaison thématique du B15¹³ mis en place par le Président du Conseil régional dès 2004. Constitué des élus délégués à la jeunesse des Conseils généraux, et leurs homologues des villes et/ou Communautés d'Agglomérations, il a vocation à être le lieu

¹³ Réunion des présidents des exécutifs de la Région, des quatre départements et des dix agglomérations

d'une convergence, et dans certains cas d'une coordination, des politiques jeunesse de l'ensemble des collectivités.

L'un des facteurs de réussite d'une politique jeunesse réside dans la capacité de l'ensemble des acteurs à se fédérer autour d'un projet commun, avec un portage collectif.

Dans son rapport sur « *les univers sociaux et culturels des jeunes* » faisant suite à sa saisine par la Région, le CESER formule une préconisation sur ce point consistant à « *fédérer et mettre en lien les acteurs territoriaux concernés, c'est-à-dire pour le Conseil régional, s'affirmer en « ensemblier » des politiques publiques avec les jeunes en Bretagne, dans le cadre de ses compétences, de ses moyens et du principe de subsidiarité.* Pour la mise en oeuvre de cette préconisation, le CESER suggère au Conseil régional de s'inspirer de la méthode de concertation et de gouvernance de la Stratégie Régionale Emploi Formation (SREF)..., en l'élargissant à la nouvelle politique à mettre en place avec les jeunes.

Compte tenu des réelles avancées des actions qu'elle a déjà mises en place, la Région est disponible pour effectivement coordonner le portage d'une politique en faveur des jeunes en assumant le rôle « d'ensemblier » pour les collectivités territoriales rassemblées au sein du « B15 jeunesse », éventuellement élargi en fonction des thématiques abordées, et en coordination avec les services de l'Etat en région.

3 Quel projet pour la jeunesse ?

Les jeunes sont une chance et une force pour la Bretagne, par leur potentiel et leur diversité. La création de conditions permettant à chacun de s'exprimer, en fonction de ses appétences, de ses centres d'intérêt, de ses qualités, est un élément indispensable aux succès individuels et à la réussite collective.

La jeunesse est un âge de transformation - de son corps, de son statut et de son environnement social - et de l'aspiration et de la recherche d'une émancipation qui peut être porteuse d'échecs comme de réussites. La liaison avec le « monde des adultes », puis le passage vers « le monde des adultes » sont des périodes de vulnérabilité qui sont, souvent, dans une société qui ne reconnaît malheureusement que peu le droit à une seconde chance, les déterminants de l'intégration sociale.

Un environnement porteur d'épanouissement individuel est indispensable à l'expression de tous les talents.

Les études conduites par l'Observatoire régional de santé à la demande de la Région et les enquêtes réalisées notamment par les mutuelles étudiantes montrent que si les jeunes sont globalement en bonne santé, ils sont toutefois confrontés à des « risques » particuliers en rapport avec les expériences propres à cet âge de la vie :

- effacement progressif du rôle protecteur du milieu familial (en lien avec le processus d'accès à l'autonomie), qui peut entraîner un relâchement dans le suivi médical et une altération de l'hygiène de vie (nutrition, qualité du sommeil)
- des « rites de passage » (pratiques festives, effets de groupe, notamment chez les jeunes en colocation, tentation de la transgression), propices aux conduites à risques
- la construction de l'identité (genre, rapport au corps)
- l'apprentissage de la vie affective et sexuelle
- une entrée parfois difficile dans la vie active (pression scolaire, difficultés d'accès au premier emploi, précarité), génératrice de mal être, voire de souffrances psychologiques ou de violences.

L'appréhension d'une conduite respectueuse de son corps, et donc en fait de soi-même, la capacité à gérer ses vulnérabilités, sont des enjeux qui rendent indispensables le soutien à une politique de santé qui, loin d'infantiliser - et donc de rejeter - les jeunes, les accompagnent en leur donnant les moyens de s'informer sur toutes les questions auxquelles ils essaient de répondre et sur les acteurs (publics, associatifs, ...) pertinents qu'ils peuvent solliciter. C'est également des lieux d'écoute et de conseils qui doivent pouvoir être garantis, ces lieux pouvant être hébergés dans des sites d'enseignement (lycées, CFA, ...) par exemple. C'est également donner à chacun la possibilité de pratiquer un sport, qui contribue aussi à l'apprentissage des valeurs de l'engagement et du collectif.

La jeunesse est également l'âge de la décohabitation. L'accès au logement représente une étape majeure dans la vie des jeunes, car il enclenche un phénomène de distanciation progressive avec le foyer parental, qui permet petit à petit la construction d'une trajectoire personnelle et de la prise de responsabilités qui l'accompagne (choix du lieu de résidence, relation au bailleur, gestion des tâches domestiques, usage de l'espace privé comme lieu de sociabilité, etc...). Par manque de sensibilisation aux aspects pratiques de la recherche de logement et d'information sur les droits et devoirs du locataire, certains jeunes peuvent vivre parfois difficilement cet « apprentissage » de l'autonomie, qui doit être accompagné (comment décrypter une annonce, cerner son vrai besoin de logement, différencier caution et garantie, savoir se renseigner sur les différents types d'aide...).

Facteur déterminant dans le processus d'autonomisation progressive des jeunes, le logement est aussi une condition essentielle dans la réalisation du parcours de formation et d'insertion professionnelle. En effet, la réussite des parcours professionnels, l'accès à la formation, aux stages et au premier emploi sont souvent conditionnés par la mobilité, elle-même très dépendante de la capacité à se loger, y compris en urgence, ou pour des durées courtes. Dans bien des cas, l'impossibilité d'accéder à un logement, soit parce que l'offre est inadaptée (conditions d'accès, localisation, services...), soit pour des raisons de coût, amène à privilégier par défaut une formation à proximité du domicile parental, et donc à restreindre fortement les choix d'orientation. Cette problématique a été fréquemment évoquée dans les réunions de concertation organisées pour l'élaboration du CPRDF.

L'accès au logement est donc une question centrale pour les jeunes, qui rencontrent dans leur parcours résidentiel des difficultés spécifiques, souvent cumulatives : contraintes de mobilité, quels que soient les parcours de formation ou d'insertion (alternance, stages, mobilité internationale, intérim, CDD, démultiplication des lieux de résidence, fractionnement des séjours, faible solvabilité, ...).

Une politique de logement qui permette de prendre en compte, par la création de l'offre, la gestion du parc, le soutien à la solvabilité de la demande, la conception des documents de planification (SCoT, PLH, PLU, PDU), les problématiques des jeunes est donc un élément structurant de la sécurisation des jeunes, et donc de leur épanouissement. Elle participe également à l'encouragement de parcours individuels qui soient guidés par les aspirations personnelles et qui ne soient pas la réponse à des contraintes et donc le résultat de choix subis, par exemple de formation.

La réduction des freins à la construction d'un parcours de formation réellement choisi est un enjeu déterminant.

L'accès à un système de transport qui permette d'accéder aux formations, aux services, aux équipements culturels, aux équipements sportifs, aux lieux d'écoute et de médiation, ... est également une condition de l'expression de tous les talents. Ceci doit nous amener à intégrer les particularités des mobilités des jeunes (horaires, fréquences, solvabilité) dans notre politique de transport.

*
* *

Un des objectifs que nous devons poursuivre est de permettre aux jeunes d'être, et de se sentir, préparés pour relever les défis économiques, environnementaux et sociaux de la Bretagne.

Si l'amélioration des conditions de vie est un des éléments de la réponse, la prise en compte des enjeux de fluidité des parcours de formation, de l'orientation des jeunes est tout autant nécessaire pour que chacun puisse accéder à une qualification qui lui convienne. Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) qui sera présenté lors d'une prochaine session y participera pleinement.

Il est nécessaire de garantir, dans une couverture territoriale cohérente, un spectre de formation permettant à chacun de pouvoir s'exprimer, et de pouvoir accéder, selon des chemins qui doivent respecter les diversités, au niveau de qualification le plus élevé possible. Aucune voie ne doit être une « voie de garage » mais doit toujours être une « des voies d'accès ».

La mobilisation doit porter sur tous les niveaux de formation. Ainsi, de même qu'il est important qu'une offre de capacités en niveau V (CAP) soit assurée par l'Education Nationale, il est tout aussi important de travailler sur un schéma de l'enseignement supérieur qui permette, par exemple, de faciliter l'accès aux

études supérieures des bacheliers professionnels notamment. L'excellence scolaire bretonne doit pouvoir être également une excellence post-baccalauréat.

La mobilisation doit également porter sur toutes les modalités de formation. Par exemple, les formations par apprentissage doivent être développées y compris pour les formations post-bac. Plus globalement, le développement du nombre d'apprentis diplômés, tous niveaux de qualification confondus, est un objectif du récent Contrat d'Objectifs et de Moyens relatif à l'apprentissage, qui n'oublie pas par ailleurs le volet qualitatif, notamment sur le plan pédagogique.

Permettre à chaque jeune de faire le choix d'une formation qui lui corresponde nécessite par ailleurs, d'une part une information qui permette à chacun de connaître les formations existantes, les modalités d'accès, ... et d'autre part un véritable service public d'orientation, qui permette à chacun de construire et d'articuler son parcours professionnel.

Il s'agit d'accompagner les jeunes dans leur choix d'orientation au moment clé de leur parcours de formation, en particulier au moment des transitions (collège - lycée/centre ou institut de formation - enseignement supérieur). Il s'agit tout autant de les aider à intégrer que l'élaboration d'un projet personnel de formation et de vie professionnelle suppose une maturation parfois lente et qu'un choix d'orientation n'est ni définitif ni irrémédiable.

Penser l'orientation comme un processus tout au long de la vie participe à dépasser l'actuel cloisonnement des actes d'orientation en fonction du statut du public, en particulier entre le scolaire et le post scolaire, et de lutter contre l'idée que l'orientation scolaire se réduirait à une "affectation dans telle ou telle filière". L'orientation est encore vécue comme un acte irrémédiable avec une assimilation entre « être orienté » et « s'orienter » et pour beaucoup de jeunes « *être orienté, c'est être affecté dans une filière professionnelle courte parce que ses résultats scolaires sont insuffisants pour poursuivre en voie générale* ».

Les parcours de formation peuvent mobiliser successivement plusieurs dispositifs, entre lesquels il est important qu'une continuité de moyens soit assurée, afin de permettre à chacun de ne pas subir de rupture de formation. Le maintien de la dynamique initiée individuellement vers l'entrée en formation qualifiante doit pouvoir être assuré, y compris dans les périodes intermédiaires. Il convient ainsi d'assurer la continuité et la sécurisation des parcours de formations pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Il s'agira aussi de veiller à limiter les périodes entre par exemple la fin des stages de pré-qualification et le début des formations qualifiantes.

L'égalité des chances, c'est aussi donner aux jeunes en situation de handicap les conditions les plus favorables possibles pour qu'ils puissent accéder à la qualification la plus élevée possible. C'est une mobilisation permanente, avec l'ensemble des acteurs concernés, qu'il convient d'assurer.

Enfin, loin des idées souvent reçues, tous les jeunes n'accèdent pas à la maîtrise des outils informatiques, ces disparités étant révélatrices des inégalités sociales. Plus exactement, si l'utilisation des « nouvelles technologies » est de plus en plus répandue dans le domaine de la communication et du divertissement, leur utilisation dans le domaine de la formation (utilisation bureautique par exemple) n'est pas homogène. De telles inégalités sont des freins évidents à l'expression des talents, dans l'enseignement supérieur par exemple. Le développement des usages numériques dans l'enseignement et dans la formation est un levier important de réduction de cette « fracture numérique », dont la jeunesse n'est pas exonérée.

*
* *

Des jeunes épanouis, des jeunes à qui on donne la possibilité de s'exprimer, de se révéler, de se former, de se préparer aux défis de demain peuvent alors être des jeunes qui s'ouvrent sur le monde, géographiquement et socialement.

La jeunesse est un âge de découverte, d'appréhension de l'environnement. Et la Bretagne est une terre de traditions de relations avec l'ensemble du monde, liée à la maritimité de la Région, favorisant les échanges humains, commerciaux,...

Région "péninsule", excentrée à l'ouest de la France et de l'Europe, les Bretons ont aussi très vite pris conscience de leur risque d'isolement et de marginalisation dans une Union Européenne en construction, et des efforts considérables ont été faits pour son désenclavement routier, ferroviaire, mais aussi portuaire, aérien, numérique ...

L'ouverture au monde est ainsi une force naturelle qu'il nous appartient d'entretenir et d'encourager, à travers nos dispositifs d'ores et déjà mis en place, mais également en garantissant un accès à tous à une mobilité, individuelle ou collective, proche ou lointaine. La mobilité est un processus qu'il faut préparer et accompagner pour qu'il soit réellement une étape réussie d'une construction individuelle.

Pour les jeunes, les vacances sont souvent les premières occasions de mobilité, les sortant de l'environnement quotidien, et qui sont des réelles sources d'éveil et d'ouverture. Certains jeunes n'y ont pas accès, du fait de raisons socio-économiques. Il est important de favoriser le départ en vacances des jeunes en difficulté dans une démarche de projet leur permettant de tirer le meilleur parti de cette expérience.

L'ouverture au monde doit être aussi une ouverture à l'autre.

L'ouverture à l'autre, c'est en premier lieu l'acceptation de la diversité, qui porte en germe la réduction des discriminations dans notre société. Une jeunesse qui connaît, comprend et accepte la différence construira demain une société plus tolérante et moins discriminatoire, qu'elles soient liées au genre, aux orientations sexuelles, au handicap, à la religion, ... L'ensemble des lieux d'enseignement (lycées, CFA, universités, ...), doivent être les lieux privilégiés de cet apprentissage indispensable. Ceci repose par exemple sur l'accessibilité des lycées et des CFA aux personnes en situation de handicap, sur la formation des personnels intervenant dans les structures d'enseignement, sur la construction de projets collectifs (Karta), ...

L'ouverture à l'autre, c'est aussi l'ouverture à la culture, et donc l'accès à la culture, vecteur également d'épanouissement personnel. Notre politique culturelle, adoptée en mai dernier, doit veiller à se décliner en direction des jeunes en Bretagne.

Mais l'ouverture au monde passe également par la capacité à communiquer et à s'informer. Notre stratégie numérique, adoptée en mai dernier, si elle concerne l'ensemble des bretonnes et des bretons, est un élément structurant d'accès des jeunes au monde numérique, et donc à l'information.

Si les jeunes en Bretagne sont amenés à quitter le territoire dans le cadre de leurs études, de leur activité professionnelle, il est indéniable que nombre d'entre-eux aspirent à « travailler et vivre au pays ». Si cela renforce l'acuité de la problématique de l'accès au logement pour les jeunes, cela dénote la force de l'ancrage des jeunes dans le territoire qu'ils habitent, et qu'ils ont donc investi, au sens psychologique du terme.

Nous nous devons d'entretenir cette richesse, en associant pleinement les jeunes dans la construction du projet pour la Bretagne. Dans nos actions de prospectives, de construction de notre agenda 21, de l'anticipation des mutations de notre territoire et de notre environnement, d'élaboration de schémas stratégiques, nous devons veiller à associer les jeunes en Bretagne, pour qu'ils participent à leur construction mais également pour qu'ils en partagent les fondements.

L'attachement des jeunes à la Bretagne est aussi une source d'espoir dans la transmission des langues bretonnes. Le développement de l'enseignement, de la formation bilingue et de la pratique dans toutes formes de la vie sociale, doit être fortement encouragé.

Au-delà de la langue bretonne, donner accès aux jeunes à l'histoire et à la culture liées à la Bretagne participe à la construction de repères dans leur environnement, leur permettant de donner d'autant plus de sens à leur avenir.

Cet attachement doit également être un vecteur de transmission des valeurs que la Bretagne se reconnaît : l'engagement, le sens du collectif, l'ouverture et l'imagination. Nous devons en témoigner, et la création de la marque Bretagne vise à avoir un outil privilégié d'expression et de rayonnement de ces valeurs. Mais nous devons également les encourager chez les jeunes en Bretagne, par l'incitation à la créativité et à l'innovation, par le développement des pratiques sportives, et par le soutien à l'engagement des jeunes.

L'encouragement des jeunes à effectuer un service civique participera de ce projet, et ce dans des associations tournées vers les questions environnementales pour contribuer au relèvement du défi environnemental, vers le soutien scolaire et vers l'aide aux personnes en situation de handicap, vecteur d'ouverture et de soutien à la formation.

*
* *

S'il est au cœur des questions de santé, l'accès à l'information est un enjeu transcendant toutes les problématiques auxquelles il nous appartient de répondre. Dans un environnement de sur-information et donc de mal-information, voire de dés-information, il est crucial de garantir aux jeunes une information fiable, sûre, et couvrant l'ensemble des questions qui sont les leurs : logement, santé, formation, culture, projets associatifs, ...

Cet enjeu d'information est à nouveau un enjeu d'ouverture et d'accueil des jeunes dans la société qu'ils construisent et dont ils doivent être pleinement acteurs.

Les enquêtes réalisées auprès des jeunes montrent que le travail ou l'emploi constitue leur première préoccupation, compte tenu des difficultés d'entrée dans la vie active, liées à la fois à la fréquente précarité des emplois proposés et à la persistance d'un taux de chômage élevé.

Le monde économique est sans doute un des premiers lieux d'accueil des jeunes dans le « monde des adultes » et de conciliation entre la société et « ses jeunes ».

Dans sa relation avec les acteurs économiques, la Région sensibilisera les responsables d'entreprises et le monde économique à la situation de l'emploi des jeunes, à la nécessité d'offrir des stages cohérents avec les cursus de formation au sein desquels ils se situent, de manière générale, en insistant tout particulièrement sur les difficultés encore plus importantes auxquelles sont confrontés les plus éloignés de l'emploi.

Enfin, si la jeunesse est plurielle, elle est aussi rapidement évolutive. Il nous faut nous donner les moyens d'observations, et encourager le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les questions de jeunesse, qui constituent un champ de compréhension et d'investigation stratégique pour la construction d'une société qui porte la jeunesse comme une force et le vecteur de son avenir.

*
* *

Ce dessein pour les jeunes en Bretagne passe par l'adoption d'orientations, de propositions et d'engagements qui, s'ils ont l'ambition de placer le jeune en leur centre, peuvent être structurées en trois axes majeurs :

- Améliorer les conditions de vie des jeunes
- Créer les conditions de la réussite pour tous dans le système éducatif et faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle
- Développer les facultés d'initiative, la citoyenneté et l'engagement des jeunes.

1 Améliorer les conditions de vie des jeunes

1.1 Améliorer l'accès et la qualité de l'information mise à la disposition des jeunes

Parce que l'information est source de liberté, la Région y attache la plus grande importance. Les consultations auprès des jeunes ainsi que les contacts formels et informels montrent que ceux-ci ne sont pas égaux face à l'information, ce qui renforce les inégalités. Il est important de garantir aux jeunes l'accès à une information fiable, sûre et pertinente. Ceci suppose d'être en capacité de mettre à disposition de l'information (papier, internet) mais également de donner aux jeunes les repères leur permettant de trouver l'information, ou de savoir auprès de qui l'obtenir.

1.1.1 Renforcer l'Information Jeunesse

En partenariat avec les autres collectivités territoriales et les services de l'Etat en région, le Conseil régional de Bretagne contribuera au renforcement de l'information territoriale en lien avec l'ensemble des réseaux oeuvrant en faveur de la jeunesse. L'expérience montre en effet que les jeunes sont demandeurs d'entretiens et de contacts directs, de proximité, avec des interlocuteurs locaux susceptibles de les soutenir et de les orienter dans leurs démarches.

La Région renforcera ainsi son partenariat avec le Réseau Information Jeunesse.

La convention conclue récemment avec le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) a porté des évolutions sur des points essentiels qui concernent l'observation des souhaits et aspirations des jeunes, l'amélioration de la couverture territoriale du réseau, l'accès aux formations, l'insertion professionnelle, la santé, le logement, les loisirs et la culture, l'engagement des jeunes et les échanges internationaux.

Concernant l'amélioration de la couverture territoriale du Réseau Information Jeunesse, deux objectifs sont recherchés en lien avec les autres collectivités territoriales. Le premier concerne la couverture des territoires non desservis, principalement dans le Nord Finistère, le Centre Bretagne et le secteur de Dinan Saint-Malo. La création de Bureaux Information Jeunesse, davantage structurés, en substitution de Points Information Jeunesse, constitue une priorité pour la Région.

Engagement Jeunesse n° 1 :

Le Conseil régional de Bretagne, en partenariat avec les services de l'Etat en Région, les autres collectivités territoriales et le monde associatif se donne pour objectif de créer, en 2012, puis de développer, un service public de l'information des jeunes.

Ce service, à vocation généraliste, devra être en mesure de poser un regard transversal sur les besoins et les attentes des jeunes et de les accompagner dans leurs parcours vers l'autonomie. Ainsi, à terme, chaque jeune, quel que soit le lieu où il habite devra pouvoir avoir accès à une information pertinente, fiable, sûre et actualisée.

1.1.2 Créer un portail internet dédié aux jeunes et à leur entourage

Pour assurer la mise à disposition d'information, la Région réorganisera ses outils d'information en direction de la jeunesse, en développant les médias les plus appropriés.

Les publications institutionnelles sur support papier sont peu lues par les 16-24 ans et celles de la Région n'échappent pas à cette règle. La connaissance des politiques publiques développées par le Conseil régional est ainsi relativement faible pour les 18-34 ans, avec des écarts importants par rapport aux générations plus âgées.

Selon l'enquête 2010 du CRIJ, près de trois jeunes sur quatre s'appuient en priorité sur Internet et les mobiles pour trouver de l'information. Le recours au Net s'est fortement amplifié depuis 2007, date de la précédente enquête, qui identifiait la famille et l'entourage comme les premières références des jeunes pour la recherche d'information. En moins de trois ans, l'évolution est par conséquent spectaculaire. Il est également établi que l'utilisation de l'Internet croît avec l'âge (66% pour les moins de 18 ans à 78% pour les plus de 25 ans).

Engagement Jeunesse n° 2 :

Le Conseil régional de Bretagne créera un portail internet dédié aux jeunes et à leurs parents en complémentarité du portail www.bretagne.fr.

La faisabilité d'une déclinaison mobile pour smartphone sera étudiée.

La concrétisation de ce projet qui associera un large panel de jeunes, notamment du CRJ, est envisagée fin 2011.

Ce portail centralisera l'ensemble des informations concernant les politiques développées à leur attention par la Région et mettra à leur disposition l'information pratique relative aux dispositifs régionaux. Cet espace sera le lieu central de lancement de l'ensemble des dispositifs et manifestations orientés en direction des jeunes (chèque sport, chèque livre, Olympiades des métiers, campagne apprentissage, Goncourt des jeunes lycéens, réunions du Conseil Régional des Jeunes, ...).

Le Conseil régional de Bretagne proposera aux autres collectivités de constituer, ensemble, un portail internet permettant de donner accès aux jeunes à l'ensemble des informations les concernant, pouvant être élargies aux autres acteurs de la jeunesse.

1.2 Faciliter l'accès au logement des jeunes

S'agissant du logement, et bien que ne disposant pas de compétence obligatoire dans le domaine du logement, la Région a souhaité mettre en place, en 2005, une action volontariste visant à développer l'offre de logements pour les publics jeunes. L'intervention de la Région n'a pas vocation à se substituer aux actions mises en œuvre par les acteurs du logement, notamment l'Etat et les autres collectivités ; elle vise en revanche à contribuer aux côtés de ces partenaires à une meilleure prise en compte des besoins des publics jeunes sur l'ensemble du territoire régional.

La Région souhaite renforcer son intervention en agissant sur les différentes contraintes qui freinent l'accès des jeunes au logement, et en actionnant tous les leviers dont elle dispose.

Il existe sur le territoire une grande diversité d'offre de logement pour les jeunes, que ce soit dans le parc « classique », dans le cadre de formules dédiées (résidences universitaires, foyers de jeunes travailleurs, internats...), ou dans le cadre de formules alternatives (auberges de jeunesse, gîtes ruraux, foyers, ...). L'offre disponible sur les territoires est généralement mal connue, car très diverse et très segmentée.

Dans certaines zones, l'offre est rare (territoires ruraux), insuffisante, d'autant que les jeunes peuvent être concurrencés par d'autres types de publics (estivants sur le littoral par exemple).

Parfois, au contraire, des besoins restent insatisfaits alors que des places d'hébergement sont disponibles. Ceci s'explique notamment par le fait que l'accès à certaines catégories de logements est lié au respect de conditions statutaires (logement « réservés » à certaines catégories de jeunes : étudiants dans les logements CROUS, par exemple). L'inadaptation du service offert par les structures (fermeture le week-end, absence de desserte en transports en commun, absence de locaux collectifs par exemple) constitue également un élément d'explication.

Ce constat met en évidence un besoin de connaissance, indispensable pour optimiser les capacités d'accueil en considérant ces jeux de contraintes et la manière de les dépasser, et assurer une bonne adéquation entre l'offre et la demande de logements pour les jeunes sur les territoires.

C'est la raison pour laquelle le Conseil régional a engagé en début d'année 2011 une étude visant à recenser l'offre de logements pour les jeunes en Bretagne. La base de données ainsi constituée permettra

de caractériser l'offre présente sur les territoires et d'identifier les actions qu'il convient de mettre en place pour assurer une meilleure adéquation entre offre et demande.

Le Conseil régional de Bretagne poursuivra sur la durée le travail d'amélioration de la connaissance de l'offre et des besoins en logement des publics jeunes. Il veillera à une large diffusion de ces éléments auprès des acteurs du logement des jeunes, en mobilisant notamment les réseaux existants (collectivités, bailleurs, agences d'urbanisme, URHAJ, SCOT).

Les enjeux du logement des jeunes sur les territoires seront portés à la connaissance des acteurs locaux lors de l'élaboration des documents de planification : SCoT, PLH, PLU, PDU.

1.2.1 Développer l'offre et en améliorer la qualité

Compte tenu de la grande diversité des publics jeunes (selon les âges, les parcours, les modes de vie, les moyens financiers...) les dispositifs de développement de l'offre doivent s'attacher à répondre à une pluralité de besoins et à tenir compte des spécificités des territoires.

C'est donc toute une palette d'intervention qu'il convient de mettre en place, pour développer une offre variée sur l'ensemble du territoire breton : internats, logements étudiants, logements autonomes, hébergements de court séjour.

L'amélioration des conditions de vie dans les internats de lycées est un volet important du logement des jeunes. L'actuel programme prévisionnel d'investissement (PPI) dans les lycées, comme le précédent ont mis l'accent sur ce point.

Si les conditions matérielles d'accueil sont importantes, les conditions d'accès le sont tout autant. Au titre de sa compétence hébergement, la Région a pris l'initiative d'inscrire à l'ordre du jour des projets à mener avec les chefs d'établissement la question de l'accès en internat dans l'objectif de disposer d'un règlement d'hébergement qui prenne en compte les évolutions des comportements et les situations particulières des jeunes accueillis. Le groupe de travail, réunissant les proviseurs et directeurs des lycées publics, s'est réuni à plusieurs reprises sur ce sujet sous la présidence de la vice-Présidente en charge des lycées et de la qualité du bâti. L'éloignement, la situation socio-économique des familles, la carte des formations des lycées, et ses conséquences sur l'aire de recrutement, ainsi que les niveaux de formation ont été identifiés comme les principaux facteurs à conjuguer pour améliorer les conditions d'accès aux internats publics. Les conditions de tarification sont aussi un paramètre qu'il conviendra de préciser.

Au-delà de l'offre, il est important que les capacités soient utilisées dans l'objectif de permettre une réponse globale aux demandes, dans un respect de critères établis.

Engagement Jeunesse n° 3 :

Le Conseil Régional de Bretagne arrêtera, à l'automne 2011, les principales orientations d'un règlement d'hébergement commun à l'ensemble des EPLE publics, et ce après une large concertation avec les chefs d'établissements. Le règlement d'hébergement pour les jeunes internes des lycées bretons entrera en application à la rentrée 2012. Il prendra en compte la question de la tarification pour les familles.

Cette priorité devra se conjuguer avec l'accueil des jeunes dont la formation présente des contraintes particulières et souvent un éloignement important d'avec le milieu familial. Les jeunes engagés dans un double projet en sont une illustration.

L'appel à projets annuel pour le développement du logement des jeunes et travailleurs mobiles a permis de soutenir la création ou la réhabilitation de 605 logements sur l'ensemble du territoire régional (sur la période 2006-2010). Les études pré-opérationnelles ont également été soutenues par la Région. La Région a ainsi contribué à augmenter l'offre d'hébergement dans les FJT, qui apportent une réponse adaptée aux besoins des jeunes : flexibilité (souplesse dans l'entrée et la sortie du logement), lien social entre jeunes d'horizons variés, animation par des adultes formés.

Le Conseil régional de Bretagne a accompagné depuis 2005 la réhabilitation des internats de CFA. Il subventionne les projets déposés par les organismes gestionnaires des CFA à hauteur de 50% de leur coût, subvention qui peut être portée exceptionnellement à 70%. Les opérations subventionnées font l'objet

d'une inscription au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) pour l'apprentissage. Environ 640 places destinées au logement des apprentis ont ainsi été construites ou rénovées au cours du précédent mandat, dont 480 portées directement par les CFA.

S'agissant de la rénovation des résidences universitaires, le partenariat entre l'Etat et la Région est formalisé via le Contrat de Projets Etat Région (CPER) 2007-2013. Quatre sites sont concernés sur la durée du CPER (Brest, Quimper, Lannion et Rennes) pour un montant global de 40,7 M euros répartis entre l'Etat, la Région, les Départements et les EPCI.

L'engagement massif de la Région dans ce domaine, qui ne relève pas de sa compétence obligatoire, a été motivé par la qualité médiocre du parc de logements universitaire qui offrait aux étudiants des prestations peu satisfaisantes. L'attractivité des universités bretonnes souffrait également de cette situation.

La Région s'attachera à ce que l'offre d'hébergement spécifique puisse être adaptée aux attentes des jeunes et à leur mode de vie.

Engagement Jeunesse n° 4 :

Le Conseil régional de Bretagne, pour renforcer son action visant à augmenter l'offre sur les territoires où elle apparaît insuffisante par rapport à la demande, adaptera les critères de son appel à projet notamment sur l'insertion urbaine des projets, leur qualité architecturale et environnementale, leur accessibilité, la mixité des publics accueillis, la nature des services offerts (restauration, accès à internet, espaces de vie collective, animation), le contenu du règlement intérieur et le montant des loyers.

Le Conseil régional de Bretagne maintiendra par ailleurs son effort concernant la réhabilitation des foyers de CFA engagée depuis 2005-2006, grâce notamment au COM Apprentissage.

La Région proposera à l'Etat, dans le cadre de la gouvernance du COM apprentissage 2011-2015, que les opérations de rénovation ou de construction d'internats proposées par les organismes de gestion des CFA soient étudiées prioritairement et fassent l'objet d'un subventionnement de droit commun de 70 %.

Le Conseil régional de Bretagne poursuivra également son effort auprès de l'Etat et des autres collectivités locales jusqu'à la fin du CPER, date à laquelle environ 50% de l'offre d'hébergement du Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROUS) aura été rénovée.

1.2.2 Favoriser la mobilisation de l'offre existante de logements

Sur certains territoires, les problèmes observés ne sont pas liés à l'insuffisance quantitative de l'offre, mais plutôt à la difficulté de la mobiliser, pour des raisons variées : conditions d'accès restreintes à certaines catégories de jeunes, difficultés de gestion engendrées par le fractionnement des séjours, caractère cyclique de l'occupation des logements ou internats... L'enjeu consiste donc à optimiser l'utilisation des capacités d'hébergement actuelles (lycées, résidences universitaires par exemple) là où cela est possible, pour tenir compte des besoins spécifiques des jeunes,

Engagement Jeunesse n° 5 :

Pour répondre aux besoins de logement des jeunes en stages ou travailleurs saisonniers, le Conseil régional de Bretagne expérimentera à compter de l'été 2012, en relation et en accord avec des chefs d'établissement volontaires, la mise à disposition de places d'internat de lycées dans les territoires présentant une tension importante. Les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation prendra en compte les contraintes opérationnelles et de gestion propres aux établissements scolaires.

Engagement Jeunesse n° 6 :

Dès la rentrée 2011, la convention signée entre le Président de Conseil Régional et le CROUS permet aux apprentis de l'enseignement supérieur d'accéder aux chambres des cités universitaires dans les mêmes conditions que les étudiants.

L'accès des jeunes au logement autonome, dans le parc privé ou dans le parc public, est souvent freiné par les contraintes liées à la mobilité et à la faible durée des séjours qui en résulte.

Aussi la Région a-t-elle développé un dispositif d'aide aux organismes qui pratiquent la sous-location dans le cadre de baux à courte durée. 510 logements ont ainsi pu être mis sur le marché pour les jeunes en formation ou en mobilité professionnelle. Elle souhaite aujourd'hui aller plus loin en favorisant la mobilisation du parc de logements sociaux, actuellement peu accessible pour les jeunes, malgré les faibles ressources dont ils disposent.

Engagement Jeunesse n° 7 :

En partenariat avec l'ARO HLM (Association Régionale des Organismes), et après avoir identifié précisément les raisons qui expliquent la faible présence des jeunes dans le parc social (taille des logements, localisation, accessibilité, services...), le Conseil régional mettra en œuvre des actions destinées à faciliter l'accès des jeunes aux logements sociaux.

Par ailleurs, l'extension au parc social du dispositif d'aide aux organismes qui pratiquent la sous-location dans le cadre de baux à courte durée sera envisagée.

L'offre de logement dédiée aux jeunes est aujourd'hui dans la plupart des cas inadaptée aux besoins d'hébergement pour de très courtes durées (stages, alternance, ...). De nombreux jeunes sont ainsi renvoyés aux opportunités locales qu'ils peuvent saisir, quand elles existent (foyers, auberges de jeunesse, gîtes ruraux, hôtels, campings...). Pour répondre à ces besoins spécifiques, de nouvelles formes d'hébergement sont à expérimenter.

Engagement Jeunesse n° 8 :

Le Conseil régional de Bretagne soutiendra la mise en place d'un dispositif (appel à projets) permettant d'encourager le développement de formules d'hébergement innovantes chez les particuliers pour de courtes durées, en favorisant la mixité sociale et générationnelle.

1.2.3 Favoriser la solvabilité des jeunes pour faciliter leur accès au logement

Les niveaux et modalités de prise en charge du logement des publics jeunes sont variables : on observe une diversité de formules, plus ou moins adaptées aux besoins des publics selon les territoires. Il n'existe parfois pas d'autre offre que celle proposée par les propriétaires privés, qui sont parfois peu enclins à se tourner vers une demande qu'ils perçoivent comme volatile et incertaine, voire risquée. L'accès à un logement locatif est alors souvent conditionné à la possibilité de bénéficier d'un garant amené à financer le loyer en cas d'impayé, et justifiant pour cela de revenus 3 à 4 fois supérieurs au montant du loyer. Cette pratique très répandue peut s'avérer extrêmement discriminante pour les jeunes, qui disposent en général de revenus très modestes, et tout particulièrement pour ceux qui n'ont pas la possibilité de faire appel à leurs parents, où dont les parents disposent de revenus insuffisants.

Une étude réalisée en 2003 par le CESER « *Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne* » soulignait une détérioration, au cours de la décennie précédente, des rémunérations et des niveaux de revenus des jeunes et ce pour l'ensemble du territoire. Ces difficultés concernent notamment les 18 000 jeunes en apprentissage, les 8000 jeunes stagiaires de la formation professionnelle, les 30 000 jeunes actifs en CDD, temps partiel ou intérim, beaucoup plus touchés par la précarité des formes d'emploi que l'ensemble des actifs (38% des jeunes contre 15% pour l'ensemble des actifs), et une part de plus en plus importante des étudiants, contraints à rechercher des activités d'appoint pour financer leur cursus. La généralisation d'une insertion professionnelle séquencée, marquée par l'instabilité et la précarité des ressources financières, engendre pour les publics concernés de grandes difficultés dans l'accès au logement. Par ailleurs la jeunesse subit de plein fouet la hausse des prix de l'immobilier, qui se poursuit encore en Bretagne. La plupart des jeunes éprouvent des difficultés à accéder à un premier logement ou à poursuivre leur parcours résidentiel associé à leur projet professionnel ou leur projet de vie. Selon l'observatoire des inégalités, 21% des 18-29 ans ne vivant plus chez leurs parents rencontrent des problèmes financiers.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour répondre à cette difficulté (Loca-pass pour le parc social, ou GRL¹⁴), mais force est de constater qu'ils ne permettent pas de traiter toutes les situations. Ainsi, le Loca-pass est réservé au parc social, tandis que le dispositif de GRL permettant aux bailleurs de s'assurer contre les risques d'impayés n'est que très peu utilisé.

Ce constat a amené la Région Bretagne à étudier la mise en place d'un dispositif universel de garantie des loyers à destination des jeunes, permettant d'apporter une réponse concrète à ceux qui ne peuvent bénéficier des outils existants et sont donc freinés dans l'accès à un logement. Le dispositif concernerait principalement les locataires du parc privé, dans la mesure où ceux du parc social peuvent bénéficier de la garantie Loca-pass de paiement des loyers et des charges, et où ni les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), ni la majorité des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) ne demandent de caution pour l'hébergement dans leurs structures et internats.

Le dispositif souhaité par la Région doit permettre :

- De délivrer une information générale permettant d'orienter les jeunes dans leur recherche de logement ;
- D'apporter une garantie auprès des bailleurs, permettant de solvabiliser les jeunes ne pouvant bénéficier des dispositifs existants (le dépôt de garantie, réduit à un mois de loyer et pouvant être pris en charge par l'Avance Loca-pass, ne sera en revanche pas pris en compte) ;
- D'offrir un accompagnement social pour les jeunes logés dans le parc privé confrontés à des difficultés financières (les structures d'hébergement disposant quant à elles de personnels formés pour l'accompagnement des jeunes dans la gestion de leur budget) ;
- De garantir la location de logements conformes aux conditions de décence, de salubrité et de contractualisation prévues par la réglementation en vigueur à des niveaux de loyers raisonnables et maîtrisés.

Cette approche globale vise à faciliter l'accès des jeunes au logement, condition nécessaire à la réussite de leur parcours de formation ou à leur entrée dans la vie professionnelle. Par une entrée financière consistant à garantir la solvabilisation des jeunes au regard des bailleurs, la Région Bretagne souhaite appréhender globalement la problématique de l'accès au logement des jeunes les plus fragiles.

Engagement Jeunesse n° 9 :

Afin de faciliter l'accès des jeunes au parc locatif privé, le Conseil régional de Bretagne se donne pour objectif de mettre en place un dispositif de garantie des impayés de loyers à caractère universel, c'est-à-dire s'adressant à l'ensemble des publics jeunes majeurs jusqu'à 30 ans, indépendamment de leur « statut » (étudiant, en formation professionnelle, en apprentissage, salarié, sans emploi, boursier...). Il sera étroitement articulé avec le « service public d'information » (cf engagement n° 1).

Le dispositif sera expérimenté en 2012. Il ciblera dans un premier temps un public restreint, avant d'envisager après évaluation une généralisation. Le dispositif pourrait donc dans un premier temps viser le public relevant des compétences obligatoires de la Région : apprentis (18 000, dont 12 000 majeurs), stagiaires de la formation professionnelle (8 000 environ), et étudiants des formations sanitaires et sociales (environ 8 000), soit 28 000 jeunes en tout. Cette cible est privilégiée pour les raisons suivantes :

- elle correspond aux publics concernés par les compétences de la Région en matière de formation ;
- elle est particulièrement confrontée à la problématique de la solvabilité, en raison de niveaux de rémunérations très bas : 550€ par mois en moyenne pour les apprentis, rémunérés au titre de leur contrat de travail (de ce fait environ 15% des apprentis seraient contraints à renoncer à un contrat d'apprentissage faute de logement) ; moins de 400€/mois pour les stagiaires de la formation professionnelle ; 40€ par semaine de stage pour les étudiants des formations sanitaires et sociales ;
- elle est fragilisée dans son accès au logement par les spécificités liées à la mobilité et à l'alternance des cursus.

La Région souhaite également prendre en considération la question spécifique du double logement des apprentis. En effet, lorsque la distance entre leur lieu de travail et celui où ils reçoivent leur formation théorique est trop importante, certains apprentis sont contraints d'assumer financièrement deux logements. Cette situation constitue un frein à la mobilité des jeunes qui pour beaucoup cherchent des

¹⁴ Garantie du Risque Locatif

contrats d'apprentissage à proximité des CFA ou du domicile familial. Bien qu'ils acquittent parfois deux loyers, les aides légales au logement versées par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ne peuvent naturellement porter que sur l'un d'entre eux. Des discussions sont d'ores et déjà engagées avec la Fédération Bretonne des CAF pour trouver une solution partielle à cet écueil.

Engagement Jeunesse n° 10 :

En partenariat avec la Fédération Bretonne des Caisses d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil régional de Bretagne soutiendra la création, en faveur des apprentis astreints à une double résidence pour la réalisation de leur contrat d'apprentissage, d'une allocation équivalente à 50% d'une aide au logement qui sera versée aux apprentis pour le « second » logement, non éligible aux prestations de droit commun. Le financement de cette allocation sera réparti, à parité, entre le Conseil régional et la Fédération Bretonne des CAF.

1.3 Contribuer à l'amélioration de la santé des jeunes

Selon les études réalisées en 2007 par l'Observatoire régional de santé concernant la santé des jeunes scolarisés et des étudiants en Bretagne, certains constats sont encourageants, tels qu'un environnement familial et une situation matérielle plutôt favorables pour les lycéens et les étudiants, ainsi qu'une prise de conscience de certains dangers de certaines pratiques telles que le tabagisme quotidien. A l'inverse, certaines difficultés persistent :

- La consommation régulière d'alcool et le nombre des ivresses répétées (pour une même personne) ne reculent pas.
- La souffrance psychique et le suicide sont plus fréquents chez les jeunes en Bretagne qu'en France.
- 72 % des jeunes collégiens et lycéens interrogés en 2007 par l'Observatoire régional de santé déclarent prendre systématiquement les 3 repas de la journée et l'irrégularité des habitudes alimentaires s'installe cependant avec l'avancée en âge
- Parmi les jeunes interrogés par l'ORS, la surcharge pondérale concerne un jeune collégien ou lycéen sur 10, et plus d'un étudiant sur 10 (12%). La maigreur est également préoccupante et concerne 7% des collégiens et lycéens interrogés contre 10% des étudiants.
- Si les jeunes collégiens et lycéens se déclarent globalement bien informés sur les moyens contraceptifs et perçoivent majoritairement les risques d'une grossesse à leur âge, leurs perceptions relatives à l'interruption volontaire de grossesse sont cependant contradictoires, l'IVG étant à la fois considérée comme « un événement grave et traumatisant » et comme « un moyen comme un autre d'éviter d'avoir un enfant » par 75 % des jeunes interrogés par l'ORS en 2007.
- Si plus de 7 étudiants sur 10 déclarent en 2007 utiliser un moyen de contraception et si le préservatif est majoritairement utilisé avec des partenaires occasionnels, les filles déclarent se protéger moins systématiquement que les garçons.

L'engagement du Conseil régional de Bretagne en matière de prévention s'est orienté dès 2005 vers la santé des jeunes et plus particulièrement vers la prévention des conduites addictives et du suicide.

1.3.1 Renforcer l'observation et l'analyse des problématiques de santé et l'animation territoriale de santé

Plusieurs études spécifiques ont été conduites concernant les jeunes, en particulier la seconde édition de l'enquête sur la santé des jeunes scolarisés en Bretagne, publiée en 2008 par l'ORS Bretagne et bénéficiant d'un cofinancement du Conseil régional et de l'Etat. Par ailleurs, plusieurs projets de recherche action ont été soutenus par la Région Bretagne dans le domaine des conduites addictives. Pourtant, certains déterminants de la santé des jeunes demeurent parfois mal appréhendés, faute de données épidémiologiques ou de connaissances suffisantes des comportements des jeunes.

La Région contribuera à l'amélioration de la connaissance de la santé des jeunes, en mobilisant notamment l'observatoire régional de santé et les réseaux régionaux d'acteurs de terrain en contact quotidien avec les publics jeunes (CRIJ, URHAJ, missions locales, médecine scolaire). Elle veillera à diffuser ces éléments auprès de l'ensemble des acteurs de la santé, en particulier l'Agence Régionale de Santé (ARS), et à relayer fortement ces enjeux au niveau régional (conférence territoriale, instances de démocratie sanitaire et sociale).

Les données produites sur la santé en Bretagne présentent un intérêt non seulement pour les élus et les décideurs publics, mais aussi pour les autres acteurs bretons impliqués dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que pour la population bretonne. Il est important d'assurer une large diffusion de ces informations et d'accompagner leur appropriation par les différents acteurs concernés.

Parce que l'amélioration de la santé des jeunes nécessite une mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain, la Région encouragera la prise en compte de ces enjeux spécifiques dans les politiques locales de santé.

Depuis 2005, la Région s'associe au financement de l'animation territoriale de santé. Ce dispositif a débuté en 2002 comme une expérimentation visant à contribuer au développement d'un territoire dans le champ de la promotion de la santé. Neufs territoires (8 pays et une ville) bénéficient aujourd'hui de ce dispositif, qui permet de renforcer la coordination des acteurs locaux de promotion de la santé, en favorisant la prise en compte des spécificités du territoire en matière de santé. Le dispositif, qui associe la Région, l'ARS et les territoires porteurs, fait l'objet d'une évaluation dont les conclusions, qui seront connues en début d'année 2012, pourront amener à des évolutions du dispositif, sans remettre en cause l'engagement régional.

Engagement Jeunesse n° 11 :

Soucieux de favoriser la mise en synergie des actions conduites localement en matière de santé, le Conseil régional de Bretagne s'engage à soutenir les démarches d'animation territoriale de santé. Il encouragera la prise en compte des enjeux de santé jeunes de façon à mobiliser le plus grand nombre d'acteurs autour de ces problématiques particulières. Il développera, en lien avec l'assurance-maladie, les mutuelles et les autorités académiques, une information ciblée sur les droits des jeunes en matière de protection sociale et de santé.

1.3.2 Favoriser la présence sur les territoires de lieux d'écoute généraliste sur la santé à destination des jeunes

Si la plupart des jeunes a facilement accès à de nombreuses sources d'information relative à la santé, notamment sur l'internet ou dans les structures d'information jeunesse, leurs connaissances sont parfois lacunaires, voire fausses. Ce constat paradoxal met clairement en évidence un besoin de médiation adulte, nécessaire à la bonne compréhension et à l'appropriation par les jeunes des informations et messages de santé publique.

Pour répondre au besoin de médiation et d'écoute exprimé par les jeunes, il apparaît nécessaire de multiplier les occasions de dialogue avec les adultes, que ce soit dans le cercle familial, avec les professionnels de santé, notamment les médecins généralistes, en milieu scolaire (infirmiers ou médecins scolaires), dans l'espace public (actions de prévention en milieu festif par exemple), dans des lieux dédiés... Une attention toute particulière doit être apportée aux publics les plus vulnérables (notamment les jeunes en décrochage scolaire, en rupture avec le milieu familial), en veillant à ce que les jeunes ne soient pas pénalisés par leur lieu de résidence, ou leur parcours de formation.

Engagement Jeunesse n° 12 :

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil régional de Bretagne veillera à favoriser la mise en oeuvre dans les lycées, les CFA et les autres instituts de formation de sa responsabilité de véritables espaces santé. Elle soutiendra le renforcement de la qualité d'accueil dans les infirmeries scolaires (signalétique, information sur les horaires d'ouverture, convivialité des locaux, confidentialité). Des matériels de prévention y seront librement mis à disposition des jeunes, qui pourront avoir facilement accès aux coordonnées des lieux ressources en matière de santé (PAEJ, associations de prévention, centre de planning familial...). Dans le cadre d'une concertation avec les responsables d'établissements et en partenariat avec les équipes pédagogiques et les professionnels de santé scolaire, le Conseil régional de Bretagne encouragera l'organisation de permanences des acteurs de prévention dans ces espaces santé.

Dans le cadre de son action en matière de prévention du suicide, la Région a été amenée à soutenir la constitution d'une « première ligne » de professionnels formés au repérage des personnes en souffrance et vers la mise en place d'un maillage territorial des dispositifs de prévention, tels que les Points Accueil

Ecoute Jeunes (PAEJ), les réseaux de prévention ou l'accompagnement de l'entourage des jeunes suicidants.

Les PAEJ ont été mis en place dans le prolongement de plusieurs circulaires qui ont créé successivement les « points d'accueil pour les jeunes âgés de 10 à 25 ans » (1996), les « points écoute pour les jeunes et / ou les parents » (1997) puis les « points accueil écoute jeunes » (2002).

Les Points Accueil Ecoute Jeunes sont définis par une circulaire de 2002 comme des formes d'intervention légères et de proximité ayant une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations de risque (et de leur entourage adulte). Ils se concrétisent comme des lieux généralistes et non stigmatisant de première écoute anonyme, confidentielle et gratuite, prioritairement destinés aux jeunes mais proposant également pour un grand nombre d'entre eux d'accueillir les parents. Ils ne se substituent pas aux dispositifs spécifiques des champs sanitaire et social, vers lesquels ils orientent les jeunes présentant des problématiques ne pouvant être résolues en quelques entretiens.

D'un point de vue pratique, le principal volet d'activité des PAEJ concerne la mise en place de permanences d'écoute accessibles aux jeunes. Ces permanences peuvent être complétées, selon les PAEJ, par des entretiens sur rendez-vous, des interventions sur les lieux fréquentés par les jeunes ou par la participation à des actions de prévention spécifiques. Les PAEJ se situent en amont de toute intervention médicale ou sociale et excluent, dans leur enceinte, la thérapie, le soin médicalisé, l'échange de seringues, ou encore les prises en charge prolongées sous forme de suivi ou d'accompagnement social spécialisé. En revanche, ils sont en mesure de faire prendre rapidement le relais par des structures médicales ou sociales de droit commun. La variété des publics concernés potentiellement par l'action des PAEJ est importante, depuis les enfants dans leur milieu familial jusqu'aux jeunes adultes en grande précarité ou en errance, qu'ils soient ou non consommateurs de produits psycho-actifs.

Douze PAEJ sont aujourd'hui mis en place en Bretagne, à l'échelle des territoires suivants : Pays de Vannes, Pays de Lorient, Pays du Centre Ouest Bretagne, Pays de Brest (hors agglomération brestoise), Pays de Cornouaille, Ville de Rennes, Pays de Fougères, Pays de Saint-Malo, Pays de Guingamp, agglomération de Lannion, agglomération de Paimpol, agglomération de Saint Brieuc.

Jusqu'en 2010, les PAEJ ont principalement été financés par les DDCS et le Conseil régional de Bretagne, à hauteur respective de 29 000 € et 20 000 €, l'aide du Conseil régional portant sur une période d'amorçage de 3 ans. D'autres financements peuvent être mobilisés, en fonction des partenariats mis en place au niveau local. En 2011, les soutiens financiers notamment de l'Etat aux PAEJ ont connu une diminution importante, risquant de remettre en cause l'existence même de ces structures d'écoute.

Engagement Jeunesse n° 13 :

Parce qu'il considère que les PAEJ constituent un maillon essentiel parmi les acteurs de santé pour la jeunesse, à même de répondre au besoin d'écoute des jeunes sur l'ensemble du territoire breton, le Conseil régional de Bretagne souhaite participer au confortement des PAEJ. Afin de sécuriser l'environnement financier des PAEJ, elle appellera l'Etat et l'Agence régionale de santé à se mobiliser pour garantir la pérennité de ces structures en apportant les financements pluriannuels nécessaires à leur maintien.

Dans le même esprit, et pour viser un périmètre plus large, il est important d'encourager la mise en place d'une « gouvernance régionale » de l'information des jeunes sur les questions de santé.

Engagement Jeunesse n° 14 :

Le Conseil régional soutiendra la création d'un centre d'appel téléphonique (numéro vert régional) chargé d'orienter les jeunes vers les structures locales d'information et de conseils (voire de soin) les plus appropriées en fonction de leurs attentes. Un recensement systématique de ces structures, regroupées au sein d'une plate forme, sera effectué préalablement avec l'ensemble des partenaires.

1.3.3 Poursuivre les actions de prévention des conduites addictives, du suicide et du mal être psychologique des jeunes

Dans le cadre des possibilités ouvertes par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, la Région Bretagne a contribué à impulser des dynamiques nouvelles de prévention à destination des jeunes, en soutenant, dans une logique d'amorçage, les actions innovantes présentées dans le cadre de l'appel à projets lancé conjointement avec l'Etat et l'Assurance Maladie. L'intervention régionale s'est orientée prioritairement vers la prévention des conduites addictives et du suicide en s'articulant avec les autres politiques régionales, particulièrement le dispositif Karta mis en place dans les lycées et l'intervention des missions locales qui développent également des actions de prévention.

Les soutiens du Conseil régional de Bretagne aux actions de prévention à destination des jeunes ont été orientés en tenant compte des préconisations de la conférence de consensus sur la prévention du suicide (organisée en 2007 par la Région) et des résultats des différentes enquêtes conduites sur la santé des jeunes. Les soutiens de la Région s'orientent ainsi vers les actions suivantes : sensibilisation des jeunes sur le mal-être et le suicide, soutien à l'entourage des jeunes suicidants, prévention des violences, coordination des réseaux de prévention du suicide, mise en place de lieux d'écoute.

En matière de prévention des conduites addictives, les soutiens ont été orientés vers la sensibilisation des jeunes aux dangers des addictions, la formation des professionnels travaillant au contact des jeunes et l'appui aux parents dans leur rôle de prévention.

Dans un cadre opérationnel revisité, la Région poursuivra son soutien aux dynamiques de prévention des conduites addictives et du suicide tout en étendant son action, à titre expérimental et en complémentarité avec ses partenaires institutionnels, aux enjeux liés à l'hygiène de vie (nutrition, activités physiques, sommeil) ainsi qu'à la vie sexuelle et affective des jeunes.

Engagement Jeunesse n° 15:

Le Conseil régional de Bretagne veillera à accorder une attention particulière aux projets de prévention reposant sur le numérique, particulièrement attractif pour les publics jeunes (supports de prévention interactifs, solutions dématérialisées de soutien aux professionnels, mutualisation sur un même site des informations destinées aux jeunes...). Ces supports de prévention pourront être diffusés dans les lycées et dans les centres d'apprentissage.

1.3.4 Favoriser l'accès à une alimentation de qualité

L'alimentation est un autre facteur déterminant de la santé des jeunes. L'accès à une alimentation de qualité dépend de la qualité de l'offre qui dépend à la fois de la qualité des aliments et de l'équilibre alimentaire. Elle suppose aussi de rendre cette offre financièrement accessible pour les familles et les jeunes.

Si dans le domaine de la nutrition, de nombreuses interventions ont été conduites sur la Bretagne par d'autres acteurs bretons, dans le cadre du second Plan national nutrition santé (PNNS 2) 2006-2010, la Région pourra intervenir en complémentarité avec les actions menées dans le cadre du troisième plan étant actuellement en cours d'élaboration, en mettant l'accent sur le lien entre le poids, l'image du corps et la souffrance psychique.

Dans le cadre de ses compétences, la Région assure la restauration dans les lycées publics. A ce titre, elle a la responsabilité de la préparation de plus de 11 millions de repas par an. Depuis 2009, elle a lancé une recherche-action pour le développement de l'utilisation des produits sous signes officiels de qualité et issus de circuits courts dans les services de restauration collective. Au regard des résultats positifs enregistrés avec les premiers lycées, cette démarche a été étendue.

Dans le même temps, la démarche métier de la restauration contribuera à fournir un cadre commun aux personnels de cuisine pour mettre en œuvre une offre conforme à un bon équilibre alimentaire.

Parce qu'il s'agit de conserver une vision globale et que l'éducation reste indispensable pour la prise de conscience des jeunes, les actions « santé et qualité de vie » relatives à la nutrition sont encouragées. Il

s'agit d'avoir une approche qui permette l'implication de l'ensemble des acteurs de la chaîne éducative : personnels de direction, gestionnaires et personnels régionaux.

La Région continuera à promouvoir l'utilisation des aliments issus de l'agriculture biologique et de qualité dans les services de restauration en étendant la démarche initiée, en étroite relation avec les établissements et en s'appuyant sur les acteurs locaux des filières concernées.

La production d'une offre qui permette un meilleur équilibre alimentaire pour les lycéens sera un des objectifs de la démarche métier de la restauration.

Engagement Jeunesse n° 16 :

Le Conseil régional généralisera son action en faveur d'un bon équilibre alimentaire, mènera une évaluation de sa politique tarifaire et proposera les évolutions qui pourraient être rendues nécessaires dans un souci de faciliter l'accès et d'une plus grande équité sur l'ensemble du territoire régional.

Quand des circonstances locales le permettent, l'accueil d'autres publics que les lycéens (apprentis, étudiants en IFAS, en IFSI...) sera envisagé selon des modalités qui seront définies dans un règlement de restauration à formaliser.

1.4 Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes

La Région se mobilise fortement dans le cadre des différents dispositifs de mobilité (plus de 3 M€ par an). Leurs objectifs et finalités seront réexaminés et redéfinis parallèlement et complémentirement aux programmes européens, qui arrivent à échéance en 2013.

La Bretagne fait partie des régions françaises les plus présentes dans le programme PEJA (Programme Européen Jeunesse en Action), et tout particulièrement sur une de ses actions phares, le SVE (Service Volontaire Européen), grâce auquel depuis des années, de nombreux jeunes sont partis explorer l'Europe.

1.4.1 Développer la mobilité européenne et internationale des jeunes dans le cadre de la formation initiale pour l'ensemble des apprenants

Les dispositifs de mobilité propres à la Région ont été développés, pour l'essentiel, pour des publics définis (lycéens, apprentis, publics en insertion, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants,...) dans le cadre de chacun des programmes budgétaires concernés, avec une lisibilité désormais insuffisante pour les jeunes et leurs familles. Les Conseils Généraux mènent également des politiques d'encouragement à la mobilité.

Dans la nouvelle économie du savoir et de la connaissance, la mobilité est devenue un élément structurant, essentiel, du parcours de vie personnel, professionnel, scolaire et universitaire de chaque jeune.

La Région adhère aux principes définis par la Commission européenne dans son livre blanc "Un nouvel élan pour la jeunesse". La *"valeur ajoutée [de la mobilité] est désormais largement reconnue. Qu'elle soit définie entre plusieurs pays ou entre le monde rural et le monde urbain, qu'elle s'adresse aux millions d'étudiants européens ou aux jeunes en formation, qu'elle concerne les jeunes souffrant de handicaps, ou issus de minorités ou de milieux défavorisés, la mobilité apporte ouverture sur le monde et enrichissement des expériences."*

L'intérêt de la mobilité pour les jeunes est multiple en ce qu'elle permet :

- d'acquérir des connaissances, des savoir-faire et des savoirs être dans des contextes culturels différents, pour mieux comprendre et intégrer les enjeux sociaux, culturels et politiques développant l'autonomie et la réflexion personnelle ;
- de développer leurs perspectives d'insertion par un enrichissement de leurs parcours personnel et professionnel ;
- de développer leur culture par l'acquisition d'autres références, à renforcer leurs capacités relationnelles, à promouvoir les valeurs comme la tolérance, l'ouverture d'esprit, le respect de l'autre, le sens de l'engagement...

- d'améliorer et de faciliter l'apprentissage des langues étrangères

Il est donc important d'intégrer ces mobilités dans des projets construits, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Cette approche de l'ouverture au monde intégrera l'ensemble des publics apprenants, lycéens, apprentis, élèves des formations sanitaires et sociales, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle.

Elle se déclinera de manière spécifique dans le domaine maritime, à travers le programme « Vasco de Gama ». Dans la tradition des relations internationales de la Bretagne du fait de sa maritimité, « Vasco de Gama » est un projet pilote qui associe 10 régions maritimes européennes. L'objectif est de développer et de faciliter les échanges entre étudiants de tous niveaux, jeunes professionnels et enseignants du secteur maritime. Il s'agit à la fois de raviver l'intérêt des jeunes pour les métiers de la mer comme de construire une culture maritime partagée entre les territoires européens.

La « refonte » des dispositifs prendra en considération les remarques et suggestions émises par les représentants des établissements auditionnés en février et mars 2011 (lycées, CFA, grandes écoles, universités, structures de formations sanitaires et sociales, organismes de formation continue...).

Les représentants des établissements notent tout particulièrement la paupérisation croissante des jeunes et des familles, qui constitue un frein important à la mobilité. Ils relèvent également une certaine frilosité des jeunes bretons (et de leurs familles) à quitter leur territoire (département, ville, établissement de formation...) et préconisent des mobilités progressives. Les responsables de structures considèrent enfin que la mobilité doit être intégrée dans le projet stratégique de l'établissement, et inclure une préparation en amont de celle-ci et prévoir une exploitation et une reconnaissance en aval.

Engagement Jeunesse n° 17 :

Le Conseil régional de Bretagne mobilisera ses moyens et ses partenariats pour développer les expériences de mobilité pour tous les publics.

A cette fin, le Conseil régional de Bretagne retient les principales orientations suivantes:

- encourager les établissements, les centres et les instituts de formation à introduire la mobilité internationale au niveau V (CAP) dans un contexte de progressivité. Il est en effet important d'accompagner les « petites » mobilités régionales, nationales et internationales, préférentiellement collectives, dans le cadre d'une stratégie lisible de l'établissement ;
- tendre à l'inscription du principe d'une mobilité individuelle pour chaque apprenant en baccalauréat professionnel (lycéen et apprenti) au cours de son cursus de trois ans ;
- retenir le même principe pour les étudiants en BTS, IUT et L1/L3 au cours de leur cursus post baccalauréat. L'attribution des bourses de mobilité aux étudiants sera soumise à un critère de ressources pour faciliter le départ de ceux d'entre eux dont les revenus sont les plus modestes ;
- pérenniser le dispositif de mobilité collective des lycéens (Karta Bretagne), avec une exigence accrue en terme de qualité de coopération avec les établissements partenaires ;
- définir de nouvelles modalités de soutien à la mobilité des étudiants de niveau Master 1 et Master 2 dans le cadre de l'élaboration du schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- concrétiser le projet « Vasco de Gama » et organiser la mobilité des jeunes du secteur maritime, de tous niveaux en jouant un rôle actif au niveau européen et auprès des acteurs des territoires concernés ;
- faciliter la recherche de partenariats à l'étranger et diffuser les outils du portfolio Europass développé par l'Union Européenne permettant de valoriser les compétences acquises lors des mobilités.

Les modalités pratiques inhérentes à la mobilité des jeunes seront précisées lors de l'adoption du budget primitif 2012 et mises en œuvre en septembre de cette même année.

A travers ces dispositifs de sensibilisation européenne, « Kiosque Europe » (mise à disposition de points d'information sur l'Europe dans les lycées) et « Animateurs Europe » (interventions gratuites sur les programmes européens de mobilité ou autres sujets en lien avec l'UE) - la Région continuera de mener une animation territoriale adaptée afin de développer la culture de la mobilité chez les jeunes. La Région facilitera également la recherche de partenaires pour les établissements scolaires avec les

territoires de coopération de la Bretagne: Saxe, Wielkopolska, pays de Galles et Toscane en Europe, Shandong, Anosy et Analanjirifo (Madagascar) à l'international.

1.4.2 Développer la mobilité internationale des jeunes en s'appuyant sur les régions partenaires et les structures d' « éducation non formelles »

Dans le cadre de ses coopérations régionales européennes et internationales, la Région développe des actions conjointes, notamment en faveur de la jeunesse. Elles constituent un volet important de la coopération interrégionale, quelle que soit la cible géographique. Les actions émanent de deux types de publics : ceux concernés par les établissements scolaires, d'une part et par les «structures d' « éducation non-formelle », d'autre part.

Les actions menées en partenariat avec les établissements scolaires

La Région encourage les établissements scolaires bretons à privilégier les territoires de coopération de la Région Bretagne : Saxe, Wielkopolska, pays de Galles et Toscane (accord spécifique en matière d'éducation/formation) en Europe, Shandong, Anosy et Analanjirifo à l'international dans leur recherche de partenaires. Ce soutien revêt plusieurs formes : une majoration financière pour ces destinations et un accompagnement des établissements dans la recherche de partenaires issus de ces régions. Les échanges bénéficient dans ce cas d'un cadre sécurisé et peuvent donner lieu à des partages en réseau.

Les actions menées avec les structures d' « éducation non formelle »

La Région encourage des structures d'éducation non formelle à monter des projets avec des structures de nos régions partenaires en Saxe, Wielkopolska et pays de Galles et leur apporte un soutien financier. Nombre de ces projets sont également soutenus par le Programme européen Jeunesse en Action et/ou l'Office franco-allemand pour la Jeunesse. La démarche privilégie les échanges pluridisciplinaires, plurinationaux et pérennes, s'appuyant sur des partenariats avec une ou plusieurs structures homologues. A dessein, la Région privilégie l'accompagnement des organismes qui ont une envergure régionale quant à leur champ d'intervention, notamment la Fédération Régionale des MJC, l'association « les Petits Débrouillards », la F.O.L (fédération des œuvres laïques). Ces partenariats donnent également lieu à des échanges d'expériences réguliers entre animateurs des structures partenaires dans un souci de formation croisée. Enfin, nombre de ces actions s'ouvrent à d'autres territoires européens et les projets tri voire quadri-nationaux se multiplient. Par exemple, le réseau ERY, regroupant dix régions européennes, et notamment le pays de Galles et la Wielkopolska déjà partenaires de la Bretagne, encourage entre ses membres les échanges d'expériences et de meilleures pratiques en matière de politique jeunesse et le développement de projets communs et concrets en faveur de la jeunesse en utilisant les opportunités offertes par le programme européen « Jeunesse en action ».

La Région entend ainsi :

- poursuivre ce travail d'intermédiation et de mise en réseau des établissements en mobilisant nos correspondants institutionnels dans nos régions partenaires et en utilisant les opportunités offertes par les programmes européens
- rejoindre le réseau ERY / European Regions for Youth .

Les coopérations européennes de la Région sont renforcées et accompagnées par des associations citoyennes qui en font la cible de leurs échanges. Ainsi l'association Saxe-Bretagne, l'association Bretagne-Pologne, l'association Bretagne-Pays de Galles, de même que nombre de comités de jumelage portant des relations entre localités contribuent à tisser des liens concrets, culturels et sportifs avec nos régions partenaires. Comme dans d'autres secteurs, ces associations dont l'existence est liée à la constance de leurs bénévoles souffrent d'un problème de recrutement et de rajeunissement de leurs membres.

Engagement Jeunesse n° 18 :

Afin de favoriser l'implication des jeunes dans les échanges citoyens au centre des activités des associations ou comités de jumelage oeuvrant dans le champ de nos coopérations européennes, le Conseil régional de Bretagne initiera un appel à projets visant à accompagner des projets collectifs d'échanges avec nos régions partenaires portés par des jeunes ou dans lesquels les jeunes sont impliqués y compris dans la gouvernance.

La jeunesse au sein des actions de Solidarité Internationale

Au niveau européen, dans le prolongement du Livre Blanc sur la jeunesse publié par la Commission européenne et mettant en exergue l'importance de dialoguer avec les jeunes sur les sujets qui les touchent, deux résolutions, adoptées en 2005 et 2007 par le Conseil des ministres européens, invitaient la Commission à développer un dialogue structuré avec les jeunes. Ce dialogue structuré a permis d'organiser le débat entre les autorités politiques et les organisations de jeunesse et notamment le Forum européen de la jeunesse, principal interlocuteur des institutions de l'Union européenne.

Le projet « *En résonance* » est un projet triennal d'éducation au développement engagé par la Région en 2010 et accompagné par la Commission Européenne dans le cadre de son appel à projet adressé aux acteurs non étatiques et aux autorités locales dans le développement et intitulé « Sensibilisation et éducation au développement en Europe ».

Environ 100 jeunes bretons, âgés de 15 à 20 ans, et autant de partenaires internationaux (Sénégal, Pérou, Burkina Faso, Brésil, Madagascar, Pologne), encadré par des structures de jeunesse et d'éducation populaire, ont travaillé sur des problématiques "en résonance", c'est-à-dire des questions qui se posent au Nord comme au Sud (exemples : santé, alimentation, environnement, ...).

La Région développera la dynamique créée autour du projet « *En résonance* » qu'elle maintiendra.

Au titre de la politique régionale en faveur de la solidarité internationale, deux types de projets de jeunes sont soutenus : ceux portés par des associations d'étudiants ayant leur siège dans un établissement d'enseignement supérieur de Bretagne ou ceux émanant des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire agréés par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

La Région facilite également l'engagement solidaire des jeunes bretons sur des périodes plus longues (plus de 6 mois) au travers du volontariat de solidarité internationale (VSI). Ces séjours longs à l'étranger sont l'occasion d'un enrichissement par la découverte de cultures et de modes de vie autres.

Depuis 2006, la Région aide les jeunes volontaires bretons, âgés de 18 à 30 ans et participant pendant plus de 6 mois à un programme de développement porté par une association agréée par l'Etat. L'aide régionale peut être consacrée à l'amélioration de l'indemnité et de la couverture sociale du volontaire, à la réduction des dépenses initiales à la charge de celui-ci ou à la réduction de la participation financière demandée au partenaire du Sud.

Engagement Jeunesse n° 19 :

Le Conseil régional de Bretagne lancera un appel à projets spécifique relatif aux projets de solidarité portés par des jeunes dans ses deux déclinaisons, projets collectifs en direction des pays du Sud et projets individuels de volontariat dans l'objectif d'une part, de mieux faire connaître cette opportunité et d'autre part, de renforcer l'accompagnement de ces projets.

1.5 Favoriser le départ en vacances des jeunes en difficulté

Dans le cadre du programme « départ en vacances pour tous », la Région mettra en relation, d'une part, les structures qu'elle soutient au titre du développement du tourisme en Bretagne (Auberges de jeunesse, centres de vacances...) et d'autre part, les organismes à caractère social (Centre communaux d'action sociale, notamment) et les organisations caritatives. Une réunion des organismes à caractère social et des associations caritatives sera organisée par la Région avant chaque période estivale. L'objectif de cette rencontre est de nouer des partenariats entre ces acteurs pour que les jeunes les plus en difficulté puissent bénéficier d'opportunités de vacances ou de séjours hors de leur résidence habituelle, dans des conditions économiques compatibles avec leurs ressources.

Comme pour les autres mobilités, il est important de pouvoir rendre les plus profitables possible ces expériences, afin qu'elles participent pleinement au processus de construction individuelle et d'ouverture au monde et autres.

Engagement Jeunesse n° 20 :

Le Conseil régional de Bretagne facilitera le départ en vacances des jeunes en difficulté par un rapprochement entre les organismes à caractère social et les associations caritatives.

Par ailleurs, le Conseil régional insérera une clause relative à l'accueil des personnes à faibles ressources, dont les jeunes, dans les conventions passées avec des structures à caractère touristique.

1.6 Faciliter les déplacements des jeunes et leur mobilité infra régionale

La mobilité permet de mieux appréhender, de mieux s'approprier le territoire dans lequel on habite. C'est un facteur d'autonomie, de liberté, qui renforce le sentiment d'appartenance au territoire, que l'on peut dès lors percevoir différemment, de façon globale et/ou plurielle.

Le Conseil régional intègre d'ores et déjà cette dimension dans sa politique tarifaire en direction des jeunes. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre dans cette même voie, sur la base d'une enquête réalisée auprès des jeunes sur leurs besoins et attentes à l'égard des différents systèmes de transport.

1.6.1 Mieux faire connaître la gamme tarifaire existante auprès du public « Jeunes »

En 2007, le Conseil régional de Bretagne a mis en place une nouvelle gamme tarifaire applicable sur les transports publics TER et les lignes routières régionales. Cette gamme a comme principal enjeu de rendre le train accessible à tous avec une attention particulière aux personnes en situation sociale fragile et aux jeunes.

Tous les produits de la gamme tarifaire existante (Uzuël et Pelmël) ont une déclinaison pour le public jeune (moins de 26 ans). Les taux de réduction pour les jeunes sont renforcés permettant d'obtenir des tarifs réellement attractifs pour certains usages, notamment pour les abonnés du train. Dans cette gamme tarifaire, les jeunes plébiscitent largement l'abonnement intermodal (couplage d'un abonnement TER et d'un abonnement sur au moins un réseau urbain). Plus d'une jeune abonné sur deux utilise cette facilité offerte grâce à des accords entre la Région et onze agglomérations bretonnes.

La ligne solidaire Actuël offre 75% de réduction sur les transports régionaux pour les personnes en situation sociale fragile et/ou en recherche d'emploi/stage, et dont les ressources n'excèdent pas 80% du SMIC (soit environ 60% des bénéficiaires du RSA). Le public jeune qui est plus souvent que d'autres en situation sociale fragile est le premier bénéficiaire de ce dispositif Actuël.

Les apprentis, la plupart du temps peu autonomes financièrement, font également partie du dispositif Actuël.

Après 3 ans et demi de mise en place, la carte Actuël continue sa progression : en 2009, 5 737 cartes ont été émises ; ce chiffre a atteint 6 310 fin 2010. Le nombre de voyages effectués avec la carte Actuël s'accroît également avec une moyenne de 17 voyages par carte. La carte solidaire Actuël favorise donc la mobilité des plus fragiles et donc aussi des jeunes, et génère même un accroissement de la mobilité dans 20% des cas (enquête gamme tarifaire MV2 - mai 2009).

Pour compléter cette gamme tarifaire régionale, la Région Bretagne s'associe aux principaux festivals bretons pour offrir aux festivaliers une tarification attractive (10€ l'aller retour) et favoriser ainsi l'emprunt du train au détriment de l'usage systématique de la voiture. En 2010, près de 5000 personnes ont bénéficié de l'offre tarifaire à 10€ pour assister à ces festivals.

Le Conseil régional de Bretagne s'efforcera de mieux faire connaître la gamme tarifaire TER existante auprès du public jeunes en menant des actions de communication et d'information spécifiques, et en mobilisant les prescripteurs habituellement au contact de ce public (CRIJ, pôle emploi, MFP, établissements de formation,...).

1.6.2 Développer l'intermodalité des modes de transport et des tarifications

Pour faciliter la continuité de la chaîne de déplacement entre les différents modes (train, métro, bus, car, vélo...), les collectivités coopèrent et proposent des services innovants pour tous et plus particulièrement

aux jeunes, adeptes de nouvelles technologies. Parmi ces innovations au service de l'inter modalité, figure la carte KorriGo.

Lancée en 2006, la carte KorriGo est un support unique, gratuit, personnel qui permet de « charger » ses abonnements de train, car, bus, métro et vélo. Utilisée par plus de 100.000 personnes, la carte KorriGo permet de passer simplement d'un mode de transport à l'autre et facilite la chaîne de déplacements.

Elle est actuellement utilisable sur le réseau TER Bretagne jusqu'à Saint-Brieuc, Vannes, Saint-Malo et Châteaubriant, ainsi que sur le réseau de transport de Rennes Métropole (STAR) et de celui du Conseil général d'Ille et Vilaine (Illenoo). En 2012, le Conseil régional de Bretagne rendra la carte KorriGo éligible à l'ensemble du réseau ferroviaire breton. En partenariat avec les villes concernées, l'utilisation de KorriGo sera simultanément élargie aux réseaux de transports publics de Lorient, Brest et Quimper. Elle sera également expérimentée par le département des Côtes d'Armor sur une ligne de son réseau en 2012. Sa vocation initiale de « carte bretonne des déplacements » deviendra ainsi une réalité.

La Région Bretagne a mis en place un nouveau service en 2010 qui permet d'acheter son abonnement de transport TER Bretagne sur Internet avec la carte KorriGo. Plus récemment, une expérimentation est menée avec le concours de la SNCF pour utiliser cette carte comme moyen d'accès à des parkings 2 roues sécurisés. Une large panoplie de services en lien avec les transports est désormais accessible à tous.

La carte KorriGo est non seulement un sésame d'accès aux transports en Bretagne mais c'est aussi un moyen pour accéder à des services innovants avec le support de la technologie NFC (Near Field Communication) qui est extrêmement prometteuse. Rennes Métropole a ainsi donné accès aux piscines, aux bibliothèques aux porteurs de la carte KorriGo sur son territoire.

KorriGo s'adresse à tous les publics mais il est à noter que les jeunes sont particulièrement adeptes de KorriGo dont ils apprécient la simplicité, la facilité d'utilisation et la modernité.

Les jeunes sont pour la Région un public prioritaire quand il faut imaginer les nouveaux usages de ce dispositif qui a une vocation universelle en Bretagne.

1.6.3 Rendre les tarifications jeunes encore plus attractives sur l'ensemble du réseau de transport régional

Même si la gamme tarifaire TER a clairement pour préoccupation une meilleure accessibilité des jeunes dans les transports publics gérés par la Région, il convient d'admettre une insuffisance de visibilité entre les tarifs nationaux SNCF et les tarifs régionaux rendant ainsi difficiles les choix des transports par les jeunes et le report éventuellement vers les transports collectifs.

Les difficultés rencontrées par les jeunes pour se déplacer ressortent très nettement des débats organisés autour du CPRDF et sont considérées comme un frein à l'accès à la formation et à la recherche du premier emploi.

La Région mène actuellement une étude devant permettre, d'ici fin 2011, de poser les bases d'une évolution de la tarification « jeunes », applicable sur l'ensemble des moyens de transport relevant de sa compétence, trains et cars TER Bretagne, mais aussi les lignes routières régionales. Cette étude concerne l'ensemble des jeunes de moins de 26 ans, quel que soit leur statut, scolaires, apprentis, jeunes en insertion, étudiants, salariés et demandeurs d'emploi. Cette réflexion tarifaire de fond prend en considération les principaux besoins et attentes exprimés par les jeunes, en matière de tarification et de modes de transports. Elle s'appuie sur une analyse de leur mobilité, de l'identification des principaux types de déplacements et de leurs caractéristiques. L'étude en cours prend également en considération les problématiques des jeunes en situation sociale difficile, les freins à la mobilité (prix, offre, desserte, inter modalité...), la perception de la tarification « jeunes » actuelle (connaissance de l'offre, attractivité des réductions) et l'identification des principales attentes (niveau de réduction, type de dispositif...).

Les premiers résultats de l'étude, issus de l'exploitation de plus de 1000 questionnaires remplis par des jeunes de 15 à 25 ans, permettent de mieux appréhender leurs motifs de déplacement (56% d'entre eux sont liés aux loisirs, 25% aux trajets domicile-lieu d'études et 19% au travail). La part du transport ferroviaire est de 15%, pourcentage plus élevé que pour la moyenne de la population bretonne dans son

ensemble. Pour les déplacements de plus de 50 km, près d'un tiers des jeunes souhaiteraient (s'ils en avaient la possibilité) recourir au train.

57% des jeunes interrogés disent mal connaître les tarifs du train. Parmi ceux qui les connaissent, plus d'un sur deux estiment qu'ils ne sont pas adaptés à leur situation et « des creux d'offre » dans la tarification ont pu être identifiés. Il s'agit des voyages et loisirs de week-end, particulièrement au-delà de 50 km, et des voyages de jeunes actifs qui ont le sentiment d'être « oubliés ». L'étude met aussi en évidence une perception négative des tarifs heures creuses/heures de pointe, notamment auprès des étudiants qui n'ont pas le choix de leur horaire de retour en fin de week-end. Sur la perception des tarifs actuels et l'exploration des attentes, des groupes de jeunes « on line » ont été organisés. Pour les jeunes en situation précaire, la technique des entretiens individuels a été jugée plus pertinente.

Plusieurs enseignements ressortent de ces travaux.

Le prix n'est pas le seul élément déterminant dans le choix ou non du train. La proximité d'une gare, la distance du trajet, la desserte « perçue » comptent autant. La question du prix se pose surtout en comparaison du coût des autres modes de transport.

De nombreux jeunes évoquent le co-voiturage, pratique qui se développe rapidement dans cette tranche d'âge, comme alternative au train, dont les tarifs sont considérés trop élevés. La comparaison de ces deux modes de transport sera un élément important dans la redéfinition des tarifs.

Les jeunes ne font pas la distinction entre les tarifs nationaux et les tarifs TER régionaux, ils ne sont pas plus attachés à un type de train qu'à un autre. La grille tarifaire actuelle est mal connue de la plupart d'entre eux (et peu savent l'utiliser), en dehors de l'abonnement UZUËL Jeunes, qui est très apprécié.

Parmi les possibilités actuellement offertes par la gamme tarifaire régionale, les jeunes ont largement plébiscités le tarif festival à 10 euros. Ils apprécient sa simplicité et sa lisibilité.

Enfin, tous les jeunes consultés apprécient que la carte « KorriGo » soit le support des tarifs (de la Région et d'autres collectivités), mais aussi celui d'une carte de réduction Bretagne.

Comme l'accès au logement, les capacités de déplacements des jeunes constituent un frein réel à leur autonomie et à leur développement personnel. Que ce soit professionnellement ou pour leurs loisirs, les jeunes doivent pouvoir se déplacer aisément, comme tout un chacun. Il n'y a pas en ce domaine de réponse institutionnelles toutes faites. Beaucoup d'acteurs interviennent, la Région pour les TER, les Conseils généraux pour les déplacements scolaires, le covoiturage, les bus intervilles, les aides aux permis de conduire, certaines communautés de communes également. L'offre est par conséquent parfois disparate, inégale, ce qui accentue les fractures sociales et territoriales sur une région que se caractérise par sa ruralité et un certain « éclatement urbain ».

Engagement Jeunesse n° 21 :

Le Conseil régional de Bretagne adaptera les tarifications et modalités de transport TER, destinés aux jeunes. Une évolution de la tarification sera entreprise en 2012, poursuivant deux objectifs :

- prendre en compte les préoccupations des publics jeunes, en facilitant leur mobilité sur le territoire, facteur essentiel de développement culturel et d'insertion sociale et professionnelle.
- rendre plus attractifs les transports collectifs pour les jeunes, en leur permettant d'effectuer un véritable choix en limitant l'usage des véhicules particuliers, à chaque fois que possible.

Par ailleurs, au sein du GART Breizh, le Conseil régional proposera, en associant les communautés de communes, de mener une action sur la question spécifique de la mobilité des jeunes en milieu rural et rurbain.

2 Créer les conditions de la réussite pour tous dans le système éducatif et faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle

2.1 Créer les conditions de la réussite pour tous dans le système éducatif

Créer les conditions de la réussite pour tous dans le système éducatif implique tout à la fois, d'éviter ou de limiter les sorties sans qualification et sans diplôme du système scolaire, et de favoriser l'élévation du niveau de formation pour le plus grand nombre.

Cet objectif ambitieux relève de la politique partenariale engagée avec les services de l'Etat, plus particulièrement les autorités académiques, et qui se poursuit avec l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF), dont la présentation à l'assemblée régionale est prévue lors d'une prochaine session.

Les grandes orientations débattues dans le cadre de la concertation organisée par le Conseil Régional autour du CPRDF concernent naturellement la politique jeunesse, en alimentent le contenu, et convergent vers des mêmes objectifs.

2.1.1 Développer les usages numériques dans l'enseignement et la formation

La maîtrise des outils numériques est un enjeu essentiel dans le domaine de l'éducation. Les éléments de diagnostic montrent que la fracture numérique existe aussi chez les jeunes (en termes d'usage), et que les étudiants arrivant à l'université maîtrisent mal les outils bureautiques, utilisent peu les nouvelles technologies dans leurs relations avec les enseignants et s'en servent essentiellement pour la communication et le divertissement

Au titre de sa stratégie "Bretagne Numérique", le Conseil régional de Bretagne accompagne le déploiement des espaces numériques de travail dans les lycées (ENT) dans le cadre d'un projet dont la maîtrise d'œuvre revient au Rectorat, dans l'enseignement supérieur, dans le cadre du projet C@mpus numérique porté par l'Université européenne de Bretagne, dans la voie de l'apprentissage dans le cadre du COM 2011-2015 récemment signé ou encore dans les formations sanitaires et sociales avec le développement des ENT et de la Formation A Distance (FOAD) en cours de définition.

Le Conseil régional de Bretagne est très attentif à ce que ces outils favorisent le développement des nouveaux usages pédagogiques et soient déployés en lien étroit avec l'ensemble de la communauté éducative. La Région veillera également à ce que ces outils facilitent les passerelles entre les différentes communautés et s'attachera à favoriser les liens entre les espaces existants ou en cours de déploiement.

Ces outils doivent aussi permettre de mieux intégrer les secteurs de la formation initiale et continue et de rendre plus simple l'établissement de passerelles de récupération ou de transmission de données entre les dispositifs de type ENT dans le pré-baccalauréat et dans le supérieur.

Pour l'enseignement supérieur, le projet Campus Numérique soutenu par la Région et porté par l'Université Européenne de Bretagne (UEB) prévoit la mise en place de dispositifs technologiques innovants (dispositifs de télé présence et de télé amphis), de services associés (appui et accompagnement) sur tous les sites en fonction de leurs besoins et le développement d'usages nouveaux.

La dématérialisation des procédures, déjà engagée dans le domaine de la formation (bourses sanitaires et sociales, aides aux apprentis ou aux lycéens notamment) sera poursuivie prioritairement pour les dispositifs concernant plus particulièrement les jeunes, et facilitée par la création d'un espace jeunes dédié sur le site Internet de la Région.

2.1.2 Expérimenter un service public d'orientation tout au long de la vie

Les éléments de diagnostic montrent que les inégalités sociales devant l'accès à l'enseignement restent très importantes en fonction de l'origine sociale et que les choix d'orientation précoces pénalisent les jeunes concernés.

Un sondage récent réalisé par l'institut CSA (début 2011) pour le compte de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) portant sur 6000 jeunes de 15 à 30 ans confirme les difficultés d'orientation auxquelles ils sont confrontés. Un jeune sur quatre regrette son « choix » d'orientation.

A la question « Parmi les acteurs suivants, quels sont ceux qui ont le plus d'influence (bonne ou mauvaise) sur les choix de ton orientation scolaire ? », les jeunes répondent (en Bretagne), les parents (70%), les amis (18%), les enseignants (44%), le conseiller d'orientation (16%)¹⁵.

S'agissant de cette question, la Région a créé de manière partenariale, sur la base d'une adhésion à des valeurs communes, un réseau d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, les Maisons de la Formation Professionnelle. Ces structures regroupent notamment les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les Missions Locales, Pôle Emploi, l'Information Jeunesse... et fonctionnent en réseau, en faisant jouer la complémentarité de leurs interventions.

Ce dispositif MFP propose une mise en réseau des différents acteurs intervenant dans le champ de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement.

Cette mise en réseau permet d'offrir une meilleure cohérence des services rendus à l'individu/usager afin de lui permettre de construire et d'articuler son parcours professionnel tout au long de la vie.

Engagement Jeunesse n° 22 :

Tenant compte de l'existence et des acquis du réseau MFP, la Région s'engage à prolonger les partenariats et les faire vivre dans le cadre d'un service public d'orientation (SPO) en Bretagne. Le travail de complémentarité entre acteurs, décliné dans le CPRDF, sera consolidé afin de proposer un accès facilité et gratuit à une offre de service individualisée en matière d'information, de conseil et d'accompagnement, pour tous les jeunes, scolaires, étudiants et demandeurs d'emploi.

Il apparaît également important de pouvoir répondre de manière adaptée à des demandes de changement d'orientation.

La Région s'engage à travailler avec le Rectorat, dans le cadre du CPRDF, sur la mise en œuvre de passerelles, en formation initiale scolaire, permettant de reconnaître des parcours atypiques et de faciliter la réversibilité des choix.

La Région proposera des actions, en partenariat avec les Conseils généraux et l'Etat, pour encourager chez les jeunes leur appétence à la découverte des métiers et pour leur permettre de mieux se repérer et de mieux comprendre l'environnement économique et professionnel.

La recherche de complémentarité, de mutualisation et de lisibilité de ces actions se traduira par la mise en œuvre de plans d'actions annuels, par territoire.

La valorisation des parcours d'excellence professionnelle chez les jeunes, en particulier du niveau V au niveau III, sera également recherchée et encouragée.

Les CIO constituent également un maillon essentiel du service public d'orientation. Leur intervention auprès des élèves et des enseignants est en effet capitale pour diffuser le principe d'orientation tout au long de la vie, pour aider à la compréhension et à l'intégration de ce processus.

Engagement Jeunesse n° 23 :

Afin de consolider leur participation au service public d'orientation, le Conseil régional de Bretagne proposera à l'Etat une expérimentation d'une gestion des CIO qui réunirait les trois partenaires concernés : l'Etat responsable des personnels et qui finance le fonctionnement de 50 % des CIO bretons, le Département responsable des bonnes conditions d'accueil des collégiens et qui finance le fonctionnement de 50% des CIO bretons et la Région responsable des bonnes conditions d'accueil des lycéens.

¹⁵ total supérieur à 100 en raison de réponses multiples

2.1.3 Limiter les sorties sans qualification et sans diplôme du système scolaire : du décrochage scolaire à la persévérance scolaire

Si les sorties sans diplôme du système scolaire sont nettement moins importantes en Bretagne en comparaison du niveau moyen régional, il n'en demeure pas moins qu'elles concernent encore 8% des jeunes (résultats du recensement de 2006).

Engagement Jeunesse n° 24 :

Dans sa relation avec les autorités académiques, et de manière plus générale, avec les services de l'Etat en région, le Conseil régional de Bretagne sera particulièrement attentif au maintien au sein de l'Education Nationale d'une offre suffisante de capacités en niveau V (CAP).

Des passerelles entre le CAP et le bac pro 3 ans doivent également être aménagées pour les jeunes en difficulté, engagés initialement dans un cursus de niveau IV.

Il importe en effet que les jeunes orientés vers la voie professionnelle ne possédant pas d'emblée les aptitudes pour s'inscrire dans un parcours de baccalauréat professionnel en trois ans, puissent en tous points du territoire, dans des conditions de proximité satisfaisantes suivre un enseignement de niveau V en formation initiale sous statut scolaire.

Il est tout aussi important que ces jeunes aient la possibilité de s'inscrire dans un parcours de bac pro, au sein de l'Education Nationale à l'issue de leur formation en niveau V, et d'accéder ainsi au niveau IV en quatre ans au lieu de trois.

Engagement Jeunesse n° 25 :

Pour les jeunes qui feraient le choix d'une formation par la voie de l'apprentissage, le Conseil régional de Bretagne s'engage à adapter, maintenir, voire développer l'offre actuelle pour les niveaux V et IV, en fonction des aspirations des jeunes, des besoins économiques et de la demande territoriale.

Dans le cadre d'expérimentations localisées et faisant l'objet d'un suivi et d'une évaluation rigoureux, il accompagnera des parcours mixtes en formation initiale sous statut scolaire suivie d'une formation par apprentissage ou des expériences de mixité de publics. Une attention particulière sera portée sur les causes des ruptures de contrats d'apprentissage, afin de les prévenir, dans le cadre du volet qualitatif du Contrat d'Objectif et de Moyens apprentissage.

Faisant suite à un premier séminaire de travail tenu en 2010 visant à mieux comprendre les situations de décrochage et les trajectoires d'insertion des jeunes, la Région, dans le cadre du CPRDF, généralisera le principe d'un accompagnement individualisé et complémentaire entre les professionnels en charge du suivi global du stagiaire (Missions Locales, Pôle Emploi, Cap emploi) et les organismes de formation du Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP).

Ainsi, sur le modèle de l'expérimentation « Trajectoire », les stagiaires pourront bénéficier d'un accompagnement renforcé assuré, selon leur statut, par les Missions Locales, Pôle emploi ou Cap Emploi, en particulier pendant les périodes où le stagiaire ne relève pas d'une prestation du DRIP. Les jeunes, majoritaires sur l'accès aux formations du DRIP, feront l'objet d'une attention particulière, en lien avec les Missions locales, en matière d'accompagnement vers la qualification. Les organismes de formation, prestataires du DRIP seront étroitement associés dans une optique de complémentarité des acteurs et de continuité de service. Ils devront s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action défini à la suite d'une prestation.

Pendant cette période intermédiaire, les publics conserveront leur statut de stagiaire de la formation professionnelle, sécurisant ainsi leur parcours d'accès à la qualification. Il s'agira, par ces actions, de maintenir une dynamique jusqu'à l'entrée en formation qualifiante.

En ce qui concerne le développement de l'accès à la qualification par le biais de l'apprentissage, des actions spécifiques pourront être conduites dans le cadre du suivi en lien avec les CFA et les structures chargées de l'accompagnement des publics.

Engagement Jeunesse n° 26 :

Face à une demande accrue des adultes pour les stages pré qualifiants (phénomène constaté depuis la crise de 2008), le Conseil régional de Bretagne garantira une réponse suffisante pour l'ensemble des publics, visant notamment à éviter que des jeunes suivis par les Missions locales, aient des difficultés d'accès à ces stages.

Le Conseil régional de Bretagne proposera aux jeunes un « contrat d'accès à la qualification » favorisant leur accompagnement tout au long de leur parcours d'insertion professionnelle et leur garantissant un maintien de leur statut de stagiaire de la formation professionnelle et une rémunération adéquate.

Engagement Jeunesse n° 27 :

Le Conseil régional de Bretagne s'attachera à réduire les difficultés d'ordre matériel auxquelles sont parfois confrontés les jeunes (ou les familles) en raison des délais de versement (parfois contraints par la réglementation ou les modes de fonctionnement de la collectivité) des aides à la formation (aides au premier équipement professionnel, autres prestations, rémunération de formation professionnelle...).

2.1.4 Favoriser l'accès à la formation et une plus grande fluidité des parcours

Il ressort du compte rendu des débats organisés dans le cadre des journées thématiques du CPRDF que la fluidité des formations est un thème de préoccupation majeur de la plupart des participants à ces réunions.

Des réponses seront apportées par la Région dans le cadre du CPRDF.

Elle veillera ainsi à une meilleure articulation entre les rythmes de vie des jeunes, qui s'inscrivent dans les missions locales en septembre/octobre, date à laquelle les entrées en formation ont déjà eu lieu et donc où les places disponibles sont restreintes, ce qui génère des délais d'attente démobilisateurs.

Engagement Jeunesse n° 28 :

Le Conseil régional de Bretagne recherchera une meilleure coordination entre la fin des stages de pré qualification et le démarrage des formations qualifiantes du Programme Bretagne Formation pour éviter ou limiter les périodes de latence, (qui peuvent être de l'ordre de 6 mois à un an), préjudiciables à la fluidité des parcours.

En lien avec les autorités académiques, la Région cherchera à faire évoluer le nombre de sessions de certification (y compris et surtout en cours d'année scolaire) pour faciliter les entrées et sorties régulières en formation qualifiante, et réduire ainsi les délais d'attente d'entrée en stage.

Les retours en formation initiale de jeunes sortis du système scolaire devront être facilités, entre autres pour ceux d'entre eux qui ne trouvent pas de maîtres d'apprentissage.

Engagement Jeunesse n° 29 :

Le Conseil régional de Bretagne engagera une simplification des procédures d'accès à la formation. Il importe notamment de rendre encore plus lisible l'offre de formation de la Région et les aides financières dont peuvent bénéficier les jeunes. Le site Internet dédié aux jeunes intégrera cette priorité.

Les jeunes, qui cumulent fréquemment des périodes de travail discontinues, des contrats courts et des salaires faibles, ont généralement peu de droits ouverts et sont confrontés à des interruptions de financement, génératrices de ruptures de parcours.

Le Conseil régional de Bretagne visera avec ses partenaires (Pôle Emploi, OPCA,...) à sécuriser davantage les ressources des stagiaires pendant la formation.

La relation entre structures de formation et entreprises a fait l'objet de nombreuses interventions lors des journées thématiques. Cette préoccupation des acteurs prend tout son sens lorsque l'on sait que l'accès à l'emploi est la première priorité des jeunes.

Sur la base de l'expérience acquise dans le domaine de l'apprentissage, la Région favorisera la relation apprenant /entreprise /centre de formation en mettant en œuvre des contrats de formation tripartites.

De même, la Région encouragera la mobilisation des centres de formation dans la recherche de maîtres de stage pour les apprentis, comme cela se fait d'ores et déjà très souvent.

2.1.5 Promouvoir l'accueil et la scolarisation en milieu ordinaire des jeunes en situation de handicap

Dans le cadre de ses engagements en faveur de l'accès à la formation et la fluidité des parcours, la question des jeunes en situation de handicap doit faire l'objet d'une attention particulière.

En effet, si la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit de fortes innovations notamment en terme de scolarité, d'emploi et d'accessibilité des bâtiments et des équipements, beaucoup de jeunes et leurs familles, qui connaissent ces situation ne trouvent pas encore, sur le territoire breton, un soutien et des réponses à la mesure des enjeux humains et sociaux que représente le handicap.

En terme de scolarité, la loi de 2005 affirme que tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans « l'école » de son quartier. Il pourra ensuite être accueilli dans un autre établissement, en fonction du projet personnalisé de scolarisation.

La loi réaffirme la possibilité de prévoir des aménagements afin que les étudiants handicapés puissent poursuivre leurs études, passer des concours.

Il s'agit du renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de l'affirmation du droit pour chaque élève à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile et à un parcours scolaire continu et adapté.

L'intégration des jeunes en situation de handicap est une question d'égalité pour les jeunes concernés, pour lesquels la société doit se mobiliser pour leur permettre de contourner les difficultés auxquelles ils doivent faire face.

Mais c'est également une richesse interne à développer. Comme indiqué précédemment, permettre à la jeunesse de connaître, comprendre et accepter la différence, c'est construire pour demain une société tolérante.

S'agissant des compétences du Conseil régional de Bretagne, favoriser la scolarisation des jeunes en situation de handicap en milieu ordinaire nécessite de travailler sur l'accessibilité des locaux d'enseignement d'une part et de former les personnels qui oeuvrent dans ces établissements d'autre part.

Engagement Jeunesse n° 30 :

Le Conseil régional de Bretagne :

- établira un Schéma directeur d'accessibilité de l'ensemble des locaux d'enseignement dont elle a la responsabilité, et ce, à l'image de l'élaboration du Schéma directeur d'accessibilité des transports régionaux, en concertation avec les acteurs concernés : chefs d'établissements, Autorités académiques, associations, ...
- garantira une formation à la prise en compte du handicap pour l'ensemble des personnels régionaux intervenant dans les établissements d'enseignement.

2.1.6 Adopter un schéma de l'enseignement supérieur en conformité avec les objectifs du processus de Bologne

Adopté par 29 pays européens, le processus de Bologne, ou déclaration de Bologne se fixe pour objectif de « créer un espace européen de l'enseignement supérieur », dont le principal acquis est la mise en place du système LMD (Licence, Master, Doctorat).

Les principes issus de cette déclaration ont été retenus par la France, l'élément essentiel, qui consiste à « conduire 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur », ayant été intégré dans la loi « d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école » du 23 avril 2005. Ce texte législatif confirmait également l'objectif fixé précédemment de conduire 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

Si en région Bretagne les objectifs pour le baccalauréat sont dépassés (64% pour France entière), elle en reste éloignée pour l'enseignement supérieur avec un taux de 41% de diplômés, identique à la moyenne nationale. Ce taux est stabilisé depuis plusieurs années, comme d'ailleurs le nombre d'étudiants en Bretagne qui varie peu, autour de 110 000 étudiants. Des écarts importants apparaissent toutefois dans la « structure » des diplômés, avec davantage de bac+2 et titulaires de licence, et à l'inverse moins de titulaires de masters et de doctorats.

Les raisons portent notamment sur un taux de bacheliers généraux insuffisant, et une difficulté d'accès aux études supérieures des bacheliers professionnels, dont la proportion est plus importante que dans la plupart des autres régions françaises.

La région dispose de plusieurs atouts pour faire évoluer favorablement cette situation.

Une attention accrue devra être portée à l'orientation des collégiens. Cette question est en effet fondamentale. Les orientations précoces vers la voie professionnelle sont parfois couplées avec une forme de déterminisme social qui maintient les inégalités au sein de l'école et alimente le mal-être des jeunes.

L'accès aux études supérieures des bacheliers professionnels doit être facilité, d'autant plus que la demande sociale va être accrue par l'arrivée en fin de cursus de la première génération de bacs pro 3 ans, dont la majeure partie a autour de 18 ans.

Engagement Jeunesse n° 31 :

Le Conseil régional de Bretagne favorisera l'accès des bacheliers professionnels aux études supérieures. Dans le cadre de son partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les lycées, le Conseil régional de Bretagne incitera les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et les Sections de Techniciens Supérieurs (STS), et les autres instituts de formation qui offrent des formations courtes, à réserver des places à ces néo-bacheliers.

Engagement Jeunesse n° 32 :

Le Conseil régional de Bretagne, dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) apprentissage 2001-2015 récemment conclu, développera les formations post-bac par apprentissage pour l'ensemble des niveaux, en mettant l'accent particulièrement sur les conditions de réussite des bacheliers professionnels grâce à des dispositifs qualitatifs réunis dans les contrats de qualité des centres de formation.

Sur la durée du nouveau contrat d'objectifs et de moyens apprentissage 2011-2015, la Région favorisera l'accueil d'au moins 1000 apprentis nouveaux dans le supérieur.

La situation de bacheliers technologiques retient également l'attention de la Région. Ils accèdent parfois difficilement aux IUT (moins d'un tiers des étudiants à la rentrée universitaire 2008-2009), structures qui ont été faites pour eux, à l'origine, et qui sont majoritairement occupées par des bacheliers généraux.

La Bretagne se caractérise par une « offre » large de formations dans l'enseignement secondaire scolaire. Ceci est sans doute un élément favorisant un accès important des classes d'âge au baccalauréat, général, technologique ou professionnel. Des analyses sur l'impact de ces caractéristiques sur l'accès à

l'enseignement supérieur, et l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieurs seront menées dans le cadre de l'élaboration du schéma de l'enseignement supérieur que le Conseil régional de Bretagne conduira dans les prochains mois.

2.1.7 Développer l'enseignement et la formation bilingues

Le développement de l'enseignement bilingue conditionne la transmission des langues bretonnes aux générations futures et sa réappropriation par la société comme langue de communication.

Ces questions relèvent en premier lieu de l'Etat mais les interventions des collectivités territoriales dans ce champ - en premier lieu de la Région - sont fréquentes, que ce soit dans le cadre de leurs compétences obligatoires (locaux, personnels, prise en charge des transports) ou optionnelles (soutien aux réseaux d'écoles, mise en place de l'initiation dans le 1^{er} degré, dotations spécifiques...).

La Région continuera donc à intervenir directement auprès de l'Etat pour que celui-ci agisse beaucoup plus volontairement dans le développement des filières bilingues et maintiendra son implication dans le soutien direct à l'enseignement du et en breton.

Il s'agit notamment d'agir afin que l'Etat mette en place des solutions efficaces de continuité entre les niveaux d'enseignement : limitation des ruptures entre maternelle et primaire d'une part, entre primaire et collège et collège et lycée d'autre part, trop fréquentes aujourd'hui par l'absence d'anticipation et/ou l'insuffisance de réponse territoriale adaptée et/ou le manque d'enseignants. Sur ce dernier point, l'action de la Région en faveur des futurs enseignants bilingues (Skoazell) sera développée.

Engagement Jeunesse n° 33 :

Le Conseil régional mettra en œuvre des politiques spécifiques d'encouragement à l'apprentissage de la langue bretonne pour les jeunes formés ou en cours de formation dans un métier où le besoin de locuteurs est connu et qui pourrait ainsi leur offrir un débouché (crèches, assistants maternels, ATSEM...).

Il demandera à l'Etat de mettre en place les outils de mesure de la pratique de la langue bretonne, en particulier chez les jeunes, et soutiendra la réalisation des études sociolinguistiques nécessaires à l'adaptation des politiques linguistiques pour plus d'efficacité.

2.2 Faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle...

L'obtention d'un emploi est une des préoccupations premières des jeunes, et marque l'aboutissement de leur parcours de formation. Cette étape est cruciale dans le développement personnel des jeunes, et dans leur rapport à la société.

Cette étape se prépare le plus en amont possible, par le développement d'une connaissance progressive des entreprises par les jeunes, qui nécessite que les entreprises et plus globalement les employeurs accueillent les jeunes dans des processus d'initiation.

La Région est en effet également un employeur important (près de 4000 salariés) et peut agir dans le cadre de sa propre gestion.

2.2.1 ... dans le cadre de ses partenariats

Dans ce cadre, la Région proposera à ses partenaires d'aménager la « Charte Bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi » pour renforcer le lien entre les entreprises et les jeunes, faciliter l'accueil de stagiaires et réduire le volume des contrats à caractère précaire.

Cette démarche revêt une importance toute particulière pour les secteurs qui peinent à attirer des jeunes, à l'image de certaines branches du secteur maritime. Pour ces secteurs, il y a un travail spécifique à mettre en place en direction des jeunes, que la Région va par exemple impulser pour les métiers de la mer avec les branches professionnelles concernées.

La Région mobilisera l'ensemble de ses autres dispositifs pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) regroupées au sein du réseau « Coopérer pour entreprendre » permettent à des jeunes de monter un projet de manière sécurisée (sur les plans juridique et économique), en conservant, dans un premier temps, un statut de salarié.

La Région encouragera les CAE à accompagner des jeunes en fin de cursus de formation (apprentis et étudiants) vers la création et la reprise d'entreprises.

Bretagne Active apporte une aide à « la professionnalisation, à l'organisation et à la consolidation des emplois dans les structures d'utilité sociale » et peut être amenée à compléter les apports des promoteurs par l'intermédiaire de la Société d'Investissement de France Active.

La Région soutient les activités créées dans ce cadre et apportera son appui à la communication de Bretagne Active auprès des publics en insertion suivis par les Missions Locales.

Dans le cadre de la « Charte Bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi », la Région engagera une action incitative - qui inclura des clauses de conditionnalités dans les soutiens financiers accordés - auprès des entreprises pour l'accueil de jeunes stagiaires dans le cadre de leur scolarité ou de leur formation.

Avec l'ensemble du monde économique, et en particulier les chambres consulaires, le Conseil régional de Bretagne mènera des actions de sensibilisation des chefs d'entreprise. Une réflexion sera menée avec un panel représentatif pour recueillir leurs propositions et mettre en place un dispositif concernant les conditions d'emploi des jeunes, de facilitation de l'accès aux stages.

Engagement Jeunesse n° 34 :

Dans le cadre de son soutien à l'activité économique, et de la « Charte Bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi », le Conseil régional favorisera toutes les actions permettant de développer les liens entre les entreprises et les jeunes et ainsi de favoriser leur insertion professionnelle.

En ce qui concerne les aides accordées par le Conseil régional de Bretagne, il sera instauré une clause d'engagement à accueillir des stagiaires, et à favoriser l'emploi des jeunes. Les modalités seront définies dans le cadre de la concertation avec les chefs d'entreprise et en lien avec Bretagne Développement Innovation (BDI).

2.2.2 ... dans le cadre de sa responsabilité d'employeur

La Région est un employeur important du territoire breton, avec des compétences variées, des domaines d'intervention divers et donc des profils différents, permettant de sensibiliser et d'accompagner les jeunes diplômés.

La Région adaptera également ses propres modalités de recrutement pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, que ce soit dans les services ou dans les lycées.

Tout d'abord en adoptant une politique volontariste de recrutement des jeunes diplômés, dans le respect des règles statutaires.

Assurer le recrutement des jeunes diplômés, quel que soit le niveau et le lieu de recrutement, constitue un objectif important. Il trouve toute sa place dans les autres objectifs que la Région se fixe dans sa politique de recrutement, notamment ceux qui concernent le handicap, l'égalité femmes-hommes, ou la diversité. Ces ambitions, loin d'être des contraintes dans le recrutement, constituent des réels leviers d'actions.

La Région sensibilisera ses cadres en interne, sur les profils de jeunes diplômés susceptibles d'être recrutés sur les postes mis en publicité. La sensibilisation visera aussi l'externe, afin d'attirer les candidats.

La Région assurera l'accompagnement des jeunes agents qu'elle recrutera et s'engagera à mettre en place un système de tutorat (binôme senior/junior).

Tel que cela a été évoqué dans son protocole d'accord du 2 juin 2009, la Région peut imaginer une diversification de ses modalités de recrutement, en activant notamment sa compétence en matière d'apprentissage. Les CFA, les lycées ou autres centres de formations sont autant de leviers que la Région, en tant que recruteur, peut mobiliser pour attirer dans ses équipes des jeunes agents, avec un accompagnement à la préparation aux concours de la fonction publique.

Enfin, les métiers de la Région, et les métiers de la fonction publique en général, sont très largement méconnus. Il y a un vrai travail de sensibilisation à faire auprès des futurs diplômés, quel que soit le niveau et le domaine. L'accompagnement vers l'insertion professionnelle passe par :

- des actions de communication et de sensibilisation auprès des potentiels agents publics : création sur le site dédié un espace "métiers de la fonction publique", déplacement dans les écoles, dans les lycées par exemple, mais plus largement dans toutes les instances de formation, pour faire connaître les métiers de la fonction publique.

- l'accueil de stagiaires, avec une politique structurée en la matière et surtout une diversification des profils de stagiaires, et enfin, un suivi de ces stagiaires.

Engagement Jeunesse n° 35 :

Le Conseil Régional de Bretagne se mobilisera pour assurer une meilleure information des jeunes sur les métiers de la fonction publique et pour continuer à accueillir des jeunes en stage et en apprentissage, quel que soit le niveau de formation.

3 Développer les facultés d'initiative, la citoyenneté et l'engagement des jeunes

3.1 Faciliter l'accès au(x) savoir(s) et l'intégration socio professionnelle par le numérique

Si la stratégie numérique de la Région présentée au Conseil régional lors de sa session de mai 2011 concerne l'ensemble des bretonnes et des bretons, la jeunesse apparaît comme une population particulièrement sensible aux actions qui vont être entreprises dans ce domaine.

Trois enjeux majeurs ont été identifiés.

Il s'agit d'abord de faciliter l'accessibilité numérique et l'appropriation par tous les jeunes des fonctionnalités des outils numériques qui constituent aujourd'hui un facteur essentiel de l'intégration sociale et professionnelle. Des dispositions spécifiques sont prises pour faciliter les apprentissages et le développement des usages dans le domaine de l'enseignement, en lycée comme à l'université.

L'accessibilité numérique des données concernant la Bretagne et/ou produites par la Région sera facilitée par la création d'un Espace Numérique de la Culture et de la Connaissance, qui aura pour vocation de devenir la vitrine du savoir faire numérique, de la connaissance, des savoirs, de la création et de la culture.

L'intégration d'un axe numérique dans l'ensemble des politiques menées en faveur de la jeunesse (formation, logement, santé, culture, transports,...) constitue un objectif pour le Conseil régional.

Les applications susceptibles d'être développées seront présentées dans le cadre des actions concernant ces politiques.

Engagement Jeunesse n° 36 :

Action phare de sa stratégie numérique adoptée en mai 2011, le Conseil régional de Bretagne mettra en œuvre un Espace Numérique de la Connaissance et des Savoirs.

Il poursuivra par ailleurs le développement des outils numériques pour mieux communiquer avec les jeunes et faciliter leur participation à l'action publique régionale.

3.2 Encourager, susciter et accompagner les démarches favorisant la participation et l'engagement des jeunes dans des projets culturels

Le champ artistique ouvre indéniablement un formidable espace d'expression favorisant à la fois l'épanouissement personnel et la construction de valeurs communes autour du faire et du vivre ensemble.

Les retours d'expériences de rencontres associant des jeunes et des équipes artistiques ou culturelles illustrent à quel point ces démarches viennent nourrir, enrichir un parcours personnel.

Toutefois, les initiatives en la matière restent trop rares ou cloisonnées.

C'est pourquoi l'engagement par la Région Bretagne d'un plan d'actions en faveur des jeunes et de la culture doit être porté par une ambition exigeante et volontariste, celle de permettre à chaque jeune, quel que soit son lieu d'habitation, quel que soit son parcours de formation, quelle que soit son origine sociale, d'être acteur d'un projet artistique et culturel.

La mise en œuvre de ce plan d'actions doit prendre en compte des évolutions majeures, comme en témoigne le rapport du CESER sur le sujet, dans les comportements et les représentations des jeunes vis-à-vis des pratiques culturelles :

- les usages numériques qui multiplient et individualisent les modalités d'accès à la culture et qui autonomisent et remettent en cause la posture de l'adulte « transmetteur » ;
- une hiérarchisation entre culture savante/culture populaire beaucoup plus diffuse et une mutation des conditions de transmission culturelle ;
- une attente très forte de pouvoir être écoutés et accompagnés par les adultes.

L'enjeu aujourd'hui est donc bien de renouveler l'approche de ce que peut être une politique culturelle en faveur des jeunes : inventer de nouvelles modalités de transmission culturelle et reconnaître les capacités créatives liées à leurs propres univers. Un principe de concertation et de co-construction a guidé cette réflexion. Le parti pris a été d'inscrire ce travail dans une démarche d'échanges et de partage d'expériences, associant acteurs éducatifs et culturels. Administrateur de compagnie, directeur de MJC, représentants de l'Etat pour l'Education nationale, l'enseignement agricole et la culture se sont réunis régulièrement avec les services de la Région et ont examiné ensemble les possibilités d'une meilleure cohérence et articulation des dispositifs.

Les orientations suivantes ont ainsi été retenues :

- se donner l'ambition du plus grand nombre et de l'hétérogénéité des publics visés. Au-delà des lycéens et apprentis pour lesquels la Région a affirmé son engagement en développant le dispositif Karta ou en renforçant son action en faveur de « lycéens et apprentis au cinéma », l'attention sera portée sur les jeunes qui sont sortis du cadre scolaire et/ou qui sont engagés dans des parcours d'insertion professionnelle,
- veiller à la cohérence territoriale en portant une attention plus forte sur des zones « blanches » où l'offre culturelle est faible et peu structurée,
- entreprendre des démarches innovantes qui permettent une meilleure prise en compte des aspirations et pratiques quotidiennes des jeunes, dans leur diversité, en abandonnant la logique de la distinction culture savante / culture populaire : les univers culturels des jeunes ne sont pas un obstacle mais une ressource.
- de convaincre les acteurs culturels de tout l'intérêt d'intégrer une dimension « jeunesse » dans leur projet.

Dans cette exigence de conjuguer équité territoriale, innovation et meilleure prise en compte de la diversité des pratiques culturelles, quatre axes de travail seront explorés et expérimentés :

- l'affirmation claire dans les modalités d'instruction des dossiers de demande de subvention d'un critère d'appréciation concernant les actions à destination des jeunes. Le dialogue régulier avec les acteurs culturels permet d'ores et déjà d'attirer leur attention sur la volonté de la Région de conduire une politique transversale en faveur de la jeunesse et, par conséquent, de les interpeller sur le sujet. C'est ainsi que le réseau des partenaires culturels du Grand Ouest a récemment proposé à la Région une première contribution constituant une base de discussions.
- le lancement d'un appel à projets régional permettant l'investissement et la responsabilisation des jeunes au sein de démarches culturelles collectives innovantes associant sur un même territoire,

équipes artistiques, acteurs culturels, établissements d'enseignement ou d'apprentissage, associations d'éducation populaire, collectivités locales...

- la recherche de coopérations et de partenariats avec les fédérations d'éducation populaire. Coordonnant des lieux privilégiés d'accueil des jeunes, ces structures présentent deux atouts majeurs : d'une part, des compétences spécifiques à la conduite et à l'animation de projets avec les jeunes et, d'autre part, un travail en réseau et un maillage relativement équilibré du territoire breton. Un dialogue a ainsi été initié, en ce sens, avec la fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture.
- la volonté, dans le cadre d'un dispositif de soutien à la création de postes d'ores et déjà inscrit au budget primitif 2011, de déployer en région une ingénierie culturelle territoriale en capacité entre autres d'impulser et de coordonner un programme d'actions culturelles à destination des jeunes.

Lors de l'édition 2011 du Festival d'Avignon, le Conseil régional de Bretagne a soutenu l'opération « lycéens en Avignon »¹⁶, et donc permis à quarante lycéens bretons de participer pendant quatre jours au Festival. Le Conseil régional de Bretagne continuera d'apporter son soutien à l'opération « Jeunes En Avignon ».

Enfin, la politique culturelle régionale adoptée en mai 2011 prévoit d'entreprendre des démarches innovantes qui permettent une meilleure prise en compte des aspirations et pratiques quotidiennes des jeunes.

Engagement Jeunesse n° 37 :

Le Conseil régional de Bretagne déclinera sa nouvelle politique culturelle en direction de la jeunesse en s'appuyant sur une démarche d'appel à projets destinée aux pays, EPCI, établissements scolaires¹⁷, équipes artistiques, lieux culturels, missions locales,...qui sera lancé dès l'automne prochain, pour un démarrage des actions au premier trimestre 2012.

Les secteurs géographiques peu engagés dans des démarches culturelles ou peu investis par les acteurs culturels bénéficieront d'une priorité d'intervention de la Région. Ainsi, l'accueil des artistes en résidence dans les lycées et CFA sera expérimenté dans ces secteurs.

3.3 Favoriser la pratique du sport chez les jeunes

3.3.1 Favoriser la pratique du sport de haut niveau et de bon niveau en milieu scolaire

Le Conseil régional est à l'origine de la création du Campus d'excellence sportive de Bretagne.

Créé sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public entre la Région (qui détient 30% des parts) l'Etat et d'autres partenaires (Département d'Ille-et-Vilaine, ville et agglomération de Rennes, ville de Dinard, Comité régional olympique sportif de Bretagne, Universités Rennes I et Rennes II, Ecole Normale Supérieure de Rennes, Ecole des hautes études en santé publique, Centre Hospitalier Universitaire), ce campus, unique en son genre en France, se substitue au Creps de Dinard en développant de nouvelles missions. Quatre missions sont ainsi confiées au groupement : l'accompagnement des jeunes sportifs de haut niveau, la formation initiale et continue dans les domaines du sport et de l'animation, la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine sportif en partenariat avec les universités et organismes de recherche, et l'accueil de sportifs sur le site de Dinard.

Dans le domaine du sport scolaire, deux projets importants sont actuellement portés par le Conseil régional, avec des perspectives d'aboutissement à horizon 2014.

Le premier projet concerne la Cité Kérichen à Brest. Il s'agit de créer un internat d'excellence, avec un co-financement Région et ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) destinés à l'accueil de sportifs sur la base d'un recrutement large (voile, notamment) mais aussi de jeunes suivant des activités artistiques.

¹⁶ pilotée par le ministère de l'Education nationale, le Festival d'Avignon et les Centres de jeunes et de séjour du Festival d'Avignon (C.E.M.E.A.), avec l'appui, de la Région Bretagne, et le partenariat du Musée de la danse

¹⁷ Le dispositif Karta permet déjà aux lycées de mener des projets culturels

Le second a trait aux établissements de Rennes dont le lycée de Cesson-Sévigné. Cet établissement qui a déjà une forte identité sportive avec la base de canoë-kayak et susceptible d'accueillir d'autres activités (hand ball, notamment) est dépourvu d'internat. La Région prévoit le développement de capacités d'hébergement adaptées pour ces jeunes, par exemple au Lycée Louis Guilloux à Rennes.

3.3.2 Développer les pratiques sportives pour tous

Les deux tiers des 15- 29 ans pratiquent une activité physique et sportive régulière, et environ un sur trois est licencié dans un club sportif, les disciplines les plus fréquentes étant le football, le tennis, le basket, l'équitation et le hand ball.

L'enquête 2010 du CRIJ indique que la principale raison avancée par les jeunes pour exercer une activité sportive est « de se maintenir en forme », objectif partagé tant par les hommes que par les femmes (80 et 83% des réponses).

Concernant les coûts financiers résultant de la pratique sportive, les familles en supportent 50% et le prix de l'adhésion à un club, historiquement faible (en raison d'un encadrement bénévole important), augmente lorsque les personnels sont salariés.

Le chèque sport, créé par la Région, destiné à tous les jeunes de 16 à 18 ans constitue une réponse, au moins partielle, à cette question.

Engagement Jeunesse n° 38 :

Le chèque sport est attribué aux jeunes de la tranche d'âge 16-19 ans à partir de la rentrée 2011.

L'accès des lycéens aux activités sportives fait partie des priorités développées par le Conseil régional.

En milieu scolaire (lycée) environ un élève sur trois pratique un sport dans le cadre d'une association sportive du lycée. Le Conseil régional s'est d'ailleurs engagé dans le cadre de l'actualisation de sa politique en matière de sport à maintenir l'effort en faveur des déplacements sur les compétitions interrégionales et nationales et à soutenir les associations chargées du sport scolaire (UNSS et UGSEL).

La Région poursuivra son effort d'équipement des lycées dans le cadre du programme pluriannuel des investissements (PPI) en cours.

Elle maintient également sa participation à la construction, l'extension et la rénovation des salles de sport, gymnases, aires extérieures et piscines par les collectivités territoriales ou structures intercommunales, dès lors que ces équipements sont ouverts aux lycéens dans des conditions satisfaisantes.

La Région contribue au fonctionnement de ces structures par le versement « d'une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs ».

3.4 Valoriser et accompagner la créativité, l'innovation et l'engagement des jeunes

Les jeunes sont une ressource pour la société de demain, mais avant tout une ressource pour eux-mêmes. Favoriser les projets innovants, les initiatives des jeunes, c'est leur proposer de mener des réalisations, des expériences personnelles qui favoriseront leurs compétences et leurs savoir-faire. Chaque jeune dispose d'une réserve d'idées, de désirs, de volonté, dont il faut favoriser l'émergence.

3.4.1 Créer un fond de dotation pour des projets innovants jeunes

Engagement Jeunesse n° 39 :

Le Conseil régional de Bretagne se donne pour objectif d'accompagner, par la création d'un fonds de dotation spécifique, des projets élaborés par des jeunes, sur la base d'un spectre assez large, incluant les publics en insertion et les demandeurs d'emploi. Le public visé en sera les moins de 30 ans, sans exclusive.

La singularité de ce fonds résiderait dans son caractère régional et sa déclinaison territoriale. Son objectif serait de valoriser l'engagement des jeunes et leur créativité.

Le Fonds pourrait être coordonné avec des initiatives du même type déjà mises en place par d'autres collectivités territoriales. La réflexion a été engagée, à titre exploratoire, avec le « B15 Jeunesse » sur ce sujet, et un accord de principe favorable à un travail collaboratif s'est dégagé du débat qui a eu lieu.

L'économie générale du projet et les modalités de fonctionnement seront mises au point au sein du "B15 Jeunesse".

3.4.2 Développer un partenariat avec l'Etat sur le dispositif « Défi-Jeunes »

C'est l'un des dispositifs créés par l'Etat au titre du dispositif national « Envie d'Agir ».

Il a pour objectif de susciter, soutenir, développer et faire connaître l'esprit d'initiative des jeunes de 18 à 30 ans dans tous les domaines. Ce dispositif aide prioritairement des projets bien structurés, à fort impact sur le projet de vie du jeune, principalement à visée professionnelle : 1^{ère} création culturelle, scientifique ou technique ; création d'activité économique, animation locale, citoyenneté et solidarités, développement durable, etc.

Envie d'agir - Défi jeunes propose aux candidats un accompagnement technique et pédagogique, une aide financière ainsi qu'une valorisation.

Le public est constitué pour 70% de demandeurs d'emploi.

Les résultats sont très satisfaisants et la Bretagne est l'une des régions où les services de l'Etat (DRJSCS) sont les plus investis sur ce dispositif. 40 projets par an sont financés chaque année par l'Etat à ce titre, à hauteur de 8 000 euros en moyenne par dossier.

Engagement Jeunesse n° 40 :

Le Conseil régional de Bretagne propose de s'adosser au dispositif « Défi Jeunes », compte tenu de son intérêt, en finançant une vingtaine de projets par an, dans le cadre d'une convention qui pourrait être conclue avec l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP)

3.5 Soutenir l'engagement des jeunes

Afin de favoriser et de valoriser les démarches éducatives citoyennes et éco-citoyennes mises par les établissements scolaires, les organismes de formation et les jeunes, la Région a mis en place deux dispositifs phares - Karta Bretagne (dispositif d'accompagnement des projets éducatifs portés par les équipes éducatives) et le Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne qui favorise l'expression des jeunes lycéens et apprentis et leur permet de réaliser des initiatives au sein des commissions thématiques.

La citoyenneté et l'engagement des jeunes sont également au cœur de la politique régionale de sensibilisation européenne. Les dispositifs « animateur Europe » et « kiosque Europe » sont aujourd'hui bien installés mais le déficit de connaissance et d'intérêt pour l'Europe auprès des jeunes se fait toujours ressentir. Les outils utilisés par la Région pour sensibiliser sur l'Europe doivent évoluer progressivement et intégrer davantage les nouvelles technologies afin de toucher davantage de jeunes. Ainsi, de nouveaux projets de communication sur l'Europe à destination des jeunes seront donc prochainement lancés tels qu'un concours vidéo, un mini-site type web documentaire illustrant des apports de l'Europe dans le quotidien des jeunes et un jeu multimédia de type 'serious game'.

D'autre part, pour favoriser l'ouverture internationale des jeunes Bretons et les sensibiliser aux problématiques du développement, la Région Bretagne soutient les projets de solidarité internationale portés par des jeunes bretons et accompagne les initiatives d'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Engagement Jeunesse n° 41 :

Sur la base du protocole d'accord conclu entre l'Association des Régions de France et l'Agence Nationale du service civique, le Conseil régional encouragera les jeunes à effectuer un service civique dans les associations tournées vers les questions environnementales, le soutien scolaire et l'intégration des personnes en situation de handicap. Le Conseil régional apportera ainsi un complément de rémunération de 100 euros par mois aux jeunes concernés et se donne comme objectif de soutenir annuellement 200 contrats de service civique.

La Région veillera à ce que ces contrats de service civique ne se substituent en aucune manière à des emplois salariés.

Les conditions de mise en œuvre de cet engagement de la Région seront mises au point dans le cadre du budget primitif 2012.

L'engagement des jeunes s'exprime par différents moyens.

Le positionnement comme délégué de classes traduit souvent une volonté d'engagement au service d'intérêts collectifs, et de défense de ses pairs. La Région, par ses compétences, peut soutenir ces délégués de classe dans l'exercice de leurs missions et de leur positionnement au sein de leur classe.

Engagement Jeunesse n° 42 :

Pour les délégués de classe qui le souhaiteraient, et en accord avec les chefs d'établissement concernés, le Conseil Régional de Bretagne mettra en place des dispositifs permettant de leur apporter conseil et formation.

3.6 Contribuer à la création d'un environnement favorable au développement de l'enseignement et de la recherche sur les questions de jeunesse

La Bretagne peut en effet devenir un véritable "laboratoire" des politiques territoriales de la jeunesse compte tenu des ressources présentes dans la Région et du dynamisme des acteurs.

Encore plus que dans les autres domaines, la recherche relative aux besoins, attentes, comportements des jeunes est indispensable, tant les réalités sont évolutives, ce qui exige des responsables des politiques publiques, une attention et une réactivité permanente, constitutives de notre réflexion collective sur la jeunesse.

La mise en place de formations supérieures spécifiques à la jeunesse délivrées dans le cadre de la formation continue et initiale peut également constituer un puissant facteur d'accélération de mise en place de politiques publiques dans les différents niveaux de collectivités.

L'accueil de chercheurs et d'enseignants chercheurs de haut niveau venant de l'extérieur dans les laboratoires bretons témoigne de leur attractivité au plan international. L'idée de créer une «Chaire d'excellence jeunesse » vise à favoriser cet accueil en offrant au candidat(e) scientifique, des moyens substantiels pour l'aider à réaliser rapidement un projet de recherche structuré et structurant sur la jeunesse.

Engagement Jeunesse n° 43 :

Le Conseil régional de Bretagne soutiendra la création d'une chaire jeunesse avec le soutien méthodologique de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire). Le concours de la Région facilitera l'installation matérielle et l'accueil de lauréats.

La région encouragera, par ailleurs, les travaux de recherche sur les évolutions des jeunes de Bretagne en soutenant des jeunes chercheurs en prenant en compte cette thématique dans les modalités d'instruction de son dispositif ARED. Il s'agit d'accompagner des travaux de doctorat de trois années en privilégiant les cofinancements.

3.7 Faire partager l'identité maritime de la Bretagne

La maritimité de la Bretagne est revendiquée comme un élément distinctif fort de notre région. Ainsi, 65% des jeunes bretons jugent la mer importante dans leur vie quotidienne. Dans le même temps, pourtant, ils connaissent mal la réalité de la mer et réduisent souvent cette dernière à sa seule fonction de loisirs (*source : enquête du Conseil régional sur la représentation sociale du secteur maritime chez les jeunes bretonnes et les jeunes bretons, 2011*).

La Bretagne, première région maritime européenne, doit encourager et renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire maritime en permettant aux jeunes bretonnes et bretons d'acquérir une véritable culture de la mer, dans toutes ses composantes.

Développer une « culture de la mer », c'est permettre aux jeunes bretons de ne pas limiter la mer à ses aspects de loisirs ou au tourisme, mais bien de se l'approprier à travers toutes les activités qu'elle porte, les richesses écologiques qu'elle recèle ou encore la culture qu'elle véhicule. C'est finalement, permettre aux jeunes de s'inscrire dans leur territoire, avec ses particularités.

Engagement Jeunesse n° 44

Le Conseil régional soutiendra les projets et initiatives destinés à permettre aux jeunes, de tous âges, d'avoir une meilleure conscience de l'identité maritime en Bretagne.

4 Un contrat vivant avec les jeunesses de Bretagne

Comme nous l'indiquions en introduction, la question des politiques « jeunesse » est avant tout une question de société qui englobe la question d'un nouveau contrat entre les générations, basé sur la reconnaissance et la solidarité.

Considérer les jeunesses de Bretagne comme une chance et une force, c'est créer les conditions de leur épanouissement et de leur accès au « monde des adultes » dans les meilleures conditions possibles.

Mais la construction de notre société ne peut se fonder sur le seul modèle de la « reconduction », qui consisterait à seulement permettre aux jeunes de devenir les adultes que nous sommes. Il est fondamental que la société puisse s'enrichir des initiatives prises par les jeunes, qui sont porteuses de mutations profondes et positives.

Il convient donc de donner à tous les jeunes de Bretagne les moyens de s'exprimer, de leur garantir des espaces d'interpellation des politiques publiques menées.

Toutes ces raisons rendent particulièrement forte l'exigence de responsabilité du Conseil régional de Bretagne, qui conduira sa politique :

- par une association des jeunes aux processus de décision ;
- par une observation constante des évolutions ;
- par la conciliation des temporalités de l'action publique et les attentes des jeunes ;
- par un suivi et une évaluation régulière des actions menées.

Ces préoccupations sont autant de facteurs clés de réussite.

Engagement Jeunesse n° 45 :

Le Conseil régional de Bretagne associera les jeunesses de Bretagne à la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'actualisation de la présente charte d'engagement. Il donnera aux jeunesses de Bretagne les moyens de ses expressions vis-à-vis des politiques publiques menées ou à mener.

4.1 Une association des jeunes aux processus de décision

4.1.1 Une association à l'élaboration de la politique « jeunesse »

La manière d'associer les jeunes à une politique « jeunesse » est une question permanente.

Il est proposé de « combiner » les formes d'expression institutionnelles des jeunes, comme le Conseil Régional des Jeunes, et les consultations informelles organisées avec le concours des autres collectivités territoriales. A titre d'exemple, un panel de jeunes a été sollicité dans le cadre de l'élaboration de la tarification dans le domaine des transports relevant de la compétence de la Région.

Des groupes de jeunes ont également pu s'exprimer de manière informelle sur le contenu du projet de charte lors des forums organisés au cours du printemps dernier.

Le CRJ lui-même a été consulté sur le projet lors d'une journée de travail organisée début juillet 2011.

4.1.2 Une meilleure représentation des jeunes dans le secteur associatif et les institutions

La place des jeunes doit également être revisitée. Il est en effet paradoxal que les jeunes ne soient que rarement représentés dans les instances des structures dont l'objet exclusif, principal ou fréquent, est de traiter de sujets concernant la jeunesse. Un examen systématique de cette question pourrait être réalisé pour l'ensemble des institutions, notamment le secteur associatif et parapublic et une recommandation en ce sens pourrait être portée par le « B15 jeunesse » auprès des structures concernées. Là où des problèmes statutaires ou réglementaires s'opposeraient à une évolution favorable, ils seront signalés aux autorités concernées.

4.1.3 Une association à la mise en œuvre des engagements

Enfin, les jeunes seront sollicités au fur et à mesure de la mise au point des dispositions prévues par la présente charte.

D'ores et déjà, un groupe de travail issu du CRJ est constitué pour accompagner l'élaboration d'un espace jeunesse au sein du site web de la Région.

4.2 Une observation constante des évolutions

Cette écoute des jeunes, et au-delà la prise en compte de leur parole dans l'élaboration des politiques publiques doit prendre en compte la diversité de la jeunesse.

Pour le CESER (*rapport de janvier 2011 déjà cité*), « les jeunes sont diversité... [leurs univers sociaux et culturels] sont aussi divers, colorés et changeants que les jeunes eux-mêmes : ils sont un kaléidoscope. »

Si ces univers sont divers, ils sont évolutifs, comme a pu le souligner Soazig Renault, ancienne directrice du CRIJ, devant le CESER, qui en déduit que « *chercher à mieux connaître et comprendre les univers sociaux et culturels des jeunes, c'est accepter leur incessant renouvellement : tous les cinq ans environ, les adultes doivent revisiter leurs représentations, sous peine d'être complètement décalés par rapport à la manière dont les jeunes vivent la réalité. Ne pas actualiser cette connaissance régulièrement, c'est prendre le risque d'une action publique désynchronisée et au final stérile* ».

Il est par conséquent indispensable de pouvoir disposer d'un outil capable de renseigner sur les évolutions les plus récentes de la jeunesse dans tous les domaines de leur vie quotidienne. Il s'agira de s'appuyer sur l'environnement universitaire pour le mettre en œuvre (cf. 3.6)

4.3 Concilier les temporalités de l'action publique et les attentes des jeunes

Un autre facteur clé de réussite doit être pris en considération, c'est celui des temporalités différentes entre celles de l'action politique et celles des attentes de la jeunesse, caractérisées par le souci de l'impatience et de l'immédiateté.

L'un des moyens de dépasser ce « choc des temporalités », a priori difficilement conciliable, est d'informer et d'expliquer. Ceci est un enjeu de la construction de la citoyenneté.

D'une part, leur représentation au sein des instances qui les concerne est une manière pour eux d'approcher les contraintes de la gestion et du temps, mais aussi pour les autres membres de mieux comprendre les aspirations des jeunes.

D'autre part, un travail de vulgarisation est à faire auprès des jeunes pour mieux expliquer le rôle des collectivités territoriales et leur mode de fonctionnement de manière générale : l'élaboration d'une politique prend du temps, celui de la réflexion, de la conception, de la consultation, de la confrontation au réel, de la capacité financière à faire, des arbitrages internes à la collectivité, de la saisine des Assemblées...

C'est un exercice démocratique au sens plein du terme. Il engage la collectivité dans la durée. Il nécessite une articulation avec les autres politiques existantes.

A l'inverse, les responsables politiques doivent démontrer aux jeunes qu'ils prennent en considération les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

4.4 Un suivi et une évaluation régulière des actions menées

La mise en œuvre, et le suivi, de la présente charte d'engagement seront menés, au sein du Conseil régional de Bretagne, par un comité politique réunissant l'ensemble des membres de l'exécutif en charge des politiques mobilisées.

La charte d'engagement en faveur des jeunes fera l'objet d'un point d'étape annuel après consultation du CRJ.

Le Conseil régional de Bretagne mettra à profit l'expérience qu'elle a développé dans le cadre de la mise en place de sa démarche « performance », qui a abouti à l'élaboration de rapports annuels de programmes dont la publication annuelle est le fondement d'une démarche de suivi transparent des actions menées et de leur évaluation.

Les actions mises en place seront adaptées en fonction des dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'être prises au niveau national et des évolutions des besoins et attentes des jeunes.

Conclusion

Si dans l'ensemble, en Bretagne, la population marque une tendance au vieillissement, comme la France et la plupart des pays européens, sa démographie se porte bien.

Avec plus de 37000 naissances par an, et un « indice conjoncturel de fécondité » de 2,04 enfants par femme en 2008, légèrement supérieur à celui constaté au niveau national (2,00), la population de la Bretagne continue à croître à un rythme soutenu.

Sa jeunesse est bien « la première énergie renouvelable » de la Bretagne.

La qualité de son système d'enseignement et l'attachement des familles à la réussite scolaire constituent d'autres atouts essentiels dans une société de plus en plus ouverte et dans une économie de la connaissance de plus en plus créatrice d'emplois et de richesse.

Mieux comprendre les jeunes, accepter qu'ils aient une vision de l'avenir différente de celle des générations qui les ont précédés, prendre en considération la conception qu'ils ont du rapport au travail, de leurs modes d'engagement, de leur approche de la famille..., constituent autant de conditions nécessaires à la réussite d'une politique en faveur des jeunes. C'est un changement de posture à l'égard des jeunes qu'il faut adopter.

« Merci de déranger ! ». C'est par cette formule que le CESER invite le Conseil régional et ses partenaires à agir « pour faire évoluer les représentations des adultes sur les jeunes... Pour favoriser l'engagement des jeunes dans l'espace public, il faut d'abord que les ressources en eux-mêmes soient mieux reconnues, épanouies et valorisées, pour eux-mêmes et pour l'ensemble de la société ».

Conçue dans cet état d'esprit, la présente charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne relève le défi de mettre en place une politique en faveur des jeunes, politique transversale dans l'ensemble de ses contenus, réflexive, évolutive, conçue pour s'adapter périodiquement aux nouvelles situations et aux nouveaux besoins des jeunes.

La réussite d'une telle politique implique que la Région mobilise ses propres forces, toutes compétences confondues pour aboutir à l'objectif commun. Mais il est tout aussi important qu'elle rassemble autour d'elle les autres acteurs de la jeunesse, services de l'Etat en Région, autres collectivités territoriales, structures associatives ...

C'est en effet autant affaire de méthode que de contenu.

Légitime par les nombreuses initiatives prises en ce domaine, la Région a constitué un « B15 jeunesse » dont le rôle est de favoriser les échanges avec les autres collectivités territoriales, d'identifier les chantiers communs et d'en suivre les réalisations.

Pour faciliter l'émergence de politiques en faveur des jeunes dans les territoires, le « B15 Jeunesse » a retenu le principe de la sensibilisation des élus, maires, conseillers municipaux, conseillers communautaires..., sur la base d'une initiative prise par le Conseil général du Finistère, qui a engagé ce type de démarche avec l'UBO et l'association des maires du département.

Une première réunion est programmée avec l'ensemble des élus représentant les collectivités territoriales au sein du B15 pour diffuser le contenu de la présente Charte d'engagement pour la jeunesse après sa présentation à l'assemblée régionale.

La Région souhaite par ailleurs travailler avec les services de l'Etat, à l'instar de ce qui a été fait pour le renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage, ou pour l'élaboration du CPRDF. De même, elle souhaite nouer des coopérations fructueuses avec d'autres acteurs publics ou parapublics (CAF, CROUS, ...) et associations concernées par la problématique jeunesse.

L'implication des jeunes dans la démarche est un autre facteur de réussite incontournable. Il s'agit tout à la fois de les associer à la définition du projet et à sa mise en oeuvre, d'assurer une meilleure

représentation des jeunes dans les institutions et le secteur associatif, et de concilier les temporalités de l'action publique avec leurs attentes.

Soutenir notre jeunesse, qui ose, qui bouscule nos représentations, qui évolue de façon spectaculairement rapide dans son mode de vie et ses initiatives est un investissement de long terme pour l'ensemble de la société bretonne. Nous devons leur faire confiance, croire en leur mobilisation et à leur implication dans la recherche de solutions aux difficultés qu'ils rencontrent.

C'est pourquoi il est de notre responsabilité de donner aux jeunes toute la place qui leur revient dans le développement de la Bretagne, et de les placer, comme nous nous y étions engagés, au centre de notre projet de mandature. C'est pour eux, mais aussi avec eux, citoyens adultes de demain que nous devons conduire ces changements.

Proposer une politique jeunesse, c'est accepter de prendre des risques car il est nécessaire sans cesse de s'interroger et de réactualiser les paradigmes de référence.

Penser une politique jeunesse, c'est accepter la création d'espaces de frottement, de débats qui participent du rapport que les jeunes entretiennent avec leur environnement.

Expérimenter, tester, confronter des points de vue, échanger, c'est tout simplement entretenir une relation de confiance et d'écoute avec les jeunes.

Telles sont les bases du nouveau contrat que nous passons ici avec les jeunesses de Bretagne.

Glossaire

ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
ARED	Allocation de Recherche Doctorale
ARO HLM	Association Régionale des Organismes HLM
ARS	Agence Régionale de Santé
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CFA	Centres de Formation d'Apprentis
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CMU	Couverture Maladie Universelle
COM	Contrat d'Objectifs et de Moyens
CPER	Contrat de Projets Etat - Région
CPRDF	Contrat Régional de Plan de Développement des Formations
CRB	Conseil Régional de Bretagne
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
CRJ	Conseil Régional des Jeunes
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DRIP	Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EPCI	Etablissements Public de Coopération Intercommunale
EPLE	Etablissement Public Local d'Enseignement
ERY	European Regions for Youth
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FOAD	Formation A Distance
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
GRL	Garantie du Risque Locatif
IFAS	Institut de Formation des Aides-Soignants
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IUT	Institut Universitaire de Technologie
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
JOC	Jeunesse Ouvrière Chrétienne
LARES	Laboratoire de recherches en Sciences Humaines et Sociales de l'Université Rennes 2
LMD	Licence, Master, Doctorat

MFP	Maison de la Formation Professionnelle
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
ORS	Observatoire Régional de la Santé
ORSB	Observatoire Régional de la Santé en Bretagne
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEJA	Programme Européen Jeunesse en Action
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNNS	Plan National Nutrition Santé
PRSE	Plan Régional Santé Environnement
RGP	Recensement Général de la Population
RSA	Revenu de Solidarité Active
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SREF	Stratégie Régionale Emploi Formation
STS	Section de Techniciens Supérieurs
SVE	Service Volontaire Européen
TER	Transport Express Régional
UBO	Université de Bretagne Occidentale
UBS	Université de Bretagne Sud
UEB	Université Européenne de Bretagne
URHAJ	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
USEM	Union Nationale des Mutuelles Etudiantes Régionales
VSI	Volontariat de Solidarité Internationale